



DOCUMENT D'OBJECTIFS

Document de synthèse

Site Natura 2000 FR 8301035 *VALLEES ET COTEAUX XEROTHERMIQUES DES COUZES ET LIMAGNES*

(Puy-de-Dôme - 63)

2012

Version finale validée par le copil du 23/10/12



MAITRISE D'OUVRAGE ET REDACTEURS

Document d'objectifs Site Natura 2000 FR 8301035 « Vallées et coteaux xéothermiques des Couzes et Limagnes »

Maître d'ouvrage

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE)

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - Suivi de la démarche : Christian BAUDRY de la DREAL Auvergne

Structure porteuse

Etat

Maître d'œuvre

Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne (CEN Auvergne)

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination / Cartographie : Stéphane CORDONNIER, Céline ROUBINET (CEN Auvergne)

Contribution au diagnostic écologique (rédaction / cartographie) : Céline ROUBINET (CEN Auvergne)

Contribution / Synthèse / Relecture : DREAL, DDT 63

Validation scientifique : CSRPN consulté le :

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie des habitats : Delphine BENARD (CEN Auvergne, 2006), complément Sylvain POUVARET (CEN Auvergne, 2009), appuis scientifiques (CBNMC)

Inventaires : CEN Auvergne, CBNMC, SFO, LPO, SHNAO, Chauve-souris Auvergne, Catiche Production, Fédération de pêche 63, Base de données ZNIEFF

Crédits photographiques (couverture)

©CEN Auvergne (C. ROUBINET), 2012, « Coteaux du Lembronnais », « Ophrys scolopax ».

Référence à utiliser

CORDONNIER S., ROUBINET C., 2012 – *Documents d'objectifs du site ZSC Natura 2000 FR8301035 « Vallées et Coteaux xéothermiques des Couzes et Limagnes »*. CEN Auvergne, 102p. hors annexes.

REMERCIEMENTS AUX ORGANISMES OU PERSONNES ET STRUCTURES AYANT PARTICIPE A L'ELABORATION DU DOCOB

Communes, collectivités et personnes impliquées directement dans la rédaction du document d'objectifs	Administrations	Organismes techniques et scientifiques et associations
<p>Mesdames, Messieurs les Maires des communes concernées par le site Natura 2000</p> <p>Les membres des communautés de communes Ainsi que l'ensemble du personnel des communautés de communes</p> <p>Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne</p> <p>Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs</p>	<p>La Sous-préfecture d'Issoire Hélène GERONIMI</p> <p>DREAL : Christian BAUBRY, Michel VIGIER</p> <p>DDT : Julien CHAMBONNIERE</p> <p>ONCFS : Gérald GOUJON</p> <p>ONEMA : Cyrille DEMICHELIS</p> <p>ONF : Laurent LATHUILLIERE, Eric DELBEE</p>	<p>CBNMC : Laurent SEYTRE</p> <p>CRPF : Emmanuel FAVRE D'ANNE</p> <p>Fédération de Pêche 63 : François DESMOLLES</p> <p>Fédération de Chasse 63 : Benoit BARTHELEMY</p> <p>LPO : Jean Jacques LALLEMANT</p> <p>Réserve Naturelle de la Jacquette : Lionnel PONT</p> <p>SMVVA : Aurélien MATHEVON</p>

MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000

Représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Le Sous-préfet de l'arrondissement d'Issoire,
Le Directeur Régional de l'Environnement,
Le Directeur Régional et Départemental de l'Agriculture et de la Forêt du Puy de Dôme,
Le Directeur Départemental de l'Equipement du Puy de Dôme,
Le Directeur de l'Agence du Puy de Dôme de l'Office National des Forêts,
Le Délégué Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage,
Le Délégué Régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques,
ou leurs représentants

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

Le Président du Conseil Régional d'Auvergne,
Le Président du Conseil Général du Puy de Dôme,
Le Président du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne,
Le Président de la communauté de communes : Ardes Communauté,
Le Président de la communauté de communes : Clermont Communauté,
Le Président de la communauté de communes : Couze Val d'Allier,
Le Président de la communauté de communes : Gergovie Val d'Allier,
Le Président de la communauté de communes : Issoire Communauté
Le Président de la communauté de communes : Lembron Val d'Allier,
Le Président de la communauté de communes : Les Cheires,
Le Président de la communauté de communes : Mur-es-Allier,
Le Président de la communauté de communes : Puys et Couze,
Le Président de la communauté de communes : Massif du Sancy
Le Président du Syndicat mixte de la Vallée de la Veyre,

Le Maire de la commune de APCHAT
Le Maire de la commune de ARDES-SUR-COUZE
Le Maire de la commune de AUGNAT
Le Maire de la commune de AYDAT,
Le Maire de la commune de BOUDES,
Le Maire de la commune de CEYRAT,
Le Maire de la commune de CHAMPEIX,
Le Maire de la commune de CLERMONT-FERRAND,
Le Maire de la commune de COUDES,
Le Maire de la commune de CURNOLS,
Le Maire de la commune de CURNON-D'AUVERGNE,
Le Maire de la commune de CRESTE,
Le Maire de la commune de DALLET,
Le Maire de la commune de GIGNAT,
Le Maire de la commune de LA ROCHE-BLANCHE,
Le Maire de la commune de LE BREUIL-SUR-COUZE,
Le Maire de la commune de LE BROCC,
Le Maire de la commune de LEMPDES,
Le Maire de la commune de LES-MARTRES-DE-VEYRE,
Le Maire de la commune de LE-VERNET-SAINT-MARGUERITE,
Le Maire de la commune de MADRIAT,
Le Maire de la commune de MAREUGHEOL,

Le Maire de la commune de MAZOIRES,
Le Maire de la commune de MEZEL,
Le Maire de la commune de MORIAT,
Le Maire de la commune de NESCHERS,
Le Maire de la commune de NONETTE,
Le Maire de la commune d'OLLOIX,
Le Maire de la commune de PARDINES,
Le Maire de la commune de PERIGNAT-LES-SARLIEVE,
Le Maire de la commune de PERRIER,
Le Maire de la commune de RENTIERES,
Le Maire de la commune de ROMAGNAT,
Le Maire de la commune de SAURIER,
Le Maire de la commune de SOLIGNAT,
Le Maire de la commune de SAINT-FLORET,
Le Maire de la commune de SAINT-GENES-CHAMPANELLE,
Le Maire de la commune de SAINT-GERMAIN-LEMBRON,
Le Maire de la commune de SAINT-GERVAZY,
Le Maire de la commune de SAINT-HERENT,
Le Maire de la commune de SAINT-NECTAIRE,
Le Maire de la commune de TERNANT-LES-EAUX,
Le Maire de la commune de VEYRE-MONTON,
Le Maire de la commune de VICHEL,
Le Maire de la commune de VODABLE,
ou leurs représentants

Représentants des propriétaires, exploitants et usagers :

Le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme,
Le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière,
Le Secrétaire Général de l'Interconsulaire des Chambres de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme,
Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Puy-de-Dôme,
Le Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Puy-de-Dôme
Le Président de la Fédération Départementale des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Puy-de-Dôme,
Le Président du Syndicat de la Propriété Privée Rurale du Puy-de-Dôme,
Le Président du Syndicat des carrières et matériaux de la région Auvergne (UNICEM),
Le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Puy-de-Dôme,
Le Président de l'Union Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Puy-de-Dôme,
Le Président du Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs du Puy-de-Dôme,
Le Président de la Fédération Viticole du Puy de Dôme,
Le Président de la Fédération des Vins Délimités de Qualité Supérieure,
Le Président du groupement de défense des propriétaires et exploitants des Martres de Veyre,
Le Président de l'Agence Départementale de Développement Touristique du Puy de Dôme,
ou leurs représentants

Personnes qualifiées pour la protection de la nature :

Le Président de la Fédération Départementale pour l'Environnement et la Nature du Puy-de-Dôme,
Le Président de Puy de Dôme Nature Environnement,
Le Président du Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne,
Le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux,
ou leurs représentants.

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	6
TABLE DES FIGURES	8
TABLE DES TABLEAUX	9
TABLE DES ANNEXES.....	10
RESUME.....	11
PARTIE I : INTRODUCTION.....	13
I - PRESENTATION GENERALE DU RESEAU NATURA 2000	13
II - PRESENTATION DU SITE NATURA 2000	14
PARTIE II : DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE	18
I – DONNEES ADMINISTRATIVES	18
1. DONNEES ADMINISTRATIVES GENERALES.....	18
2. INVENTAIRES ET MESURES REGLEMENTAIRES AU TITRE DU PARTIMOINE NATUREL	22
3. PERIMETRE DU SITE NATURA 2000	27
4. SITUATION DES PROPRIETES DANS LE SITE.....	29
II – DONNEES SUR LES ACTIVITES HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL	31
1. AGRICULTURE	32
2. ACTIVITE SYLVICOLE	37
3. URBANISATION	39
4. TOURISME.....	41
5. LOISIRS.....	44
6. INDUSTRIALISATION	48

PARTIE III : DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	53
I – DONNEES ABIOTIQUES GENERALES.....	53
II – PATRIMOINE NATUREL : GRANDS MILIEUX	55
III – PATRIMOINE NATUREL : HABITATS NATURELS ET ESPECES.....	58
1. HABITATS NATURELS ET ESPECES D’INTERET PATRIMONIAL (AUTRES QUE CEUX AYANT JUSTIFIE LA DESIGNATION DU SITE).....	58
2. HABITATS NATURELS DE L’ANNEXE I DE LA DIRECTIVE 92/43	60
3. ESPECES D’INTERET COMMUNAUTAIRE DE L’ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43	67
PARTIE IV : OBJECTIFS ET ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	77
I – OBJECTIFS ET ENJEUX LIES AUX HABITATS NATURELS, AUX ESPECES ET AUX ACTIVITES HUMAINES	78
I – OBJECTIFS ET ENJEUX LIES AUX HABITATS NATURELS, AUX ESPECES ET AUX ACTIVITES HUMAINES	78
II - OBJECTIFS ET ENJEUX TRANSVERSAUX.....	80
III – SYNTHESE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	81
PARTIE V : PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION	82
I – BUDGET ESTIMATIF.....	83
II –CONTRATS NATURA 2000	88
III- CHARTE NATURA 2000	90
IV – MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES (MAET)	95
V – SUIVIS SCIENTIFIQUES.....	96
BIBLIOGRAPHIE.....	101
ANNEXES	103

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Proportion surfacique des mesures de gestion définies	12
Figure 2: Budget estimatif par grands types d'actions et par types de financements	12
Figure 3 : Photographies des 3 grands types d'unités naturelles.....	15
Figure 4: Localisation des entités du site Natura 2000.....	16
Figure 5: Limites communales du site Natura 2000	20
Figure 6 : Limites des communautés de communes du site Natura 2000.....	21
Figure 7: Inventaires des mesures règlementaires et contractuelles du site Natura 2000.....	23
Figure 8: Localisation des ZNIEFF de type I concernant le site Natura 2000.....	25
Figure 9: Bassins versants concernés par des SAGE et Contrats territoriaux	26
Figure 10: Statuts des parcelles au sein du site Natura 2000.....	30
Figure 11: Localisation des parcelles agricoles sur le site Natura 2000.....	33
Figure 12 : Carte des zones de superposition entre le zonage AOC viticole et le site Natura 2000 - Entité "Puy d'Anzelle"	35
Figure 13 : Carte des zones de superposition entre le zonage AOC viticole et le site Natura 2000 - Entité "Gergovie"	36
Figure 14 : Carte de la gestion forestière du site Natura 2000	38
Figure 15 : Carte de la localisation des Schémas de Cohérence Territoriale du site Natura 2000.....	40
Figure 16 : Eco-compteur à cellule.....	41
Figure 17: Projet d'aménagement de la Maison de Gergovie.....	41
Figure 18: Sentiers pédagogiques et de randonnée concernant le site Natura 2000	43
Figure 19 : Activités de loisirs du site Natura 2000	47
Figure 20: Captage des sources d'eau minérale d'Arvie®.....	48
Figure 21: Projet de l'incinérateur de Clermont-Ferrand.....	50
Figure 22: Activités socio-économiques concernant le site Natura 2000	52
Figure 23 : Occupation des sols du site Natura 2000.....	56
Figure 24 : Milieux représentatifs du site Natura 2000	57
Figure 25 : Histogramme représentant le nombre d'espèces de plantes remarquables au sein du site.....	59
Figure 26 : Histogramme représentant le nombre d'espèces d'animaux remarquables par classe au sein du site	59
Figure 27 : Photographies des habitats les plus rares et les plus représentatifs du site Natura 2000.....	61
Figure 28 : Recouvrement des habitats et proportion de leurs statuts au sein du site Natura 2000.....	65
Figure 29: Statuts des habitats du site Natura 2000	66
Figure 30 : Photographies des espèces les plus représentatives du site Natura 2000.....	70
Figure 31 : Carte de répartition des Lépidoptères de l'Annexe II de la Directive	71
Figure 32 : Carte de répartition des Coléoptères de l'Annexe II de la Directive	72
Figure 33 : Carte de répartition des Chiroptères de l'Annexe II de la Directive	73
Figure 34 : Carte de répartition des mammifères semi-aquatiques de l'Annexe II de la Directive.....	74
Figure 35 : Carte de répartition des espèces piscicoles de l'Annexe II de la Directive	75
Figure 36 : Carte de répartition des amphibiens de l'Annexe II de la Directive	76
Figure 37: Budget estimatif par grands types d'actions et par types de financements	87

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1: Tableau récapitulatif des 40 entités du site Natura 2000	17
Tableau 2: Données administratives générales	18
Tableau 3: Données communales.....	19
Tableau 4: Données des Mesures réglementaires et contractuelles.....	22
Tableau 5: Liste des ZNIEFF de type I	24
Tableau 6 : Superficies des entités du site Natura 2000	27
Tableau 7: Données concernant la situation des propriétés au sein du site.....	29
Tableau 8: Données des activités humaines et de l'occupation des sols	31
Tableau 9 : Tableau synthétique des Mesures Agro-environnementales du site Natura 2000	32
Tableau 10: Tableau synthétique des Documents d'Urbanisme sur le site Natura 2000	39
Tableau 11 : Tableau récapitulatif des sentiers de découverte et de randonnées du site Natura 2000	42
Tableau 12: Tableau synthétique de sites d'escalade concernant le site Natura 2000.....	44
Tableau 13: Tableau synthétique des activités aériennes principales et régulières concernant le site Natura 2000	44
Tableau 14: Tableau synthétique des AAPPMA concernant le site Natura 2000	45
Tableau 15: Tableau synthétique des sociétés de chasse concernant le site Natura 2000	46
Tableau 16: Données abiotiques générales.....	53
Tableau 17: Tableau synthétique des grands milieux du site Natura 2000	55
Tableau 18 : Tableau récapitulatif des habitats naturels et des espèces d'intérêt patrimonial (autres que ceux ayant justifié la désignation du site)	58
Tableau 19 : Tableau synthétique des Habitats de l'Annexe I de la directive présents sur le site Natura 2000	60
Tableau 20 : Tableau des états de conservation des habitats prioritaires.....	62
Tableau 21 : Tableau des états de conservation des habitats d'intérêt communautaire.....	63
Tableau 22 : Tableau récapitulatif des états de conservation des espèces d'intérêt communautaire	67
Tableau 23 : Tableau des objectifs et enjeux liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines	78
Tableau 24 : Tableau des objectifs transversaux du site Natura 2000.....	80
Tableau 25: Tableau récapitulatif des objectifs et enjeux de développement durable.....	81
Tableau 26: Tableau récapitulatif des mesures de gestion prévues	83
Tableau 27 : Tableau de synthèse du budget estimatif	85
Tableau 28: Tableau des contrats Natura 2000 applicables aux actions de gestion	88
Tableau 29 : Tableau des MAET disponibles sur le site Natura 2000 (2008-2013).....	95
Tableau 30: Tableaux des indicateurs de pression, d'état et de réponse	96

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1: Carte des périmètres de la carrière de la Chaux Haute (commune de Pardines)	103
Annexe 2: Carte des périmètres de la carrière Montcelet (commune de Vichel)	104
Annexe 3 : Carte des périmètres des carrières du Puy de Mur (commune de Dallet, Mezel et Vertaizon)	105
Annexe 4 : Fiches actions détaillées	106
Annexe 5 : Abréviations et acronymes	135
Annexe 6 : Glossaire	136
Annexe 7: Code FSD	138

RESUME

Présentation du site :

Le site Natura 2000 « Vallées et coteaux xérothermiques des Couzes et Limagnes » englobe **40 entités disjointes** s'étendant au sein d'un vaste espace de **2311 ha** à l'Ouest du Val d'Allier, dans le département du Puy-de-Dôme. Traversant la plaine de la Limagne, il se compose de trois grandes unités géologiques : les buttes volcaniques anciennes (les puys), les coulées de laves (chaux basaltiques et coteaux marneux sous-jacents) et les gorges encaissées des Couzes provenant du Massif du Sancy.

Diagnostiques socio-économique et écologique :

Ce relief marqué par une forte variation géologique et altitudinale (de 380 m à 1050 m) confère à cette zone une très grande richesse écologique avec **17 habitats naturels** et **14 espèces dont la conservation est d'intérêt communautaire**. Ce site a notamment une responsabilité régionale pour la conservation des **pelouses sèches, des sources salées, des mares temporaires des chaux et de la Laineuse du Prunellier (*Eriogaster catax*)**.

Cependant, ce relief accidenté avait induit une **forte déprise agricole**, notamment sur les coteaux secs qui, du fait de leurs caractéristiques topographiques et pédologiques, sont des territoires peu mécanisables aux sols peu productifs. L'accompagnement des agriculteurs et leurs contractualisations aux outils de la démarche Natura 2000 (MAET, Contrat et Charte Natura 2000) ont permis de compenser le manque de rentabilité économique d'une activité agricole sur les coteaux, et ainsi de favoriser le retour des pratiques agro-pastorales sur ces territoires (+ 177 ha depuis le premier document d'objectifs en 2001).

De plus, la **proximité de la plupart des coteaux avec les plus grandes zones périurbaines du département** (Clermont-Ferrand, Cournon d'Auvergne et Issoire) induit la présence de nombreuses pressions anthropiques à proximité du site (urbanisation, carrières, éoliennes, usines...). Les coteaux secs apparaissent comme des écrans de verdure au sein des grandes zones périurbaines, et constituent ainsi des lieux privilégiés où se concentrent de nombreuses activités de loisirs (randonnée, sports motorisés, activités aériennes de vol libre, découverte du patrimoine). L'ensemble de ces activités socio-économiques et culturelles provoquent des conflits d'usage. Le morcèlement foncier important, la proximité avec des zones périurbaines en évolution, la fréquentation touristique et la faible rentabilité des sols des coteaux secs sont autant de **freins à l'installation et au maintien d'une gestion agricole durable** sur ces territoires qui est pourtant le meilleur moyen de préserver les richesses naturelles du site.

Objectifs de développement durable :

Au nombre de 6, les objectifs de développement durable sont principalement centrés sur les habitats naturels à forte valeur patrimoniale (pelouses sèches, prés salés intérieurs et forêts alluviales) ayant justifiés la désignation du site en ZSC. Le but majeur étant de maintenir et de développer le retour des pratiques agro-pastorales et de favoriser une gestion durable et adaptée aux enjeux de préservation et de restauration de cette mosaïque d'habitats d'intérêt communautaire :

- **Préserver les milieux agropastoraux remarquables (pelouses sèches, prés salés intérieurs, prairies de fauche)**
- **Restaurer les milieux dégradés**
- **Préserver la naturalité des milieux et la tranquillité de la faune**
- **Evaluer la mise en œuvre de Natura 2000**
- **Associer les acteurs locaux à la mise en œuvre du DOCOB**
- **Sensibiliser le public et aménager le site**

Mesures de gestion prévues :

Etant reconnu comme le meilleur compromis entre les activités socio-économiques et la préservation de la biodiversité, la gestion pastorale doit rester une action prioritaire sur les coteaux secs. Cependant, si elle apparaît comme la solution privilégiée pour une gestion adaptée des milieux ouverts remarquables, il est difficile de l'instaurer sur l'ensemble du site Natura 2000. Cette mesure principale de gestion des coteaux secs pourra être complétée, dans les secteurs où le pastoralisme ne peut être appliqué, par d'autres méthodes de gestion telles que la non-intervention avec le développement de forêts naturelles et l'entretien par débroussaillage des coteaux périurbains. Ce nouveau document d'objectifs prévoit de rechercher d'autres modes de valorisation socio-économique que le pastoralisme et le tourisme, et d'expérimenter l'exploitation des robiniers (espèce invasive), la trufficulture, la cueillette de plantes sauvages et l'apiculture. Enfin, quelques opérations ponctuelles sont prévues sur des milieux ciblés (restauration de forêt alluviale, de mare temporaire, lutte contre les espèces exotiques envahissantes). La mise en œuvre des actions « rivières » définies lors du premier document d'objectifs de 2001 ont été réorientées vers les politiques de l'eau (contrat territorial, SAGE). Les actions de communication seront réduites et mieux ciblées sur 4 entités prioritaires (Gergovie, Vallées des Saints, St-Nectaire, Grotte de Perrier), sur le grand public et sur les propriétaires. Le Puy de Mur bénéficiant d'une politique ENS de mise en valeur, il pourrait rejoindre les 4 sites précédents quand les équipements seront réalisés

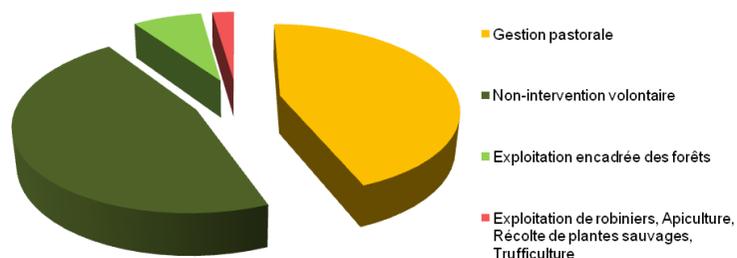


Figure 1 : Proportion surfacique des mesures de gestion définies

Budget prévisionnel :

Le budget global estimé sur 6 années de 2013 à 2018 s'élève à **1 435 000 €**.



Figure 2: Budget estimatif par grands types d'actions et par types de financements

PARTIE I : INTRODUCTION

I - PRESENTATION GENERALE DU RESEAU NATURA 2000

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979, codifiée par la directive 2009/147/CE, concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. **L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.**

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 304 sites pour les deux directives** (CTE, juillet 2007) :

- **21 474 sites en ZSC** (pSIC ou SIC) au titre de la « directive « Habitats », soit **62 687 000 ha**. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,
- **4 830 sites en ZPS** au titre de la directive « Oiseaux » soit **48 657 100 ha**. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France

Les années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France, avec l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain** soit 6 823 651 ha hors domaine marin qui représente 697 002 ha (chiffres MEEDDAT, juin 2007) :

- **1334 sites en ZSC** (pSIC et SIC) au titre de la directive « Habitats ». Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit **4 613 989 ha**,
- **371 sites en ZPS** au titre de la directive « Oiseaux ». Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit **4 278 773 ha**.

Natura 2000 en région Auvergne

Le réseau auvergnat de sites Natura 2000 comprend **113 sites** qui couvrent **462 000 ha, soit 15% du territoire régional** :

- **98 sites en Z.S.C** au titre de la directive « Habitats », représentant **95 800 ha** et **2200 km de rivières** (3.6% du territoire)
- **15 sites en Z.P.S.** au titre de la directive « Oiseaux », représentant **370 000 ha** (15% du territoire).

II - PRESENTATION DU SITE NATURA 2000

FICHE D'IDENTITE DU SITE

Nom officiel du site Natura 2000 : Vallées et coteaux xéothermiques des Couzes et Limagnes

Numéro officiel du site Natura 2000 : FR 8301035

Date de transmission de la ZSC (pSIC, SIC) : Avril 2002

Désigné au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore » 92/43/CEE : oui

Arrêté portant désignation du site Natura 2000 (renouvellement) : 8 mars 2012

Localisation du site Natura 2000 : Région : Auvergne
Département : Puy-de-Dôme

Superficie officielle du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, Faune, Flore » 92/43/CEE : 2 311 ha

Préfet coordinateur : Sous-préfet de l'arrondissement d'Issoire, Madame Hélène GERONIMI

Président du Comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du document d'objectifs : Sous-préfet d'Issoire

Structure porteuse : Etat

Opérateur : Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne

Prestataires techniques (le cas échéant) : -

Commissions ou groupes de travail : Ateliers thématiques « gestion durable » et « communication/valorisation »

Le site Natura 2000 « Vallées et coteaux xéothermiques des Couzes et Limagnes » regroupe **40 entités disjointes** au sein d'un secteur à l'Ouest du Val d'Allier, entre Ardes sur Couze et Clermont-Ferrand dans le département du Puy de Dôme.

Malgré son aspect éclaté, cette Zone Spéciale de Conservation propose 3 grands types d'unités naturelles :

- les buttes volcaniques anciennes (les puys)
- les coulées de laves (chaux basaltiques et coteaux marneux sous-jacents)
- les gorges encaissées des Couzes provenant du Massif du Sancy.

Ce site est considéré comme le plus diversifié d'Auvergne, de par la présence de **17 habitats d'intérêt communautaire** (dont 6 prioritaires) et de **14 espèces ayant justifié la désignation du site au réseau Natura 2000**. Il abrite un grand nombre d'espèces rares (104 plantes et 108 animaux de la liste rouge régionale validée en 2004). Cette diversité est liée à la forte variation géologique et altitudinale du site (380 m à 1050 m) favorisant une mosaïque d'habitats peu soumis aux impacts humains (gorges sauvages).

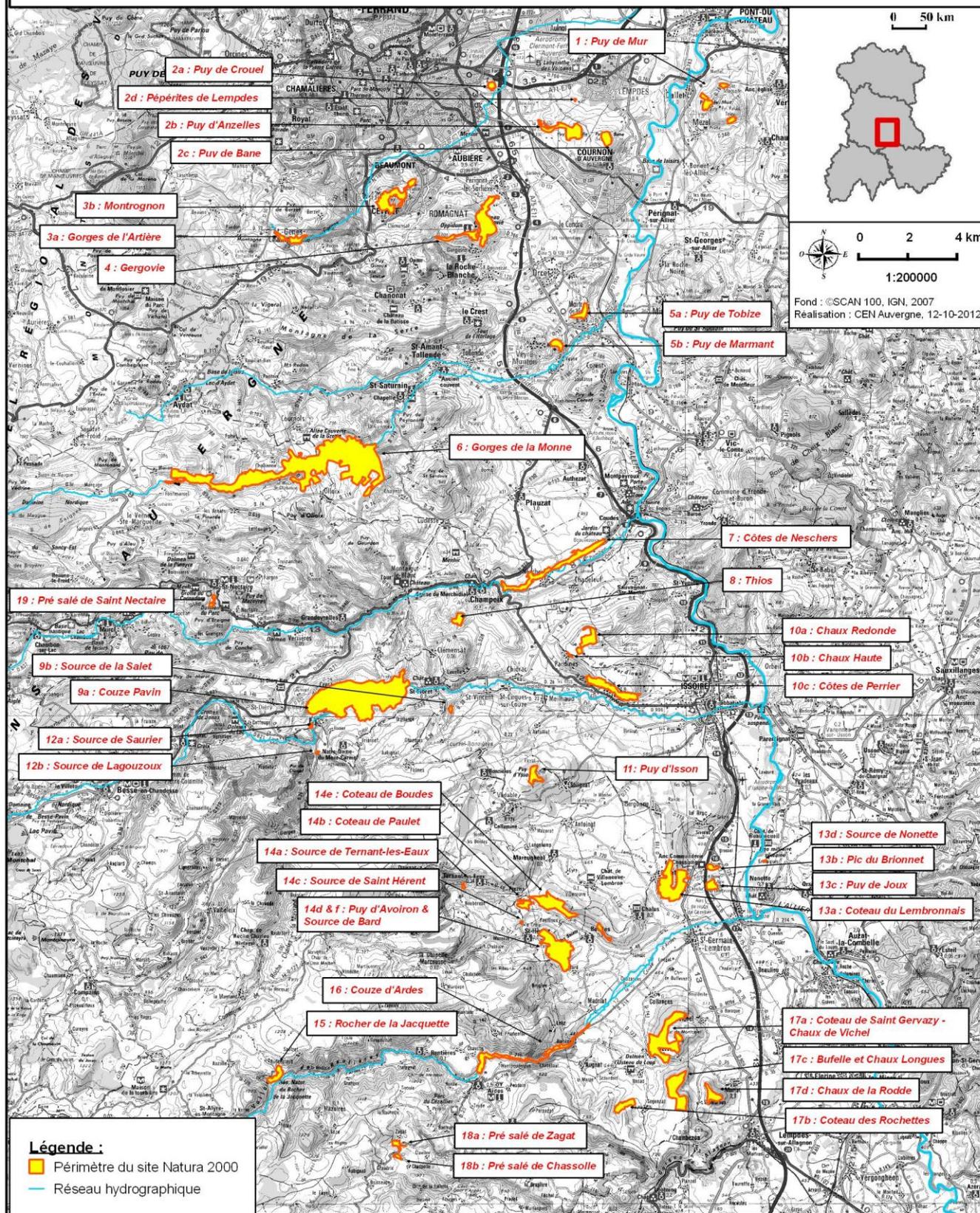
Il représente également un refuge important pour la faune, abritant ainsi de nombreuses espèces de chiroptères, d'insectes (dont la Laineuse du Prunellier qui trouve ici sa principale population régionale) et d'oiseaux (ce site Natura 2000 inclus dans la Zone de Protection Spéciale n°FR 8312011 « Pays des Couzes »).

La **proximité de la plupart de ces espaces naturels avec les zones périurbaines majeures de la région** (Clermont-Ferrand, Issoire, Cournon soit 215 000 habitants) accentue les pressions ainsi que les problèmes de gestion sur le site. **Le morcèlement foncier important freine** également toute gestion volontariste.



Figure 3 : Photographies des 3 grands types d'unités naturelles (© CEN Auvergne)

LOCALISATION DES 40 ENTITES DU SITE NATURA 2000



DOCUMENT D'OBJECTIF
 SITE NATURA 2000 FR8301035
 VALLEES ET COTEAUX XERTHERMIQUES
 DES COUZES ET LIMAGNES

Conservatoire
 d'espaces naturels
 Auvergne

Figure 4: Localisation des entités du site Natura 2000

Tableau 1: Tableau récapitulatif des 40 entités du site Natura 2000

(Source : CEN Auvergne, 2001—les numérotations des entités sont issues du précédent DOCOB de 2001 pour faciliter le lien entre les deux documents)

Numéro de l'entité	Nom de l'entité	Communes concernées
1	PUY DE MUR	Dallet, Mezel
2a	PUY DE CROUEL	Clermont -Ferrand
2b	PUY D'ANZELLES	Cournon
2c	PUY DE BANE	Cournon
2d	PEPERITES DE LEMPDES	Lempdes
3a	GORGES DE L'ARTIERE	Saint Genes Champanelle
3b	MONTROGNON	Romagnat, Ceyrat
4	GERGOVIE	La Roche Blanche, Pérignat les Sarliève
5a	PUY DE TOBIZE	Martres de Veyre
5b	PUY DE MARMANT	Veyre-Monton
6	GORGES DE LA MONNE	Olloux, Cournols, Aydat, Saint Nectaire, Vernet Saint Marguerite
7	COTES DE NESCHERS	Coudes, Neschers, Champeix
8	THIOS	Champeix
9a	COUZE PAVIN	Creste, Saurier, Saint Floret
9b	SOURCE DE LA SALET	Saint Floret
10a	CHAUX REDONDE	Pardines
10b	CHAUX HAUTE	Pardines
10c	COTE DE PERRIER	Perrier
11	PUY D'ISSON	Vodable, Solignat
12a	SOURCE DE SAURIER	Saurier
12b	SOURCE DE LAGOZOUX	Saurier
13a	COTEAU DU LEMBRONNAIS	Gignat, Le Broc, Saint Germain Lembron
13b	PIC DU BRIONNET	Le Broc
13c	PUY DE JOUX	Breuil sur Couze, Saint Germain Lembron
13d	SOURCE DE NONETTE	Nonette
14a	SOURCES DE TERNANT-LES-EAUX	Ternant-les-Eaux
14b	COTEAU DE PAULET	Saint Hérent
14c	SOURCE DE SAINT-HERENT	Saint Hérent
14d & 14f	PUY D'AVOIRON ET SOURCES DE BARD	Boudes, Saint Herent
14e	COTEAU DE BOUDES	Mareugheol, Boudes, Saint Herent
15	RESERVE DE LA JACQUETTE	Mazoures
16	COUZE D'ARDES	Ardes, Augnat, Madriat, Rentières
17a	COTEAU DE SAINT-GERVAZY - CHAUX DE VICHEL	Saint Gervazy, Vichel
17b	COTEAU DES ROCHETTES	Saint Gervazy
17c	BUFELLE ET CHAUX LONGUES	Saint Gervazy
17d	CHAUX DE LA RODDE	Moriat
18a	PRE SALE DE ZAGAT	Ardes
18b	PRE SALE DE CHASSOLLE	Apchat
19	PRE SALE DE SAINT-NECTAIRE	Saint Nectaire

PARTIE II : DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

I - DONNEES ADMINISTRATIVES

1. DONNEES ADMINISTRATIVES GENERALES

Tableau 2: Données administratives générales

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Régions	1	Auvergne	0,50% de la surface Natura 2000 en Auvergne 2,4% des ZSC d'Auvergne	CEN Auvergne, 2010 DREAL, 2008-2010 INSEE, 2009
Départements	1	Puy-de-Dôme	-	
Communes	45	Cf. Tableau 2	-	
Communautés de communes	10	CC Ardes Communauté (8 communes) CC Clermont Communauté (7 communes) CC Couze Val d'Allier (2 communes) CC Gergovie Val d'Allier (3 communes) CC Issoire Communauté (3 communes) CC Lembron Val d'Allier (9 communes) CC Les Cheires (4 communes) CC Mur ès Allier (2 communes) CC Puy et Couzes (5 communes) CC Massif du Sancy (1 commune)	-	
Habitants	215288	Cf. Tableau 2	Site proche des grandes villes	

Tableau 3: Données communales

(Source : INSEE 2009, CEN Auvergne 2010)

Commune	Communauté de communes	Population	Superficie Commune (ha)	Superficie au sein de la ZSC (ha)	Proportion au sein de la ZSC (ha)	Entité concernée de la ZSC
Apchat	Ardes Communauté	190	3586	3,67	0,10	PRE SALE DE CHASSOLE
Ardes	Ardes Communauté	610	1659	45,24	2,73	PRE SALE DE ZAGAT (8,21 ha) / COUZE D'ARDES (37,03 ha)
Augnat	Ardes Communauté	129	954	9,20	0,96	COUZE D'ARDES
Aydat	Les Cheires	2122	5022	52,08	1,04	GORGES DE LA MONNE
Boudes	Lembron Val d'Allier	264	792	103,70	13,09	PUY D'AVOIRON-SOURCES DE BARD (90,71 ha) / COTEAU DE BOUDES (12,99 ha)
Breuil-sur-Couze	Lembron Val d'Allier	956	594	3,35	0,56	PUY DE JOUX
Le broc	Issoire Communauté	614	1745	15,67	0,90	COTEAU DU LEMBRONNAIS (7,97 ha) / PIC DU BRIONNET (7,7 ha)
Ceyrat	Clermont Communauté	5371	935	18,21	1,95	MONTROGNON
Champeix	Puys et Couzes	1340	1212	24,09	1,99	THIOS (14,89 ha) / COTE DE NESCHERS (9,2 ha)
Clermont-Ferrand	Clermont Communauté	138588	4267	7,54	0,18	PUY DE CROUEL
Coudes	Couze Val d'Allier	1134	466	3,05	0,65	COTE DE NESCHERS
Cournols	Les Cheires	229	1076	254,78	23,68	GORGES DE LA MONNE
Cournon	Clermont Communauté	19494	1858	70,64	3,80	PUY D'ANZELLES (52,36 ha) / PUY DE BANE (18,28 ha)
Creste	Puys et Couzes	52	436	78,18	17,93	COUZE PAVIN
Dallet	Mur ès Allier	1349	667	21,14	3,17	PUY DE MUR
Gignat	Lembron Val d'Allier	245	349	50,70	14,53	COTEAU DU LEMBRONNAIS
Lempdes	Clermont Communauté	8292	1230	0,55	0,04	PEPERITES DE LEMPDES
Madriat	Ardes Communauté	111	469	0,70	0,15	COUZE D'ARDES
Mareugheol	Lembron Val d'Allier	175	754	19,22	2,55	COTEAU DE BOUDES
Martres-de-Veyre	Gergovie Val d'Allier	3923	928	16,80	1,81	PUY DE TOBIZE
Mazoires	Ardes Communauté	103	4219	18,74	0,44	RESERVE DE LA JAQUETTE
Mezel	Mur ès Allier	1855	840	6,76	0,80	PUY DE MUR
Moriat	Lembron Val d'Allier	367	1081	23,43	2,17	CHAUX DE LA RODDE
Neschers	Couze Val d'Allier	845	978	77,90	7,97	COTE DE NESCHERS
Nonette	Lembron Val d'Allier	322	760	0,54	0,07	SOURCE DE NONETTE
Oloix	Les Cheires	308	1192	300,40	25,20	GORGES DE LA MONNE
Pardines	Issoire Communauté	200	518	35,36	6,83	CHAUX REDONDE / CHAUX HAUTE
Perignat-les-Sarlieve	Clermont Communauté	2707	393	17,78	4,52	GERGOVIE
Perrier	Issoire Communauté	822	637	60,62	9,52	COTE DE PERRIER
Rentières	Ardes Communauté	105	1559	8,24	0,53	COUZE D'ARDES
La Roche-Blanche	Gergovie Val d'Allier	3186	1160	90,04	7,76	GERGOVIE
Romagnat	Clermont Communauté	8129	1684	48,27	2,87	MONTROGNON
Saint-Floret	Puys et Couzes	265	1216	154,68	12,72	COUZE PAVIN (151,4 ha) / SOURCE DE LA SALET (3,28 ha)
Saint-Genes-Champanelle	Clermont Communauté	3101	5158	20,27	0,39	GORGES DE L'ARTIERE
Saint-Germain-Lembron	Lembron Val d'Allier	1787	1570	62,15	3,96	COTEAU DU LEMBRONNAIS (51,42 ha) / PUY DE JOUX (10,73 ha)
Saint-Gervazy	Lembron Val d'Allier	308	1423	133,11	9,35	COTEAU DES ROCHETTES (22,29 ha) / COTEAU DE SAINT GERVAZY (39,51 ha) / BUFELLES ET CHAUX LONGUES (71,31 ha)
Saint-Hérent	Ardes Communauté	103	1279	73,82	5,77	SOURCE DE ST-HERENT (0,8 ha) / PUY D'AVOIRON-SOURCES DE BARD (19,62 ha) / COTEAU DE BOUDES (40,76 ha) ET DE PAULET (13,44 ha)
Saint-Nectaire	Massif du Sancy	732	3326	9,42	0,28	PRE SALE DE SAINT-NECTAIRE (4,76 HA) / GORGES DE LA MONNE (4,66 HA)
Saurier	Puys et Couzes	228	836	225,88	27,02	COUZE PAVIN (223,35 HA) / SOURCE DE SAURIER (1,48 HA) ET DE LAGOZOUX (1,05 HA)
Solignat	Puys et Couzes	461	1107	5,62	0,51	PUY D'ISSON
Ternant-les-Eaux	Ardes Communauté	45	359	1,70	0,47	SOURCES DE TERNANT LES EAUX
Vernet-Sainte-Marguerite	Les Cheires	267	2503	26,92	1,08	GORGES DE LA MONNE
Veyre-Monton	Gergovie Val d'Allier	3361	1211	13,80	1,14	PUY DE MARMANT
Vichel	Lembron Val d'Allier	292	571	82,21	14,40	COTEAU DE SAINT GERVAZY
Vodable	Puys et Couzes	201	1168	15,22	1,30	PUY D'ISSON

LIMITES ADMINISTRATIVES (COMMUNES) DU SITE NATURA 2000

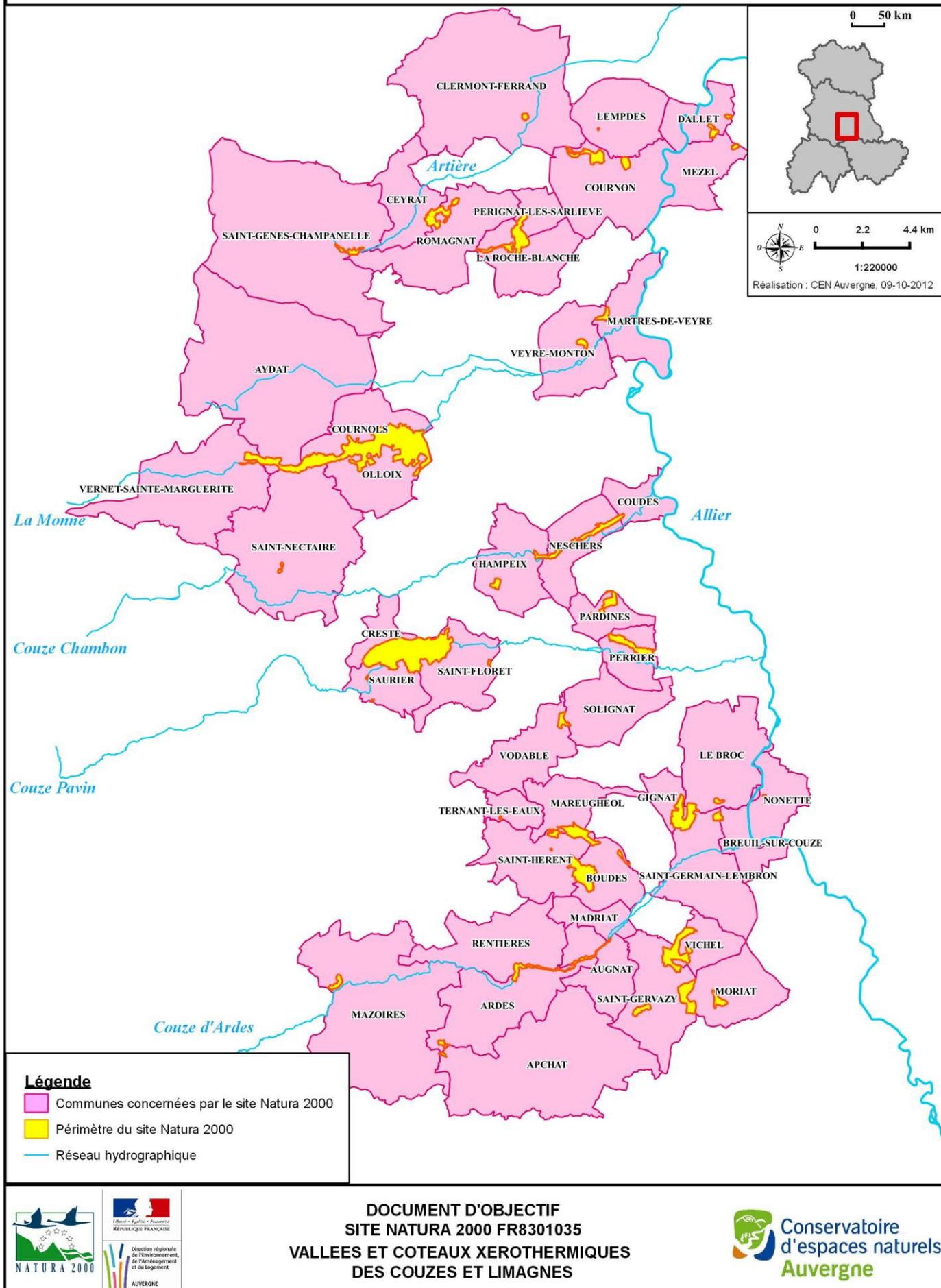


Figure 5: Limites communales du site Natura 2000

LIMITES ADMINISTRATIVES (COMMUNAUTÉS DE COMMUNES) DU SITE NATURA 2000

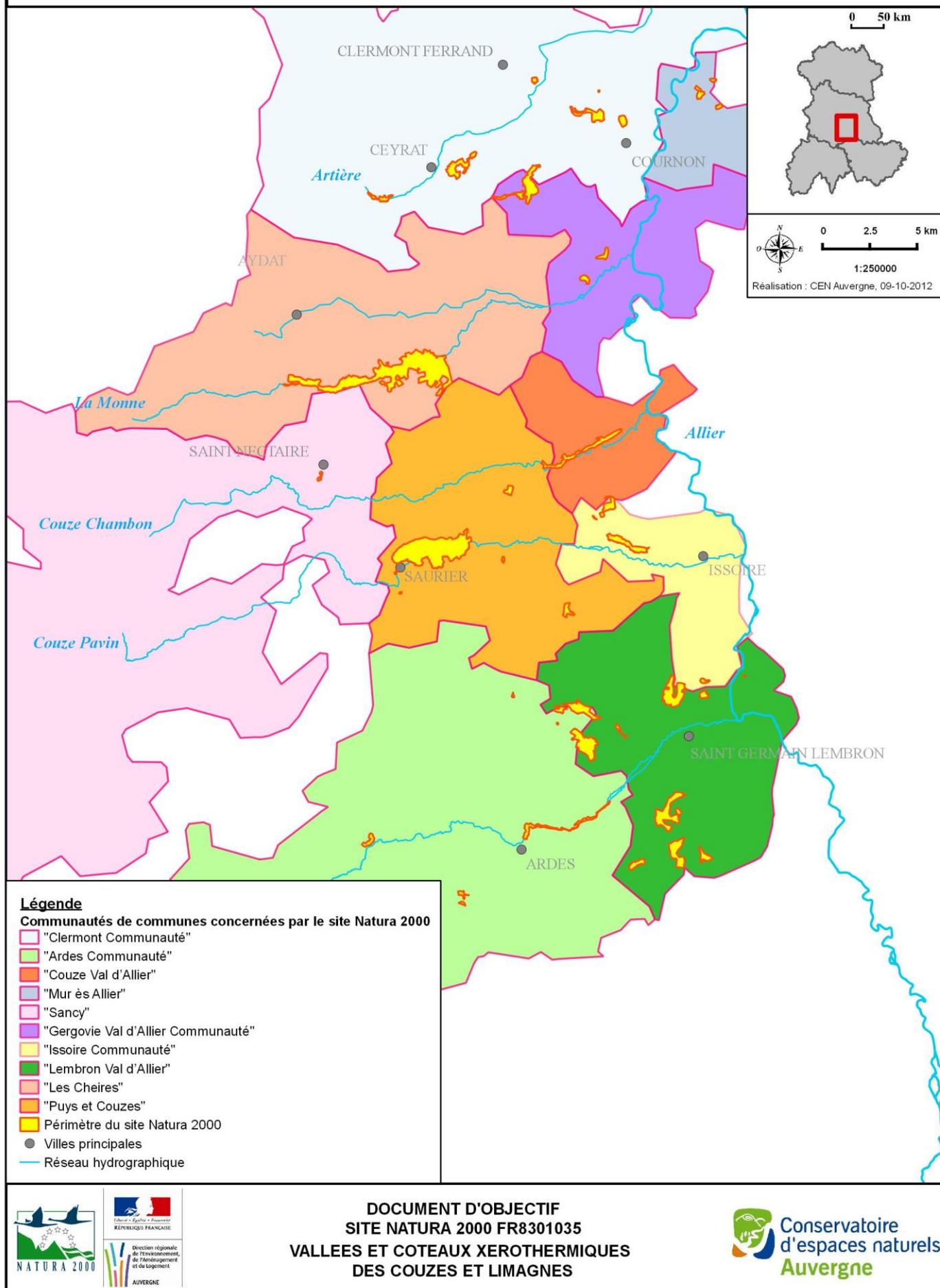


Figure 6 : Limites des communautés de communes du site Natura 2000

2. INVENTAIRES ET MESURES REGLEMENTAIRES AU TITRE DU PARTIMOINE NATUREL

Tableau 4: Données des Mesures réglementaires et contractuelles

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Parc Naturel Régional	1	PNR des Volcans d'Auvergne	32,4% du site en PNR	CEN Auvergne, 2010 DREAL, 2008-2010
Réserve Naturelle Nationale	1	Rocher de la Jacquette	0,8% du site en RNN	
Espace Naturel Sensible	2	Vallée des Saints, Puy de Mur	2,4% du site en ENS	
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope	1	Marais salé de Saint Nectaire	0,1% du site en APPB	
Site classé	1	Gorges de la Monne	13,8% du site en Sites Classés	
Site inscrit	2	Grottes de Perrier, Plateau de Gergovie	1,8% du site en Sites Inscrits	
Zone de Protection Spéciale	1	ZPS Pays des Couzes	72% du site superposé avec la ZPS Pays des Couzes	
Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique	34	Cf. Tableau 5	99,9% du site en ZNIEFF de type I (Ensemble du site à l'exception des Pépérites de Lempdes)	
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux	2	SAGE Alagnon (en cours d'élaboration) SAGE Allier Aval (en cours d'élaboration, scénario tendanciel validé en CLE du 29/06/2010)	5,8% du site concerné par SAGE Alagnon 94,2% du site concerné par SAGE Allier Aval	
Contrat rivière = contrat territorial	2	Couze-Chambon Veyre-Aydat	4,7% du site concerné par Contrat Couze-Chambon 28,7% du site concerné par Contrat Veyre-Aydat	

POUR LES SIGLES, VOIR L'ANNEXE 5 « ABREVIATIONS ET ACRONYMES » P.95

**INVENTAIRES DES MESURES REGLEMENTAIRES ET CONTRACTUELLES
CONCERNANT LE SITE NATURA 2000**

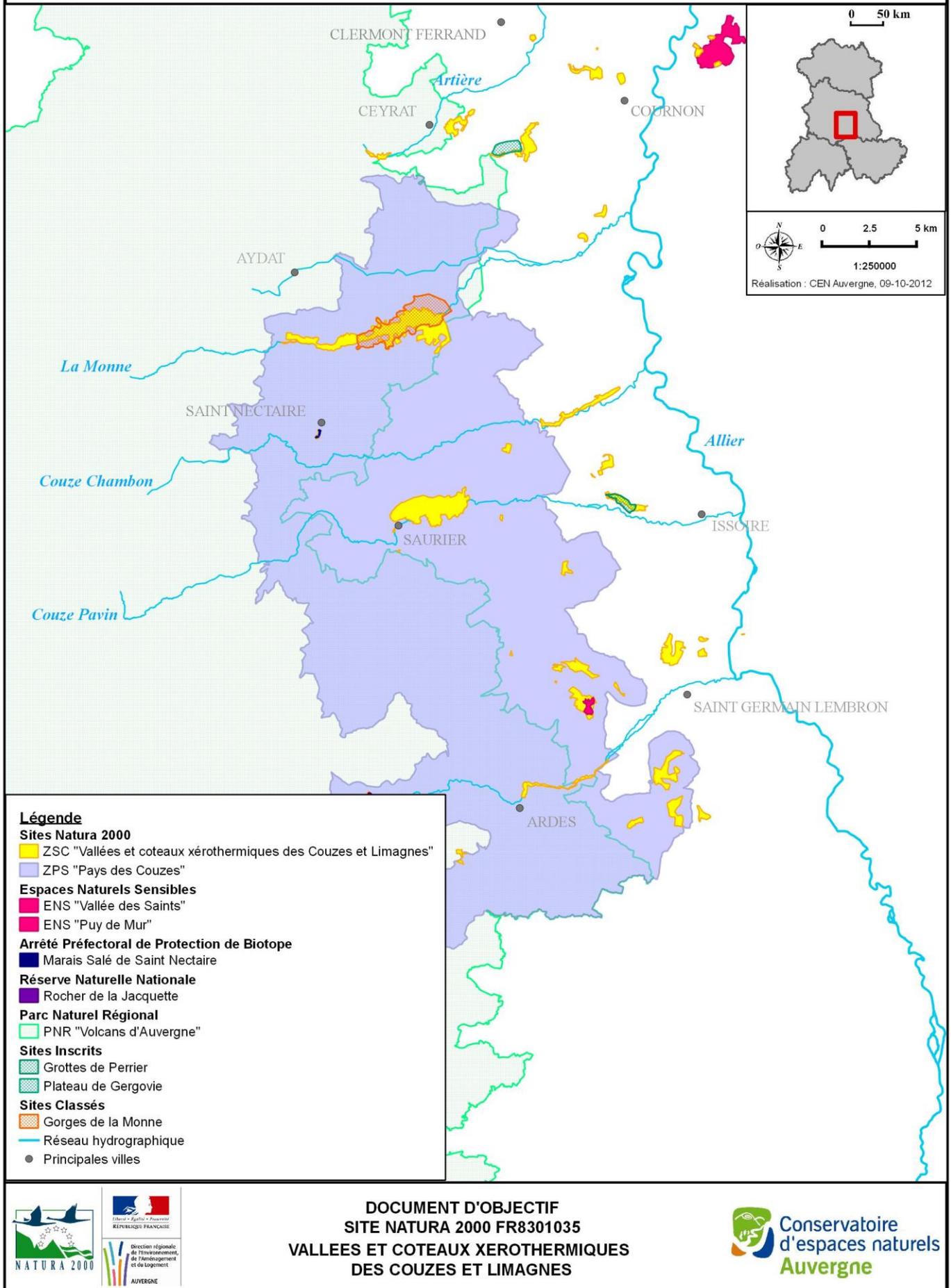


Figure 7: Inventaires des mesures réglementaires et contractuelles du site Natura 2000

Tableau 5: Liste des ZNIEFF de type I

(Source : CEN Auvergne 2010, DREAL Auvergne 2010)

Identifiant SPN	Nom de la ZNIEFF de type I	Entité Natura 2000 concernée
830005659	Gorges de Ceyrat	GORGES DE L'ARTIERE
830000999	Gorges de la Monne	GORGES DE LA MONNE
830007978	Sources du vieux moine et du salut	SOURCES DE TERNANT-LES-EAUX
830007979	Marais salés de Saint-Nectaire	PRE SALE DE SAINT NECTAIRE
830009000	Sources salées de Zagat et de Chassolle	PRE SALE DE CHASSOLLE ET ZAGAT
830009001	Sources salées de Lagouzoux et de Collange	SOURCES DE LAGOUZOUX
83P000056	Source "La Salet"	SOURCE DE LA SALET
83P000091	Puy de Mur, les Muses	PUY DE MUR
830005667	Puy Long - d'Anzelle et de Bane	PUY D'ANZELLES ET DE BANE
830005668	Puy de Vichel	COTEAU DE SAINT GERVAZY ET CHAUX DE VICHEL
830005670	Puy de Marmant	PUY DE MARMANT
830005672	Coteaux du Lembronnais	COTEAUX DU LEMBRONNAIS
830005671	Versants du plateau de Gergovie	GERGOVIE
830005474	Cotes de Perrier	COTE DE PERRIER
830005475	Les chaux de Longue et de Bartovere	BUFELLE ET CHAUX LONGUE
830005476	Gorges de Saurier à St Floret	COUZE PAVIN
830005477	Puy d'Ysson	PUY D'ISSON
830005478	Coteaux de Boudes	COTEAU DE BOUDES
830005479	Vallée des saints	PUY D'AVOIRON ET SOURCES DE BARD
830005666	Vallée de Rentières	RESERVE DE LA JACQUETTE
830005543	Coteaux de Paulet	COTEAU DE PAULET
830015169	Bois de Thios	THIOS
830015165	Puy de Crouel	PUY DE CROUEL
830015162	Cotes de Pardines	CHAUX HAUTE ET CHAUX REDONDE
83P000402	Coteaux de Neschers	COTES DE NESCHERS
83P000401	Puys de Montrognon et de Chaumontel	MONTROGNON
83P000045	Puy de Tobize	PUY DE TOBIZE
83P000053	Pic de Brionnet - Puy du Joux	PIC DU BRIONNET ET PUY DE JOUX
83P000054	La Rodde	CHAUX DE LA RODDE
83P000404	Sources du bord de la Couze Pavin	SOURCE DE SAURIER
83P000405	Source de Saint-Hérent	SOURCE DE SAINT HERENT
83P000409	Vallée de la Couze en aval d'Ardes	COUZE D'ARDES
83P000410	Les Rochettes	COTEAU DES ROCHETTES
830005665	Val d'Allier du pont de Parentignat à Brassac-les-mines	SOURCE DE NONETTE

LOCALISATION DES ZNIEFF CONCERNANT LE SITE NATURA 2000

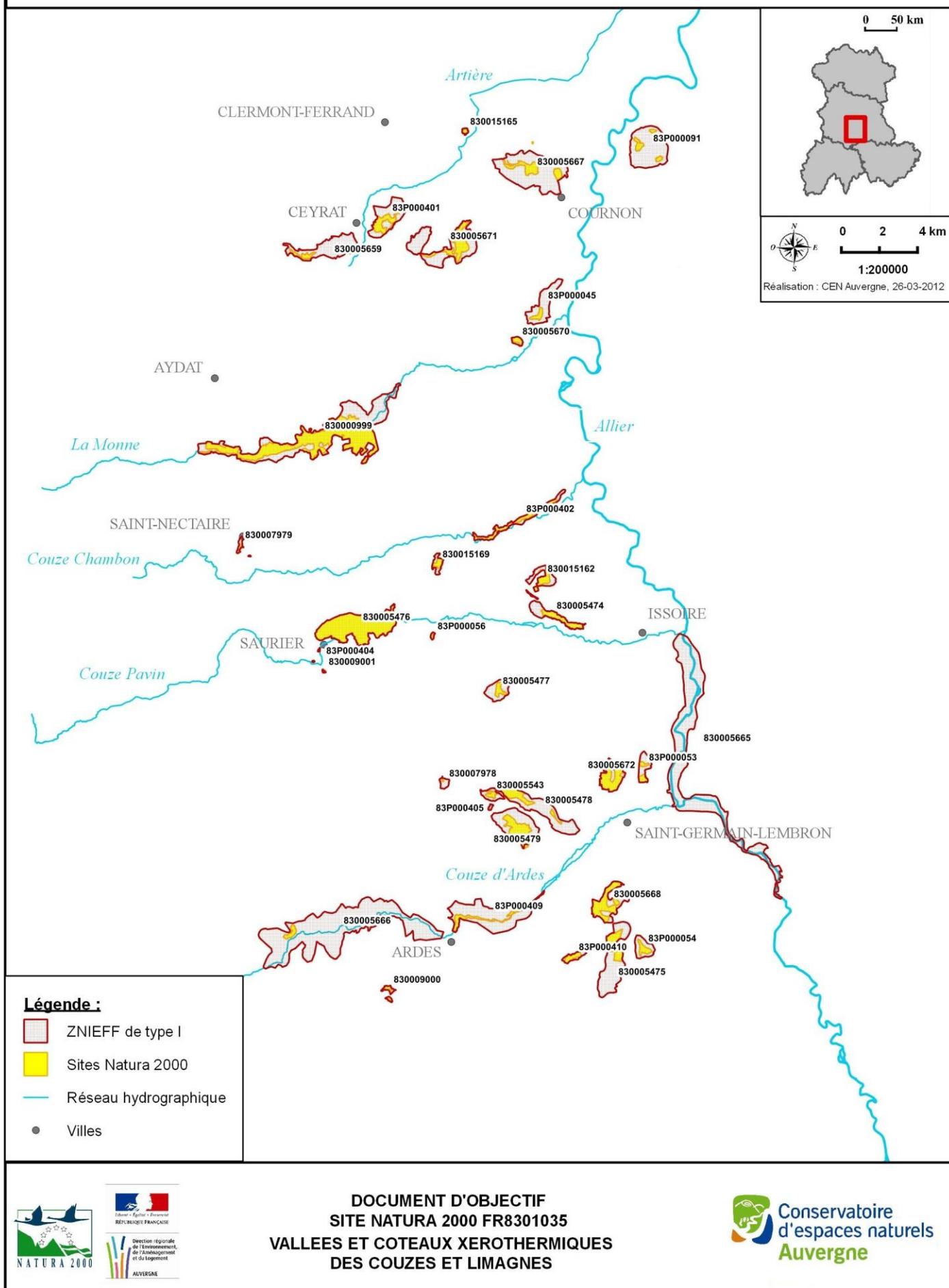
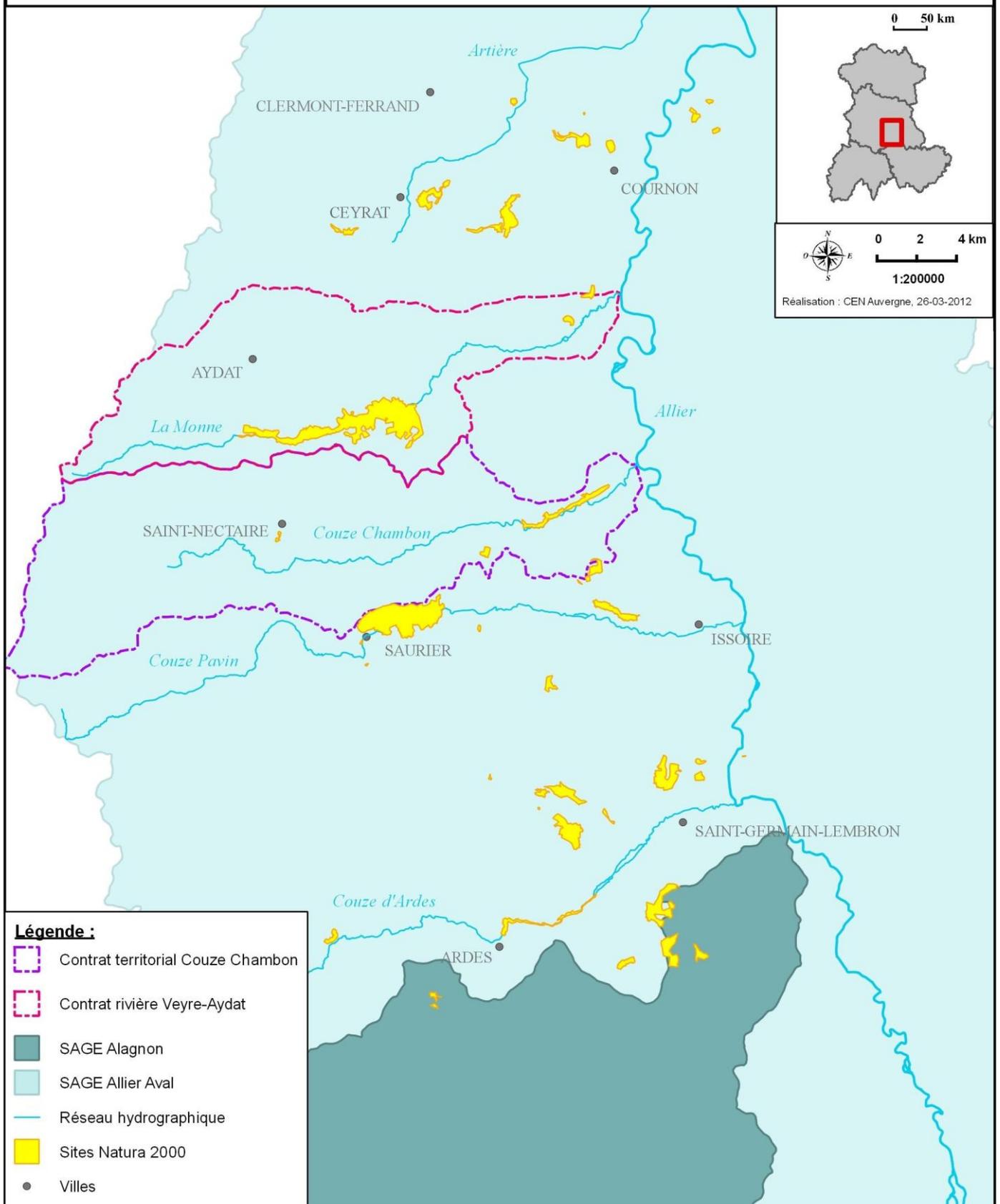


Figure 8: Localisation des ZNIEFF de type I concernant le site Natura 2000

BASSINS VERSANTS CONCERNES PAR DES SAGE ET CONTRATS TERRITORIAUX



DOCUMENT D'OBJECTIF
 SITE NATURA 2000 FR8301035
 VALLEES ET COTEAUX XEROTHERMIQUES
 DES COUZES ET LIMAGNES



Figure 9: Bassins versants concernés par des SAGE et Contrats territoriaux

3. PERIMETRE DU SITE NATURA 2000

Tableau 6 : Superficies des entités du site Natura 2000

(Source : CEN Auvergne 2012)

Numéro de l'entité	Nom de l'entité	Communes	Surface des entités en 2012 (ha)
1	PUY DE MUR	Dallet, Mezel	27,90
2a	PUY DE CROUEL	Clermont – Ferrand	7,54
2b	PUY D'ANZELLES	Cournon	52,39
2c	PUY DE BANE	Cournon	18,29
2d	PEPERITES DE LEMPDES	Lempdes	0,55
3a	GORGES DE L'ARTIERE	Saint Genes Champanelle	20,27
3b	MONTROGNON	Romagnat, Ceyrat	66,91
4	GERGOVIE	La Roche Blanche, Pérignat les Sarlièves	107,82
5a	PUY DE TOBIZE	Martres de Veyre	16,80
5b	PUY DE MARMANT	Veyre-Monton	13,80
6	GORGES DE LA MONNE	Olloix, Cournols, Aydat, saint nectaire, Vernet Saint Marguerite	640,78
7	COTES DE NESCHERS	Coudes, Neschers, Champeix	90,37
8	THIOS	Champeix	14,90
9a	COUZE PAVIN	Creste, Saurier, Saint Floret	451,74
9b	SOURCE DE LA SALET	Saint Floret	3,28
10a	CHAUX REDONDE	Pardines	34,24
10b	CHAUX HAUTE	Pardines	1,12
10c	COTE DE PERRIER	Perrier	60,62
11	PUY D'ISSON	Vodable, Solignat	20,85
12a	SOURCE DE SAURIER	Saurier	1,48
12b	SOURCE DE LAGOZOUX	Saurier	1,05
13a	COTEAU DU LEMBRONNAIS	Gignat, Le Broc, Saint Germain Lembron	110,09
13b	PIC DU BRIONNET	Le Broc	7,70
13c	PUY DE JOUX	Breuil sur Couze, Saint Germain Lembron	14,08
13d	SOURCE DE NONETTE	Nonette	0,54
14a	SOURCES DE TERNANT-LES-EAUX	Ternant-les-Eaux	1,70
14b	COTEAU DE PAULET	Saint Hérent	13,44
14c	SOURCE DE SAINT-HERENT	Saint Hérent	0,81
14d & 14f	PUY D'AVOIRON ET SOURCES DE BARD	Boudes, Saint Hérent	110,33
14e	COTEAU DE BOUDES	Mareugheol, Boudes, Saint Hérent	71,36
15	RESERVE DE LA JACQUETTE	Mazoires	18,74
16	COUZE D'ARDES	Madriat, Augnat, Ardes, Rentières	54,53
17a	COTEAU DE SAINT-GERVAZY - CHAUX DE VICHÉL	Saint Gervazy, Viché	121,68
17b	COTEAU DES ROCHETTES	Saint Gervazy	22,29
17c	BUFELLE ET CHAUX LONGUES	Saint Gervazy	71,31
17d	CHAUX DE LA RODDE	Moriat	23,43
18a	PRE SALE DE ZAGAT	Ardes	8,21
18b	PRE SALE DE CHASSOLE	Apchat	3,68
19	PRE SALE DE SAINT-NECTAIRE	Saint Nectaire	4,76
TOTAL			2311,38

SYNTHESE

D'une superficie totale de **2311 ha**, cette Zone Spéciale de Conservation concerne **40 entités distinctes** qui s'étendent sur la plaine de la Limagne et le pays des Couzes. Le périmètre initial de 2001 (2383 ha) a été réajusté à la marge en 2008 (2309 ha). La mise à jour au référentiel cartographique Lambert 93 en 2012 a entraîné une réactualisation de la superficie globale du site à 2311 ha (sans changement de périmètre depuis 2008). Ce site concerne 45 communes, réparties en 10 communautés de communes, et correspondant à 215 288 habitants.

Par ailleurs, inclus en partie dans le PNR des Volcans d'Auvergne, ce site est concerné par de multiples protections réglementaires au titre du patrimoine naturel (Figure 3). Ainsi, on notera la présence :

- de **deux Espaces Naturels Sensibles** (Vallée des Saints et Puy de Mur),
- d'**une Réserve Naturelle Nationale** (Rocher de la Jacquette),
- d'**un site Arrêté Préfectoral de Protection Biotope** (Marais salé de Saint Nectaire),
- de **sites inscrits** (Grottes de Perrier et Plateau de Gergovie) **et classés** (Gorges de la Monne).

De plus, il est recoupé totalement par **34 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I** (Figure 4), et partiellement par la Zone de Protection Spéciale « Pays des Couzes » FR 8312011.

4. SITUATION DES PROPRIETES DANS LE SITE

Tableau 7: Données concernant la situation des propriétés au sein du site

(Source : Base cadastrale 2010)

Entités du site Natura 2000	Propriétés publiques (Etat, communes, EPCI) et associatives (APN)			Propriétés privés		
	Nombre de parcelles	Surface totale des parcelles (ha)	Nombre de propriétaires	Nombre de parcelles	Surface totale des parcelles (ha)	Nombre de propriétaires
PUY DE MUR	10	10,96	3	133	16,51	155
PUY DE CROUEL	4	13,66	1	2	0,02	4
PUY D'ANZELLES	13	55,02	3	123	15,21	226
PUY DE BANE	1	27,12	1	0	0,00	0
PEPERITES DE LEMPDES	1	0,42	1	2	0,49	2
GORGES DE L'ARTIERE	1	6,56	1	31	18,16	47
MONTROGNON	108	13,17	6	909	53,21	663
GERGOVIE	162	52,3	5	287	75,70	240
PUY DE TOBIZE	1	2,53	1	27	15,16	28
PUY DE MARMANT	1	13,86	1	0	0,00	0
GORGES DE LA MONNE	49	291,30	8	260	439,92	187
COTES DE NESCHERS	113	12,05	4	808	65,64	349
THIOS	2	9,09	1	8	5,04	15
COUZE PAVIN	65	27,23	10	1449	403,76	380
SOURCE DE LA SALET	3	3,39	2	2	3,05	2
CHAUX REDONDE	2	34,36	1	21	56,81	25
CHAUX HAUTE	2	0,32	2	1	0,11	2
COTE DE PERRIER	34	35,35	2	212	24,01	168
PUY D'ISSON	5	13,62	2	13	6,06	17
SOURCE DE SAURIER	1	0,09	1	2	1,39	2
SOURCE DE LAGOZOUX	1	0,51	1	1	0,51	1
COTEAU DU LEMBRONNAIS	8	6,24	2	534	53,36	151
PIC DU BRIONNET	1	3,75	1	5	7,09	6
PUY DE JOUX	0	0,00	0	29	15,69	45
SOURCE DE NONETTE	1	0,04	1	16	1,71	15
SOURCES DE TERNANT-LES-EAUX	1	0,37	1	7	0,00	9
COTEAU DE PAULET	1	9,93	1	9	29,05	11
SOURCE DE SAINT-HERENT	1	0,8	1	0	0,00	0
PUY D'AVOIRON-SOURCES DE BARD	80	30,16	7	258	100,01	161
COTEAU DE BOUDES	2	0,29	2	39	71,99	59
RESERVE DE LA JACQUETTE	0	0,00	0	3	18,38	1
COUZE D'ARDES	5	4,88	5	114	92,48	70
COTEAU DE ST-GERVAZY- CHAUX DE VICHEL	14	83,21	3	130	54,31	85
COTEAU DES ROCHETTES	1	2,97	1	7	25,88	11
BUFELLE ET CHAUX LONGUES	3	59,25	1	49	16,38	72
CHAUX DE LA RODDE	1	22,45	1	0	0,00	0
PRE SALE DE ZAGAT	12	7,14	2	1	0,14	3
PRE SALE DE CHASSOLE	1	1,49	1	1	2,11	1
PRE SALE DE SAINT-NECTAIRE	8	1,00	2	14	4,08	8
TOTAL	719	856,90	89	5507	1693,40	3221

SYNTHESE

Le site Natura 2000 est composé de 6226 parcelles appartenant à plus de 3300 propriétaires et représentant 2550 ha (certaines parcelles ne sont pas entièrement incluses dans la zone Natura 2000 qui fait 2311 ha). Les collectivités, l'état et les structures associatives en possèdent 651 (34% de la surface), mais la majorité des parcelles sont privées (5507 parcelles soit 66% de la surface).

Le **morçèlement foncier important** restreint les possibilités d'actions pour la gestion des habitats de ce territoire. Par contre, la grande superficie couverte par les parcelles publiques (839 ha) est un facteur favorable.

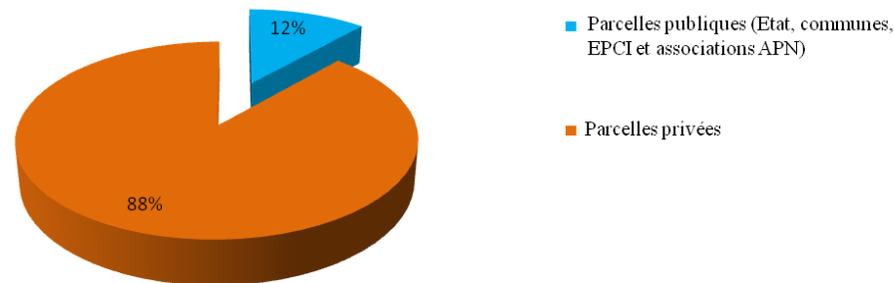


Figure 10: Statuts des parcelles au sein du site Natura 2000

II - DONNEES SUR LES ACTIVITES HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL

Tableau 8: Données des activités humaines et de l'occupation des sols

Activités humaines et occupation du sol		Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Agriculture		A 0403 A 08	913 ha d'Ilots PAC en 2011 66 exploitants 401 ha de MAEt en 2011	<ul style="list-style-type: none"> Majorité du site en déprise agricole mais retour de l'activité pastorale extensive grâce aux contrats Natura 2000 et aux MAEt (+177 ha depuis 2001) Zones AOC viticole et Natura 2000 principalement disjointes à l'exception de 2 entités « Gergovie » et « Puy d'Anzelle » (APPB Cournon d'Auvergne) dont la superposition concerne des pelouses sèches d'intérêt communautaire (superficie de 9,52 ha) 	CEN Auvergne, 2010 DREAL Auvergne, 2011-2012 ONF 63, 2012 CRPF 63, 2012 CC des Cheires, 2012 FDP 63, 2012 FDC 63, 2012 CDT 63 FFME 63 FFVL 63 Vélivole 63 FFM 63 DDT 63, 2010-2012
Activité sylvicole		B 0205	634 ha de forêts 187 ha gérés par l'ONF 1 Plan Simple de Gestion 1 Schéma de desserte forestière	<ul style="list-style-type: none"> Les forêts, essentiellement localisées sur les Gorges de la Monne, représentent 27% de la superficie totale du site 1 Plan Simple de Gestion concernant une partie des boisements des Gorges de la Monne (superficie de 5,04 ha) 1 Schéma de desserte forestière s'appliquant sur les Communes d'Aydat, d'Olloux, de Cournois et du Vernet Sainte Marguerite Faible enjeu (boisement naturel à usage local) sauf sur l'entité « Gorges de la Monne » 	
Urbanisation		E 0303	37 Documents d'urbanisme communaux 2 SCOT Cf. Tableau 9	<ul style="list-style-type: none"> 16 PLU (dont 2 en élaboration), 17 POS, 1 CC et 3 DPU Beaucoup d'entités du site Natura 2000 en zone N des PLU mais en limite de zones urbaines SCOT du Pays du Grand Clermont (appliqué depuis le 10/02/2012) et SCOT du Pays d'Issoire Val d'Allier sud (projet arrêté du 29/06/12 en cours de consultation avant validation prévue en 2013) 	
Tourisme	Randonnée	G 0102	Cf. Tableau 10	<ul style="list-style-type: none"> 16 entités équipées de panneaux pédagogiques (57 panneaux) 19 entités traversées par des sentiers PR et 18 par des sentiers GR 	
	Office de tourisme – Points forts	-	7 Offices de Tourisme 4 Points forts touristiques	<ul style="list-style-type: none"> Offices de Tourisme principaux : Issoire + (Aydat, Ardes, La-Roche-Blanche, Clermont-Ferrand, Champeix, et Saint Nectaire) Points forts : Gergovie, Vallée des Saints, Côtes de Perrier, Saint Nectaire Projet de classement de Gergovie en « Grand site » 	
Loisirs	Escalade	G 0104	4 zones Cf. Tableau 11	<ul style="list-style-type: none"> 3 sites d'escalade sur falaise au sein du site Natura 2000 1 site d'escalade sur bloc à proximité du site Natura 200 	
	Activités aériennes	G 0105	4 zones Cf. Tableau 12	<ul style="list-style-type: none"> 2 sites de Vol Libre au sein de l'entité « Couze Pavin » 2 sites de Planeur au sein des entités « Chau de Redonde » et « Puy d'Isson » 	
	Sports motorisés	G 0103	5	<ul style="list-style-type: none"> 5 entités concernées par des sports motorisés hors sentiers 1 circuit officiel d'engins motorisés à proximité de Gergovie 	
	Pêche	F 0203	5 AAPPMA Cf. Tableau 13	<ul style="list-style-type: none"> 5 AAPPMA concernant 4 rivières : les Gorges de la Monne, la Couze Chambon, la Couze Pavin, la Couze d'Ardes 	
	Activité cynégétique	F 0301	94 Sociétés de chasse Cf. Tableau 14	<ul style="list-style-type: none"> 94 Sociétés de chasse réparties sur l'ensemble du site Natura 2000 	
Industrialisation	Carrière	C 0107	0	<ul style="list-style-type: none"> 3 Carrières en activité et à proximité immédiate du site (Communes de Vichel, Dallet et Pardines) 	
	Eolien	C 0303	0	<ul style="list-style-type: none"> Parc du Cézallier composé de 26 éoliennes à l'ouest du site 3 Projets à proximité du site (ferme du Lembron, ZDE Vodable, ZDE plateau de Pardines/Perrier) 	
	Usine	J 0207	1	<ul style="list-style-type: none"> Usine d'embouteillage « Arvie » avec exploitation de sources à Ardes-sur-Couze et Augnat 	
	Pisciculture	F 01	1	<ul style="list-style-type: none"> Pisciculture de Truites aux abords de la Couze d'Ardes (prise d'eau sur le site Natura 2000) 	
	Déchets	E 0201	0	<ul style="list-style-type: none"> Projet d'un incinérateur à proximité du site (à Beaulieu - Commune de Clermont Ferrand) 	

POUR LES CODES FSD DES ACTIVITES, SE REFERER A L'ANNEXE 7 « Code FSD »

1. AGRICULTURE

Le relief accidenté du site a induit une **forte déprise agricole**, notamment sur les coteaux secs qui, du fait de leurs caractéristiques topographiques et pédologiques, révèlent des territoires peu mécanisables (due à de fortes pentes) aux sols peu productifs. Cette déprise agricole est également accentuée par un morcellement foncier important et la proximité de la majorité du site Natura 2000 avec des zones périurbaines en extension. Ces multiples contraintes conduisent à la disparition de certains habitats agro-pastoraux ouverts d'intérêt patrimonial et communautaire. De ce fait, les pelouses sèches, habitat patrimonial majoritaire des coteaux secs, représente l'enjeu agro-environnemental principal du site Natura 2000.

Au sein de ce site Natura 2000, on recense 913 ha de Surface Agricole Utile ou SAU (terres arables, prairies et pelouses, cultures pérennes) dont l'exploitation reste difficile et dépendante des aides de la Politique Agricole Commune. Malgré cela, les agriculteurs sont encore bien présents sur ce territoire (66 exploitations recensées). Les actions engagées depuis 2001 ont permis la reconquête de ces zones en déprise par le retour des pratiques agricoles traditionnelles avec la mise en place de parcs de pâturage sur 177 ha de pelouses qui n'étaient plus exploitées. Toutefois, si la gestion pastorale apparaît comme la solution privilégiée pour une gestion adaptée des pelouses sèches, véritables réservoirs de biodiversité, il est difficile de l'instaurer et de la maintenir sur l'ensemble du site Natura 2000, et notamment en zone périurbaine.

Afin de compenser le manque de rentabilité économique et de favoriser le retour des pratiques agro-pastorales sur ces territoires, l'Etat français a instauré différents outils contractuels liés à la démarche Natura 2000 :

- Des Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAEt) ont accompagné plusieurs agriculteurs au maintien d'une activité pastorale extensive sur 401 ha de pelouses sèches (soit 44% de la SAU) sur l'ensemble des coteaux secs du site Natura 2000.
- Depuis 2001, 6 contrats Natura 2000 ont été mis en œuvre. Trois sont encore en cours sur 8 entités (Coteau du Lembronnais, Vallée des Saints, Puy de Crouel, Montrognon, Pépérites de Lempdes, Puy de Mur, Puy de Marmant, Pic du Brionnet) afin d'accompagner et de financer les travaux de débroussaillage et de mise en place de parcs de pâturage sur une superficie de 42 ha.
- Un autre outil agri-environnemental non spécifique à Natura 2000 existe aussi sur ce territoire : la Prime Herbagère Agro-Environnementale (PHAE2) (540 ha au total, dont 139 ha hors MAEt et 401 ha en accompagnement des MAEt)

Le soutien de la gestion pastorale actuelle au travers de la PAC et la reconquête de coteaux en déprise avec les contrats Natura 2000 représente ainsi **une action prioritaire** pour la gestion et la conservation des coteaux. Le pastoralisme extensif apparaît être le meilleur compromis pour atteindre plusieurs objectifs (conserver des pelouses sèches, produire des biens agricoles, limiter les incendies..) à un coût acceptable. Toutefois, certains secteurs ne se prêtent pas à ce type de gestion (foncier du site trop morcelé, proximité urbaine, pente inaccessible, zone déjà trop boisée, zone trop petite pour du pâturage...). Il est donc proposé de réfléchir à d'autres modes de gestion en complément de la gestion pastorale.

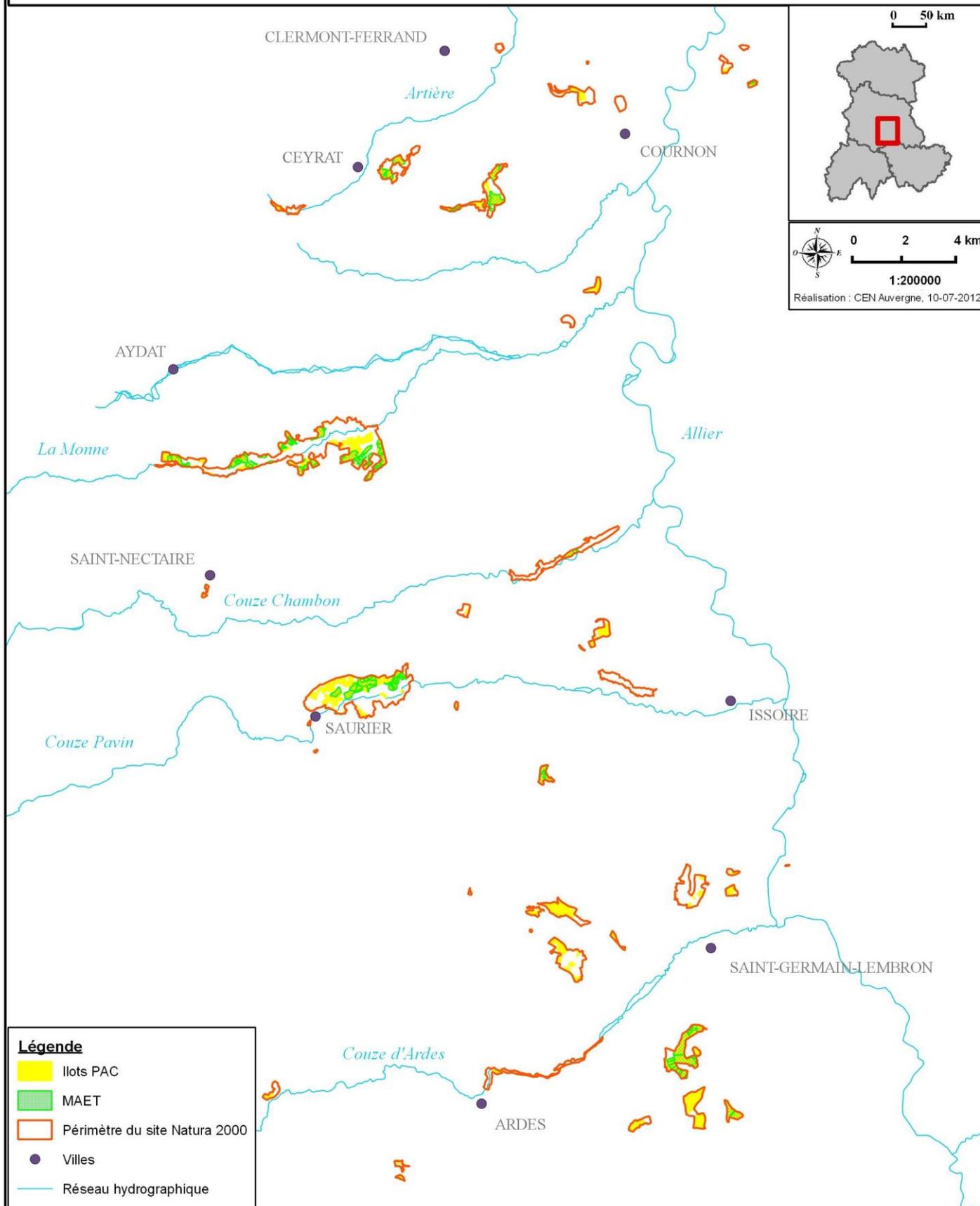
Tableau 9 : Tableau synthétique des Mesures Agro-environnementales du site Natura 2000 (44% de la SAU en 2011)

(Source : DREAL Auvergne 2011)

Code de la mesure	Type de couvert et/ou habitat visé	Objectifs de la mesure	Superficie engagées en 2012 (ha)
AU_COUZ_PS1	Pelouse sèche, pré salé, lande sèche, bord de rivière	Conserver des milieux ouverts d'intérêt écologique	266,56
AU_VEYN_PE1	Pelouse sèche, lande sèche, bord de rivière	Conserver des milieux ouverts d'intérêt écologique	133,82
AU_COUZ_PS2	Pelouse sèche, lande sèche	Conserver des milieux ouverts d'intérêt écologique	0,00
AU_VEYN_DE1	Pelouse sèche, lande sèche	Conserver des milieux ouverts d'intérêt écologique	1,00
AU_COUZ_PF1	Prairie de fauche	Conserver des prairies riches en fleurs	0,00
AU_COUZ_HA11	Haie	Préserver l'habitat de la faune menacée	0,00
PHAE (inclu socle 01 des Maet)	Prairie et pelouse	Préserver les prairies	540,00

La mesure sur les haies ne semble pas pertinente sur ce territoire, elle ne sera donc pas reconduite lors de la prochaine PAC.

LOCALISATION DES ILOTS PAC ET DES MAET SUR LE SITE NATURA 2000



Légende

- Ilots PAC
- MAET
- Périmètre du site Natura 2000
- Villes
- Réseau hydrographique



DOCUMENT D'OBJECTIF
 SITE NATURA 2000 FR8301035
 VALLEES ET COTEAUX XERTHERMIQUES
 DES COUZES ET LIMAGNES



Figure 11: Localisation des parcelles agricoles sur le site Natura 2000

● **Viticulture :**

Au niveau viticole, l'ancien zonage AOVDQS a été requalifié en zonage AOC. Ce périmètre AOC a ainsi été validé le 16 novembre 2010. Deux entités du site Natura 2000 présente des superpositions avec ce zonage viticole (périmètre viticole validé par le comité INAO du 29 mai 2008).

- :
- L'entité « Puy d'Anzelle » (Commune de Cournon), classée en APPB, présente une superposition à hauteur de 31,338 ha. Cette dernière concerne une superficie de 9,52 ha des pelouses sèches d'intérêt communautaire (dont 7,138 ha d'intérêt communautaire prioritaire).
 - On observe également une petite superposition sur l'entité « Gergovie » (Commune de Pérignat-les-Sarlièves). D'une superficie de 0,920 ha, elle ne concerne pas une zone d'habitat d'intérêt communautaire.

● **Pisciculture :**

Une pisciculture de Truites « La Ferme aquacole du Cézallier » est également présente dans l'entité « Couze d'Ardes ». Elle est localisée sur le lieu-dit « Barrège ». Néanmoins, seul le canal de dérivation partielle concerne la Couze et la zone Natura 2000.

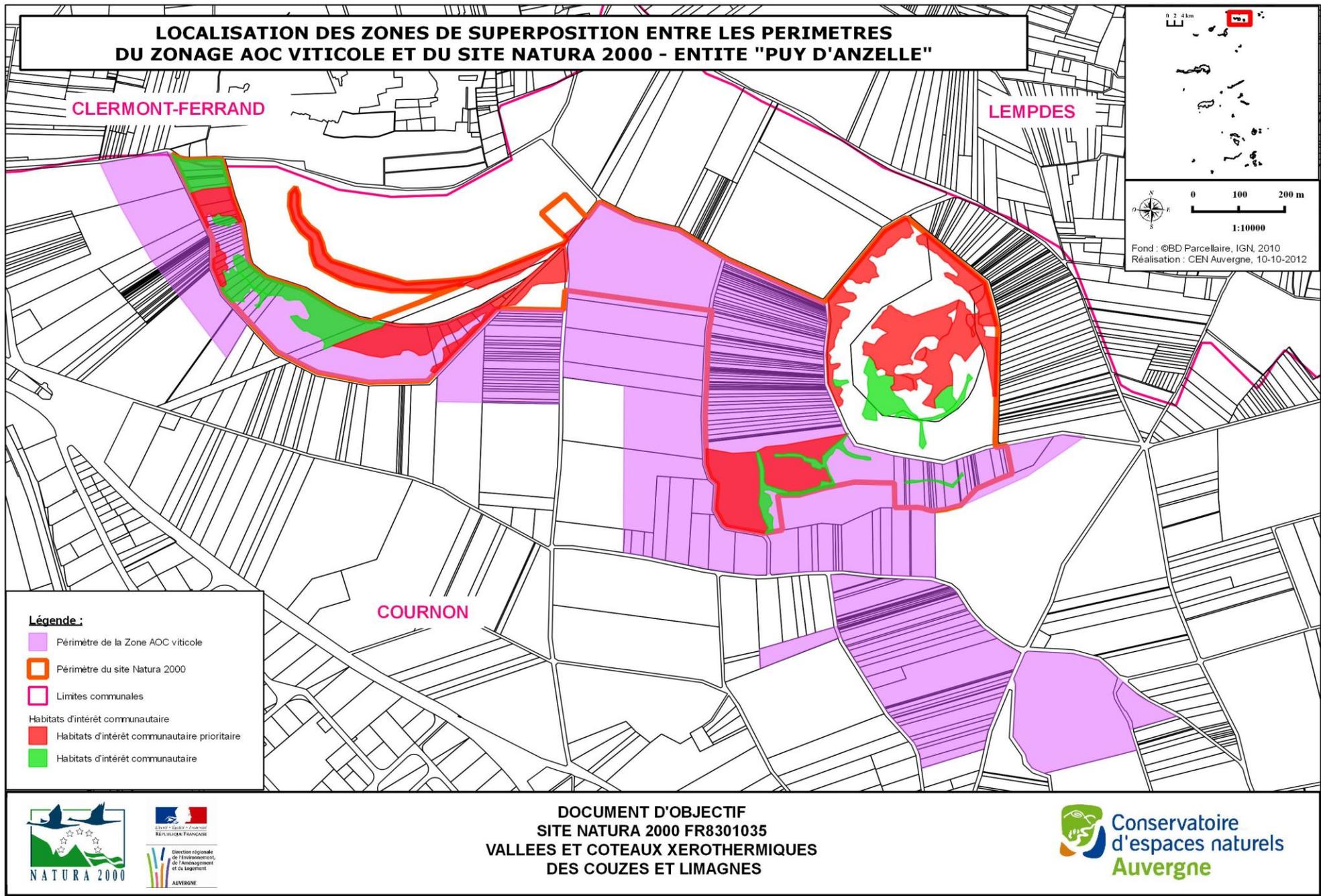


Figure 12 : Carte des zones de superposition entre le zonage AOC viticole et le site Natura 2000 - Entité "Puy d'Anzelle"

LOCALISATION DES ZONES DE SUPERPOSITION ENTRE LES PERIMETRES
DU ZONAGE AOC VITICOLE ET DU SITE NATURA 2000 - ENTITE "GERGOVIE"

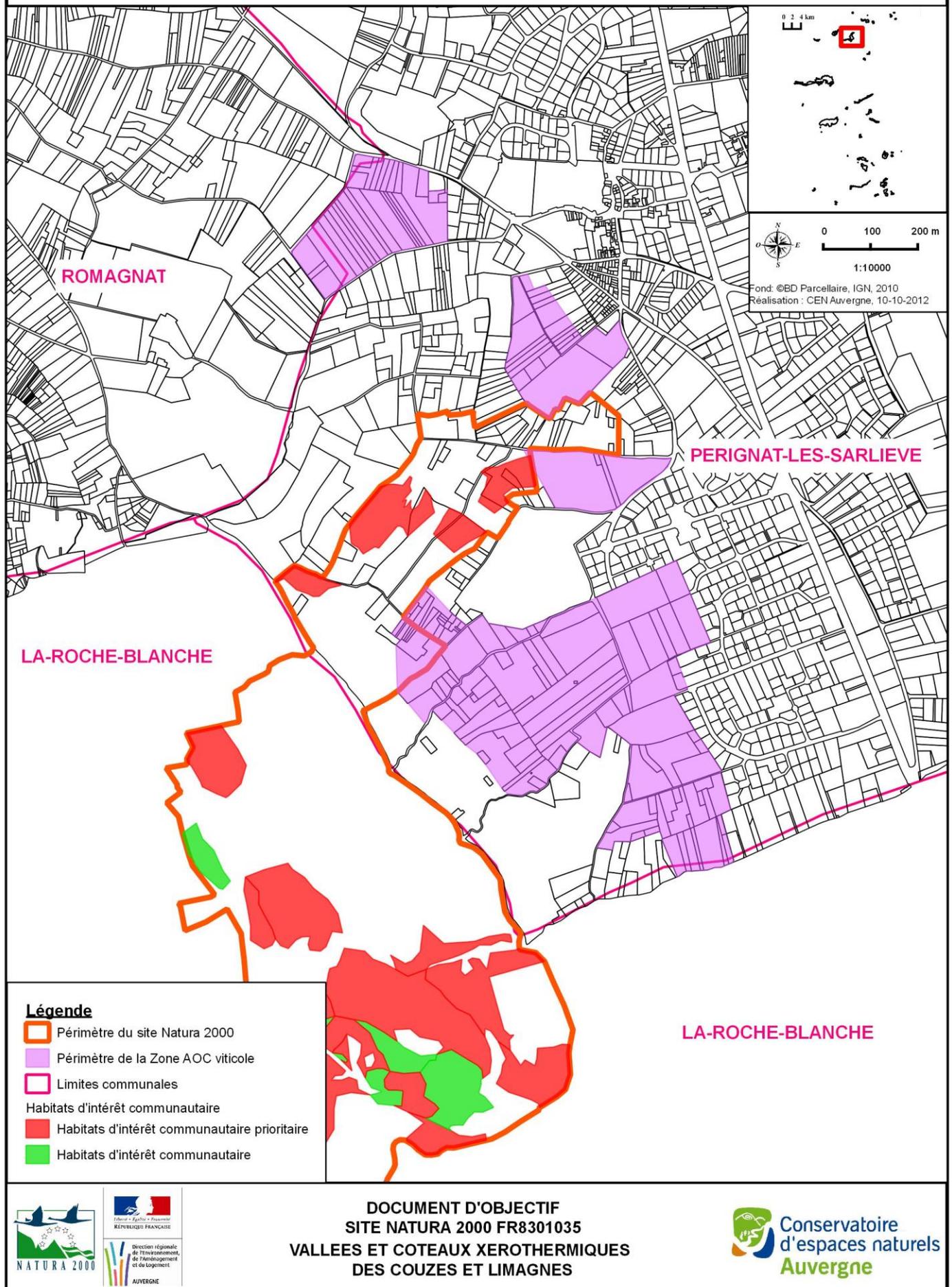


Figure 13 : Carte des zones de superposition entre le zonage AOC viticole et le site Natura 2000 - Entité "Gergovie"

2. ACTIVITE SYLVICOLE

Malgré une proportion non négligeable de boisements (634 ha soit 27% de la superficie du site), le site Natura 2000 est considéré comme une zone à faible enjeu forestier, à l'exception de l'entité « Gorges de la Monne ».

En effet, les Gorges de la Monne ont été colonisées par des forêts de pente s'étendant actuellement sur une superficie de 238 ha. Ces forêts sont concernées en partie par un Plan Simple de Gestion, en cours de renouvellement, pour une surface de 5,04 ha sur la commune de Cournols.

Par ailleurs, la Communauté de Communes des Cheires a engagé, en 2010, une étude de Schéma de desserte forestière sur les communes d'Aydat, de Chanonat, de Cournols, d'Olloux, de Saint Saturnin, de Saulzet le Froid et du Vernet Sainte Marguerite. Cette étude a ainsi abouti à :

- un diagnostic des ressources forestières de ce territoire : les bois sont composés de forêts de feuillus, de forêts mixtes et de boisements résineux ;
- un diagnostic de l'état des chemins de desserte forestière : les Gorges de la Monne présente un réseau dense et complet de chemins ruraux ;
- un recensement des usages des forêts en matière de gestion et de préservation des bois : le site présente, d'une part, des forêts gérées par l'ONF privilégiant des coupes progressives afin de favoriser la régénération naturelle ou le reboisement, et d'autre part, des forêts privées sur lesquelles les propriétaires procèdent parfois à des coupes rases. Dans ce cas, selon l'article L124-6 du code forestier, il appartient au propriétaire, en l'absence d'une régénération naturelle satisfaisante, de prendre, dans un délai de 5 ans à compter de la date de la coupe rase, les mesures nécessaires au renouvellement de son peuplement forestier.
- un Schéma de desserte visant à réaliser des travaux d'amélioration de voiries forestières : le Schéma de desserte forestière repose sur une amélioration de la voirie par reprise, dans la majorité des cas, des chemins ruraux existants notamment pour les massifs forestiers à grande production de bois de qualité. De plus, les projets d'exploitation mis en place respectent les sites sensibles en privilégiant des techniques telles que l'exploitation par câble mat permettant un franchissement aérien de zones difficiles d'accès et en limitant l'impact au sol (tourbières, cours d'eau, éboulis, fortes pentes...)

L'Office Nationale des Forêts gère 187 ha soit 29,5% des forêts du site Natura 2000, situées sur les entités « Gorges de la Monne », « Gorge de l'Artière », « Puy de Marmant » et « Puy de Mur ».

Dans le reste du site, les boisements naturels ont surtout un usage local. Par ailleurs, la majorité des forêts du site sont issues de la déprise agricole et sont, par conséquent, jeunes. Les forêts plus anciennes sont des forêts de pente et de ravin, concentrées principalement sur les versants des Couzes. De ce fait, les mesures de gestion de ces bois pourraient se concentrer sur :

- la non-intervention des milieux forestiers présents au sein de secteurs escarpés et difficilement accessibles ;
- une exploitation forestière encadrée par un document de gestion durable : Aménagement en forêt publique, Plan simple de gestion (PSG), Contrat de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) ou règlement type gestion (RTG) en forêt privée ;
- la réduction de l'abondance du Robinier au profit des autres essences autochtones : cette essence invasive a, en effet, l'inconvénient à la fois de se propager sur les pelouses sèches à préserver et de limiter l'évolution vers les forêts naturelles de chêne pubescent. Une réflexion sur la valorisation économique du Robinier sera engagée dans le cadre de Natura 2000 de façon à limiter globalement sa présence sur les coteaux, tout en valorisant économiquement ce bois résistant à l'humidité (classe IV sans traitement).

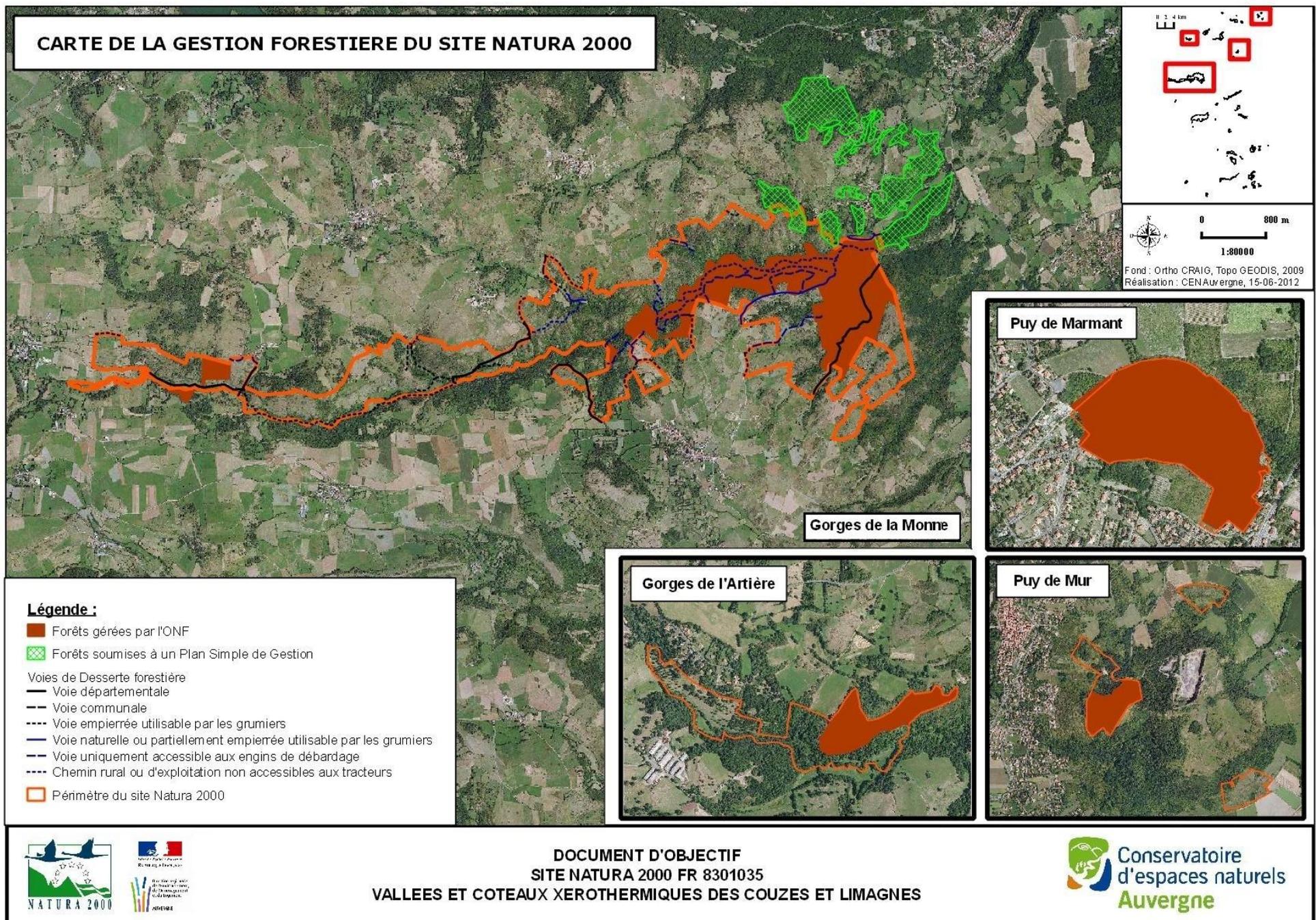


Figure 14 : Carte de la gestion forestière du site Natura 2000

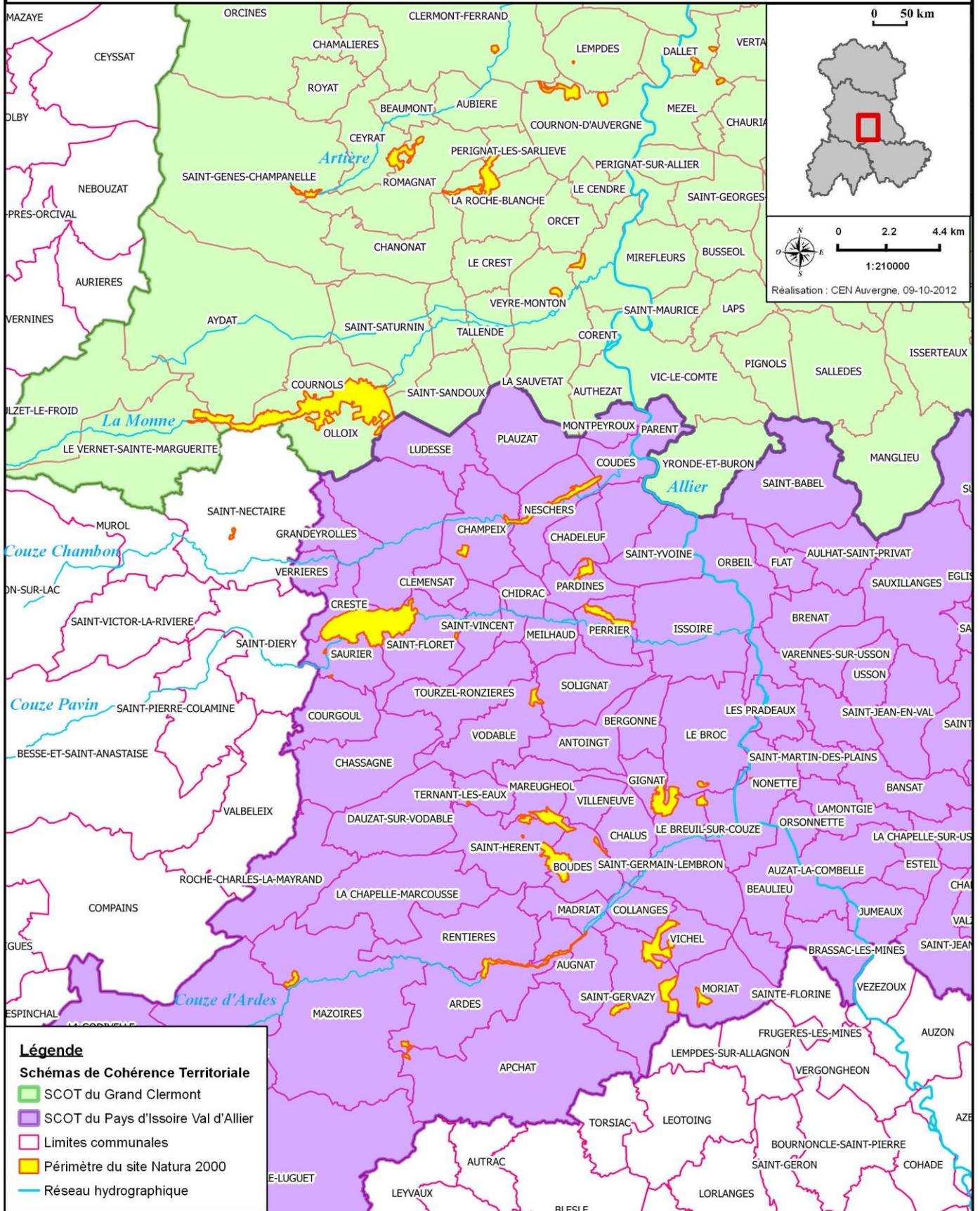
3. URBANISATION

Le site Natura 2000 est **essentiellement situé en zone périurbaine**. Ceci accentue les problèmes de gestion des habitats et rend délicat le maintien du pastoralisme. Les entités particulièrement sensibles à la périurbanisation sont : le Puy d'Anzelles, le Puy de Courel, le Puy de Bane, les Pépérites de Lempdes, Gergovie, Montrignon, le Puy de Mur, le Puy de Tobize et le Puy de Marmant. Le site est concerné par 2 SCOT (SCOT du Pays du Grand Clermont appliqué depuis le 10/02/2012 et SCOT du Pays d'Issoire Val d'Allier sud (projet arrêté du 29/06/12 en cours de consultation)).

Tableau 10: Tableau synthétique des Documents d'Urbanisme sur le site Natura 2000 (Source : DDT 63, 2012)

Nom Commune	Document d'urbanisme		
	Type	Etat (Date)	Révisions (Date)
Apchat	RNU		
Ardes	RNU		
Augnat	RNU		
Aydat	PLU	Approuvé en 2006	
Boudes	POS	Approuvé en 1990	Révision en 2005
Breuil-sur-Couze	PLU	Approuvé en 2003	
Le Broc	PLU	Approuvé en 2006	
Ceyrat	PLU	Approuvé en 2005	Révision en 2007
Champeix	PLU	Approuvé en 2007	
Clermont-Ferrand	POS	Approuvé en 2000	Révision en 2008
Coudes	POS	Approuvé en 1992	Révision en 2008
Coumols	PLU	Approuvé en 2005	
Courmon	PLU	Approuvé en 2003	
	DPU	Approuvé en 2003	
Creste	RNU		
Dallet	POS	Approuvé en 1999	Révision en 2006
Gignat	RNU		
Lempdes	PLU	Approuvé en 2007	
Madriat	RNU		
Mareugheol	RNU		
Martres-de-Veyre	POS	Approuvé en 1997	Révision en 2008
	PLU	Prescrit en 2006	
Mazoires	RNU		
Mezel	POS	Approuvé en 1999	
	PLU	Prescrit en 2008	
Moriat	RNU		
Neschers	RNU		
Nonette	POS	Approuvé en 1991	Révision en 2005
Olloix	POS	Approuvé en 1999	
Pardines	CC	Approuvé en 2003	
Pérignat-les-Sarliève	POS	Approuvé en 1984	
	PLU	Approuvé en 2011	
Perrier	PLU	Approuvé en 2006	
Rentières	RNU		
La Roche-Blanche	POS	Approuvé en 2000	Révision en 2005
Romagnat	PLU	Approuvé en 2007	
Saint-Floret	RNU		
Saint-Genes-Champanelle	POS	Approuvé en 1997	
	PLU	Approuvé en 2011	
Saint-Germain-Lembron	PLU	Approuvé en 2008	
	DPU	Approuvé en 2008	
Saint-Gervazy	POS	Approuvé en 1999	Révision en 2009
Saint-Hérent	RNU		
Saint-Nectaire	POS	Approuvé en 1980	Révision en 2007
	PLU	Prescrit en 2008	
Saurier	RNU		
Solignat	POS	Approuvé en 1986	Révision en 2007
Ternant-les-Eaux	RNU		
Vernet-Sainte-Marguerite	RNU		
Veyre-Monton	POS	Approuvé en 1992	Révision en 2009
Vichet	POS	Approuvé en 2002	Révision en 2009
	DPU	Approuvé en 2002	
Vodable	POS	Approuvé en 1993	

LOCALISATION DES SCHEMAS DE COHERENCE TERRITORIALE DU SITE NATURA 2000



DOCUMENT D'OBJECTIF
SITE NATURA 2000 FR8301035
VALLÉES ET COTEAUX XEROTHERMIQUES
DES COUZES ET LIMAGNES

Conservatoire
d'espaces naturels
Auvergne

Figure 15 : Carte de la localisation des Schémas de Cohérence Territoriale du site Natura 2000

4. TOURISME

Le site Natura 2000 possède de **multiples points forts touristiques** avec des sites à patrimoine historique (Gergovie), géologique (Vallées des Saints, Côtes de Perrier) et thermal (Saint Nectaire). Présentant un **accès important** de par la présence de nombreux sentiers de Petites Randonnées (19 entités traversées par des PR) et de Grandes Randonnées (18 entités traversées par des GR), les activités de randonnée et de promenade sont essentiellement pratiquées sur ces zones à forte valeur paysagère. Aussi, la fréquentation occasionnée peut provoquer des conflits d'usage et impacter la conservation et la gestion des habitats d'intérêt communautaire.

L'aménagement de sentiers de découverte balisés, a permis de canaliser et de sensibiliser le public. Ainsi, **17 sentiers** ont été équipés (dont 12 entre 2001 et 2012) avec **57 panneaux pédagogiques** et 12 panneaux de police. Des chicanes pour traverser les parcs de pâturage ont également été installées afin de faciliter la gestion pastorale.

La multiplicité de ces aménagements engendre deux problèmes : un risque d'effet de saturation du public mais surtout un coût élevé de l'entretien des sentiers et des panneaux. De nombreux équipements se dégradent faute de moyen financier pour les remplacer. Des priorités relatives à la valorisation du site Natura 2000 sont à définir et peuvent ainsi induire une réorientation vers une diminution du nombre d'aménagements, une modification de la durée et du mode de communication (support numérique téléchargeable, carte de l'ensemble des sentiers...). Les objectifs de communication doivent être mieux ciblés et un relais auprès des communes sera recherché pour l'entretien des sentiers existants. De plus, l'achat d'un éco-compteur installé de façon tournante sur les sites permettra d'évaluer la pertinence des sentiers équipés.

Par ailleurs, en 2008, une démarche de protection et de valorisation des sites historiques de Gergovie, de Corent et de Gondole a été engagée par la Communauté de Commune Gergovie Val d'Allier Communauté. Dans cette optique, 3 projets d'aménagement ont été proposés dont 2 englobant le périmètre Natura 2000. Le 23 juin 2011, la Communauté de Commune a retenu le projet de réhabilitation de la Maison de Gergovie, située sur le plateau. Le projet ainsi sélectionné est celui impactant le moins l'entité Natura 2000 de Gergovie. De plus, une procédure de classement « **Opération Grand Site** » a été lancée par la DREAL Auvergne. L'augmentation de la fréquentation du site sera alors à surveiller afin que celle-ci n'entraîne pas de dégradation des habitats de l'entité Natura 2000 en périphérie.



Figure 16 : Eco-compteur à cellule



Figure 17: Projet d'aménagement de la Maison de Gergovie

Tableau 11 : Tableau récapitulatif des sentiers de découverte et de randonnées du site Natura 2000

(Source : CEN Auvergne, 2012 - CDT 63, 2012)

Entités du site Natura 2000	TOTAL	Sentier de découverte patrimoine naturel							Sentier PR	Sentier GR
		Nombre	Date d'installation	Equipement	Panneaux de police	Panneaux limite de site	Entretien principaux	Changement équipement	Nombre	Nombre
PUY DE MUR	3	1	2012	-	0	0	-	0	2	0
PUY DE CROUEL	0	0	-	0	0	0	-	0	0	0
PUY D'ANZELLES	2	1	avant 2001	2 panneaux en 2001	5	oui	Marches 2011,2012	0	1	0
PUY DE BANE	1	0	-	0	0	0	-	0	1	0
PEPERITES DE LEMPEDES	0	0	-	0	0	0	-	0	0	0
GORGES DE L'ARTIERE	1	0	-	1 panneau en 2004	0	0	-	0	0	1
MONTROGNON	1	0	-	0	0	0	-	0	1	0
GERGOVIE	6	1	redéfinition en 2009	1 panneau 1 table paysagère	0	0	passage canadien en 2006 marches en 2007	2 panneaux en 2009	4	1
PUY DE TOBIZE	1	0	-	0	0	0	-	0	1	0
PUY DE MARMANT	1	1	2001	1 panneau	0	0	marches en 2007 et 2012 rambardes en 2009 parking en 2012	Flèches balisage en 2012	0	0
GORGES DE LA MONNE	3	1	2007	6 panneaux 1 table paysagère	0	0	passerelle et marches en 2007 chicanes et passages canadiens en 2003	0	1	1
COTES DE NESCHERS	1	0	2011	Aire pique-nique	0	0	débroussaillage	0	0	1
THIOS	0	0	-	0	0	0	-	0	0	0
COUZE PAVIN	3	1	extension 2010-2011	1 table paysagère	0	0	chicane anti-moto en 2011	0	1	1
SOURCE DE LA SALET	0	0	-	0	0	0	-	0	0	0
CHAUX REDONDE	1	0	-	0	0	0	-	0	1	0
CHAUX HAUTE	1	0	-	0	0	0	-	0	0	1
COTE DE PERRIER	7	1	2002	1 panneau 1 table paysagère	0	0	-	1 panneau en 2003 et 2006	4	2
PUY D'ISSON	7	1	avant 2001	6 panneaux en 2005 2 tables d'orientation	0	0	-	6 panneaux en 2011	4	2
SOURCE DE SAURIER	2	1	2011	1 panneau en 2011	0	0	Rembarde sécurité en 2012	0	0	1
SOURCE DE LAGOZOUX	0	0	-	0	0	0	-	0	0	0
COTEAU DU LEMBRONNAIS	3	1	2009	2 panneaux en 2009	4	0	-	0	1	1
PIC DU BRIONNET	0	0	-	0	0	0	-	0	0	0
PUY DE JOUX	0	0	-	0	0	0	-	0	0	0
SOURCE DE NONETTE	1	0	-	0	0	0	-	0	0	1
SOURCES DE TERNANT-LES-EAUX	1	0	-	0	0	0	-	0	1	0
COTEAU DE PAULET	1	0	-	0	0	0	-	0	0	1
SOURCE DE SAINT-HERENT	1	0	-	0	0	0	-	0	0	1
PUY D'AVOIRON-SOURCES DE BARD	4	1	2009	9 panneaux en 2010	0	oui	marches et rambardes en 2005 passerelle et belvédère en 2011	0	2	1
COTEAU DE BOUDES	2	0	-	0	0	0	-	0	1	1
RESERVE DE LA JACQUETTE	0	0	-	0	2	oui	-	0	0	0
COUZE D'ARDES	5	1	2001-2010	6 panneaux 2 tables paysagères	0	0	Cheminement chaque année, enlèvement poubelle en 2012	0	3	1
COTEAU DE SAINT-GERVAZY	4	1	2009	4 panneaux en 2010	0	0	-	0	2	1
COTEAU DES ROCHETTES	0	0	-	0	0	0	-	0	0	0
BUFELLE ET CHAUX LONGUES	1	1	2011	6 panneaux	0	0	-	0	0	0
CHAUX DE LA RODDE	2	1	2001	1 panneau	1	0	-	0	1	0
PRE SALE DE ZAGAT	0	0	-	0	0	0	-	0	0	0
PRE SALE DE CHASSOLE	0	0	-	0	0	0	-	0	0	0
PRE SALE DE SAINT-NECTAIRE	4	1	2005	2 panneaux	0	0	marches et rambardes en 2005	1 panneau	2	1
TOTAL	70	16		57 panneaux	12 panneaux				34	20

5. LOISIRS

Les coteaux secs sont des lieux privilégiés périurbains où se concentrent de nombreuses activités de loisirs.

● Escalade :

Trois sites d'escalade équipés par la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) sont présents au sein du périmètre du site Natura 2000, et un à proximité immédiate. Les sites d'escalade sur falaise de la Dalle de Ribeyre et de Saurier, sites à forte fréquentation, sont localisés dans l'entité « Couze Pavin » et l'autre est à Neschers. L'impact de ces activités sur les habitats d'intérêt communautaire et patrimonial reste limité et n'interfère pas dans la gestion et la conservation des habitats « Eboulis et rochers continentaux ».

Tableau 12: Tableau synthétique de sites d'escalade concernant le site Natura 2000

(Source : FFME 63, 2012)

Sites d'escalade	Entités concernées	Communes	Substrat	Nombre de voies	Hauteur des voies	Altitude
ESCALADE SUR FALAISE						
Neschers	COTES DE NESCHERS	Neschers	Orgues basaltiques	10	6 à 10m	400m
Saurier	COUZE PAVIN	Saurier	Roche en granite	38	10 à 50m	540m
Dalle de Ribeyre	COUZE PAVIN	Saurier	Roche en granite	5	20 à 30m	660m
ESCALADE SUR BLOC						
Cournols	-	Cournols	Roche en granite	-	2 à 10m	800m

● Activités aériennes:

Le site Natura 2000 est également concerné par 4 zones d'activités aériennes de vol libre et de planeur. Ainsi, les 2 aires de décollage de la Fédération Française de Vol Libre (FFVL) se situent au sein de l'entité « Couze Pavin » et celles des Vélivoles (activité de planeur) sont localisées sur les entités de « Chaux de Redonde » et du « Puy d'Isson ». A Pardines, deux associations se partagent le site (Vélivole et 5A).

Le plateau de Gergovie accueille également chaque année (en octobre) près de 30 000 personnes à l'occasion de la manifestation de cerfs-volants et de démonstrations de haute voltige nommée Cervolix (en limite du périmètre du site). A cette occasion, la zone Natura 2000 du Puy de Mardoux, étant survolée par les avions, elle est interdite d'accès aux piétons.

Ainsi, la surfréquentation de certaines zones induit un risque de dégradation des milieux naturels à cause d'une forte pression sur les communautés végétales (fauche intensive des aires d'envol, piétinement, circulation de véhicules motorisés hors chemin), mais ce problème reste mineur et localisé pour l'instant.

Tableau 13: Tableau synthétique des activités aériennes principales et régulières concernant le site Natura 2000

(Source : FFVL 63, 2012 - Vélivole 63, 2012)

Type d'activité	Sites	Entités concernées	Commune
Vol libre	Puy de Roche Courbiere	COUZE PAVIN	Saurier
Vol libre	Plateau de Laschaux	COUZE PAVIN	Saurier
Planeur	Plateau de Pardines	CHAUX DE REDONDE	Pardines
Planeur	Puy d'Isson	PUY D'ISSON	Vodable

• **Sports motorisés :**

Le document d'objectifs 2001 mentionnait la pratique de sports motorisés hors sentiers sur 7 entités : le Coteau du Lembronnais, le Puy d'Anzelle, le Puy de Bane, Montrognon, Gergovie, Puy d'Isson et les Gorges de la Monne.

Actuellement, ces pratiques ne concernent que 5 entités. Les Puy de Bane et d'Anzelles ne sont plus concernés par ces activités, déjà ponctuelles en 2001 (à l'exception d'un sillon marqué sur le Puy d'Anzelles dont l'accès a été limité en 2001).

Par ailleurs, au sein des entités encore concernées par ces pratiques sportives sauvages, des mesures ont été prises afin de restreindre la fréquentation et la dégradation des habitats sur les zones les plus sensibles :

- En 2011, la mise en place d'un parc de pâturage et la pose de panneaux de police ont limité la fréquentation des engins motorisés sur le Coteau du Lembronnais.
- En 2003 et 2007, des passages canadiens, des chicanes et des panneaux de police ont été installés afin de restreindre les accès aux zones fortement fréquentées et dégradées le long des Gorges de la Monne. Ces aménagements ont permis de limiter la fréquentation sur l'ensemble du site à l'exception de la partie Est.

Les entités de Gergovie et de Montrognon restent encore fortement fréquentées par des pratiques d'engins motorisés hors sentiers qui posent des problèmes de gestion avec la dégradation d'habitats patrimoniaux. Il est à noter la présence d'un circuit officiel de motocross sur la commune de La Roche-Blanche, qui pourrait entraîner une diminution de la fréquentation sur Gergovie.

• **Pêche :**

Cinq AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique) sont recensées au sein du périmètre du site Natura 2000. Elles concernent 4 rivières traversant le site : les Gorges de la Monne, la Couze Chambon, la Couze Pavin et la Couze d'Ardes. La majorité des mesures d'entretien mises en œuvre par ces organismes sur les différentes entités sont compatibles avec la directive « Habitats » : amélioration de la qualité de l'eau, suppression des obstacles sur le linéaire, gestion des ripisylves...

Tableau 14: Tableau synthétique des AAPPMA concernant le site Natura 2000

(Source : FDP 63)

Nom AAPPMA	Entité Natura 2000 concernée	Communes concernées
AAPPMA EGF	GORGES DE LA MONNE	Cournols - Olloix
AAPPMA "la matinale" de coudes	COUZE CHAMBON	Neschers
AAPPMA "Besse" AAPMA "La truite de la vallée" de Chidrac	COUZE PAVIN	Saurier - Saint Floret Saurier - Saint Floret
AAPPMA d'Ardes sur Couze	COUZE D'ARDES	Ardes - Augnat - Rentières

• **Chasse :**

Au sein du site Natura 2000, 94 sociétés de chasse ont été recensées. Cette activité cynégétique importante sur l'ensemble des milieux du site n'interfère ni avec la conservation des habitats de la directive « Habitats » (puisque les opérations d'entretien des sites par les chasseurs sont compatibles avec la directive) ni avec la protection de la faune (puisque aucune espèce considérée « gibier » n'est inscrite sur la liste de la Directive).

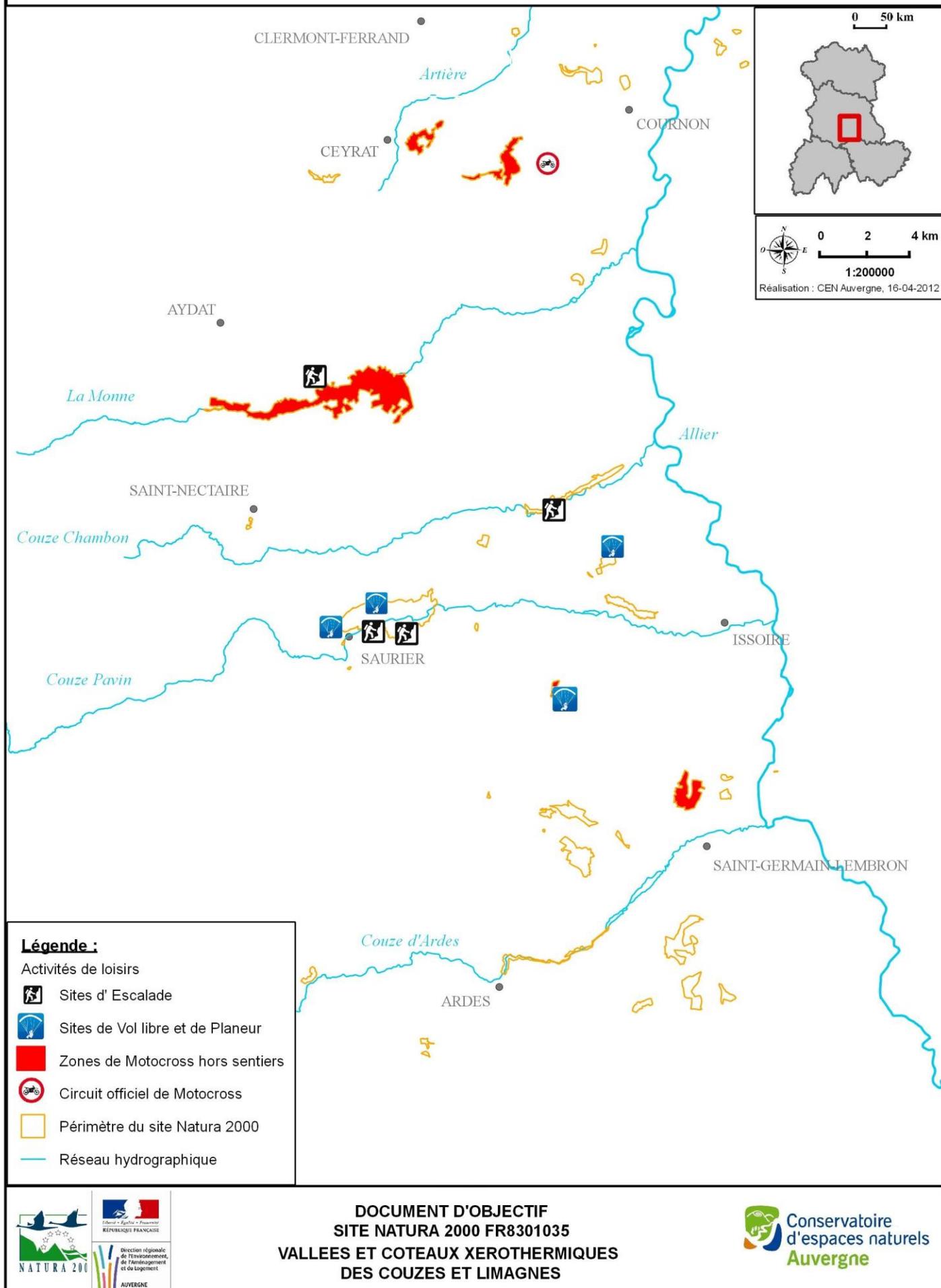
Tableau 15: Tableau synthétique des sociétés de chasse concernant le site Natura 2000

(Source : FDC 63, 2012)

COMMUNE	SOCIETES
Apchat	Apchat, Pradet
Ardes sur Couze	Ardes sur Couze, Chassolles Clavieres Pouget, Dardes Laval, Generargues domaine (enclos), Pierre blanche Ardes nature
Augnat	Augnat, Marge (la)
Aydat	Combe grasse (la), Fohet (pierre longue), Nadaillat, Rouillas bas la rita, Veyre et Monne
Ceyrat	Ceyrat
Chamalières	Chamalieres, randol
Champeix	Champeix
Chidrac	Bois de chene (domaines de), Chidrac
Clermont Ferrand	Breuil sur Couze (le), Clermont Montferrand, Cotes de Clermont
Collanges	Collanges
Corent	Corent
Coudes	Coudes
Cournon	Cournon
Dallet	Dallet
Gignat	Gignat
Grandeyrolles	Grandeyrolles
Issoire	Boudes
La chapelle sur Usson	Billebaude (a la)
La Roche Blanche	Roche Blanche (la)
Le Breuil sur Couze	Deloche Michel Maurice, Lavaur les graviers, Madriat
Le Broc	Le Broc
Lempdes	Lempdes
Les Martres de Veyre	Grande Vaure (SCI de la)
Mareugheol	Mareugheol
Mazoures	Gerbal ERT, Giron Jean
Mezel	Mezel (la vigilante)
Montaigut le blanc	Reignacaire (la)
Moriat	Moriat

COMMUNE	SOCIETES
Nébouzat	Nébouzat
Neschers	Neschers
Nonette	Grange Fort (domaine de la), Nonette Orsonnette
Olloux	Olloux, Olloux (les garennes)
Orcet	Ponteix
Orcines	Pouget (fa)
Pardines	Pardines
Pérignat es Allier	EGF Cournols
Pérignat les Sarlièves	Pérignat les Sarlièves
Perrier	Perrier
Rentières	Grange Rouge, Mazoures, Rentières (ACCA)
Romagnat	Chanonat, Randanne, Romagnat
Saint Floret	APEA, arbre (enclos de l')
Saint Nectaire	Farges GAEC, sachatoise (la)
Saulzet le chaud	Saulzet le chaud
Saurier	Loubinoux Chaunier Monier, rosiers (les), Saurier
Solignat	Florat, Solignat
St Diery	Conche GAEC
St Floret	Giroudot (grt propriétaires), St Floret
St Genes Champanelle	INRA, Laschamps (SACL.), Moreno (les amis de la), St Genes Champanelle
St Genes Champespe	St Genes Champespe
St Germain Lembron	Dauzat Ternant, St Germain Lembron
St Hérent	St Hérent
St Julien de coppel	Graviere (la)
St Nectaire	Alouette des orgues, Arnats Lambres, St Nectaire
St Pierre Colamine	Creste
Ste Florine	Rochette (la)
Veyre Monton	Les Martres de Veyre, Veyre Monton
Vichel	Vichel
Vodable	Vodable

ACTIVITES DE LOISIRS DU SITE NATURA 2000



Légende :

- Activités de loisirs
-  Sites d' Escalade
-  Sites de Vol libre et de Planeur
-  Zones de Motocross hors sentiers
-  Circuit officiel de Motocross
-  Périmètre du site Natura 2000
-  Réseau hydrographique



DOCUMENT D'OBJECTIF
SITE NATURA 2000 FR8301035
VALLÉES ET COTEAUX XERTHERMIQUES
DES COUZES ET LIMAGNES



Figure 19 : Activités de loisirs du site Natura 2000

6. INDUSTRIALISATION

La proximité du site Natura 2000 avec les zones périurbaines majeures du département a induit la présence d'activités industrielles à proximité du site. Ces dernières ont été hiérarchisées selon leurs incidences sur la conservation des habitats et des espèces de la directive « Habitats ».

AU SEIN DU SITE NATURA 2000 :

● Exploitation de l'eau minérale :

L'usine d'embouteillage Arvie® exploite les eaux minérales des sources aux abords de la Couze d'Ardes, sur la commune d'Augnat. Propriété initiale de Danone puis de la Société Eurokin entre 2010 et 2011, l'usine vient d'être rachetée par une société basée à Singapour (QAF). Jusqu'alors, elle fonctionnait sans porter atteinte aux habitats d'intérêt communautaire présents autour des captages. Par ailleurs, les deux premiers propriétaires successifs d'Arvie® s'étaient impliqués dans la conservation des habitats de la Directive en signant une convention de gestion avec le CEN Auvergne. Ainsi, ce dernier avait expérimenté la recréation d'une zone salée d'épanchement des eaux de la source à partir des trop-pleins de captage afin de favoriser le développement d'une flore halophile, caractéristique des zones salées et entrepris la restauration de la forêt alluviale. Cependant, suite à la liquidation judiciaire de la société Eurokin depuis fin 2011, les négociations sont à reprendre avec le groupe agroalimentaire QAF.

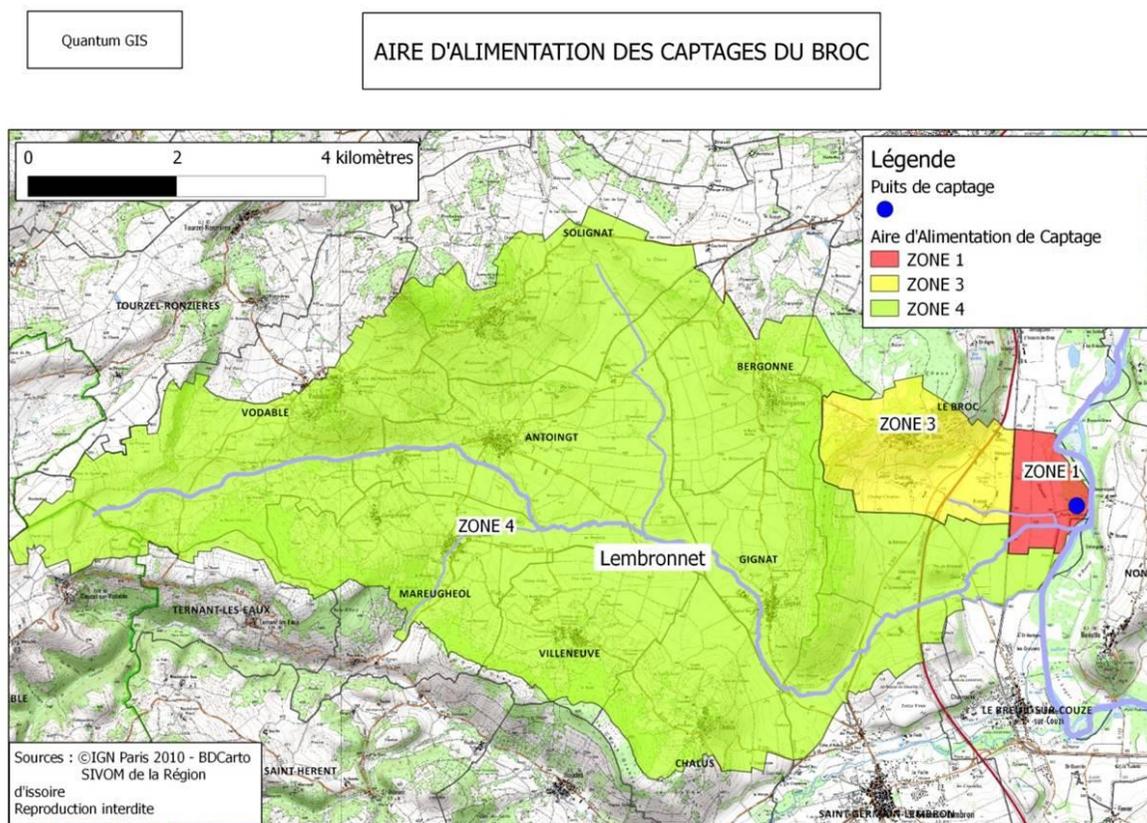


Figure 20: Trop plein du captage des sources d'eau minérale d'Arvie®

● **Captage AEP du Broc :**

Le captage se situe à l'extérieur du site Natura 2000 mais ce dernier est concerné par l'aire d'alimentation du captage (ACC). Le programme d'action du contrat territorial, qui s'appliquera à l'échelle de cette AAC, comportera 2 volets :

- Un volet agricole comprenant la mise en place de MAEt (sur les grandes cultures) et une sensibilisation sur les pratiques, à travers la mise en place de groupes de travail, de plateformes d'expérimentation...
- Un volet non agricole, avec un travail de sensibilisation auprès des particuliers, un partenariat avec les utilisateurs professionnels de produits phytosanitaires (CG, SNCF, DIR), ainsi que les mairies (plans de désherbages...). Un travail sera réalisé aussi sur l'assainissement (collectif et non collectif).



PROCHE DU SITE NATURA 2000 :

• Eoliennes :

Le site est concerné par la proximité de 4 zones éoliennes :

Le parc éolien du Cézallier compte 26 éoliennes en place, l'entité concernée la plus proche est le rocher de la Jacquette.

Un projet éolien est à l'étude par la société Erelia, filiale de Suez, au sein de la ZDE déjà validée du plateau de Pardines/Perrier (entité Chaux haute/Chaux Redonde). Un parc de 5 à 6 éoliennes est envisagé pour une mise en service en 2015. Les études d'impacts sont en cours de réalisation.

La ferme éolienne du Lembron est un projet concernant les entités proches de la Chaux de Vichel et la Chaux de la Rodde, Situé à proximité de 3 zones Natura 2000, ce projet fera l'objet d'une étude d'incidence spécifique au-delà de l'étude d'impact. Il n'est donc toujours pas validé. La Communauté de communes du Lembron est opposée à ce projet.

Un projet de ZDE existe également dans le secteur de Vodable/Tourzel-Ronzière. Il ne concerne pas directement le Puy d'Isson, entité la plus proche.

• Traitement des déchets :

Anoncé en 2003, un projet d'incinérateur, porté par le syndicat de traitement de déchets « VALTOM » et le groupe Suez, est en construction sur la commune de Clermont Ferrand (lieu-dit « Beaulieu »). Il est localisé à proximité du site Natura 2000, et notamment des entités du Puy d'Anzelles, du Puy de Bane, des Pépérites de Lempdes et du Puy de Crouel. Une première fois refusée par le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand le 30 juillet 2008, l'autorisation d'exploitation d'un pôle de traitement de déchets, à raison de 150 000 tonnes par an, a été acceptée le 5 mai 2009. L'impact potentiel des rejets atmosphériques sur les habitats naturels proches n'est pas connu.



Figure 21: Projet de l'incinérateur de Clermont-Ferrand

● **Carrières :**

Le document d'objectifs de 2001 faisait mention de 2 carrières exploitant des entités concernées par le site Natura 2000 (carrières de Saint Gervazy/ Vichel et de Pardines). Les extensions de ces dernières ont induit des mesures compensatoires. De plus, le périmètre de la zone Natura 2000 a été réajusté en 2008. Aujourd'hui, les 3 carrières en activité (Chaux redonde, Chaux de Vichel et Puy de Mur) sont désormais en limite mais à l'extérieur du site Natura 2000.

- La carrière de la Chaux Haute concerne les abords des entités « Chaux Redonde » et « Chaux Haute », sur la commune de Pardines. La société CTPP (Carrières et Travaux Publics de Pardines) exploite cette carrière de roche massive basaltique à raison de 280 000 T/an (limite de 400 000T/an). Délivrée en mars 2005 et valable jusqu'en 2035, l'autorisation d'exploitation porte sur une surface de 40 ha dont 23 ha à exploiter (Annexe 1). Un suivi des mesures compensatoires est en place pour évaluer l'impact de la carrière de Pardines.
- La carrière Montcelet concerne les abords de l'entité « Chaux de Vichel », sur la commune de Vichel et Saint Gervazy. Cette carrière de roches massives basaltiques et de sables est exploitée par la société « SAE Chevalier ». L'autorisation d'exploitation, délivrée en 2004 et valable jusqu'en 2034, porte sur une surface de 18,71 ha à raison de 300 000 T/an (limite de 480 000T/an) (Annexe 2).
- La carrière du Puy de Mur concerne les abords de l'entité Natura 2000 et l'ENS « Puy de Mur » sur la commune de Dallet, Mezel et Vertaizon. La société « Carrière du Puy de Mur SA » exploite cette carrière de roche massive basaltique à raison de 175 000T/an (limite de 215 000 T/an). L'autorisation d'exploitation, délivrée en 1989 et valable jusqu'en 2019, concerne une surface de 20 500 m². Cependant, en 2008, une décision préfectorale a accordé l'extraction supplémentaire de roche massive sur une superficie de 2,3 ha au niveau de la zone Est de la Carrière (commune de Vertaizon).
Par ailleurs, en 2010, la « Société du Domaine de Sainte Marcelle » a obtenu une autorisation d'exploitation sur une surface de 11 ha dont 9 ha à exploiter sur la commune de Vertaizon. Cette exploitation porte ainsi sur une parcelle adjacente à la carrière actuelle du Puy de Mur exploitée par la société « Carrière du Puy de Mur SA ». Cependant, l'exploitation de la nouvelle carrière du « Domaine de Sainte Marcelle » n'a pas encore débuté.
Il est à noter la suppression de la bande de sécurité de 10 m sur la limite Est de l'exploitation de la « Carrière du Puy de Mur SA », au niveau de la parcelle mitoyenne appartenant à la carrière de la « Société du Domaine de Sainte Marcelle ». Cette démarche a été effectuée dans le cadre d'une amélioration de l'environnement général du site et afin de permettre à la « Société du Domaine de Sainte Marcelle » de débiter les travaux d'extraction. Une fusion de ces 2 carrières est ainsi envisageable (Annexe 3).

A ce jour, aucun projet d'extension n'est prévu.

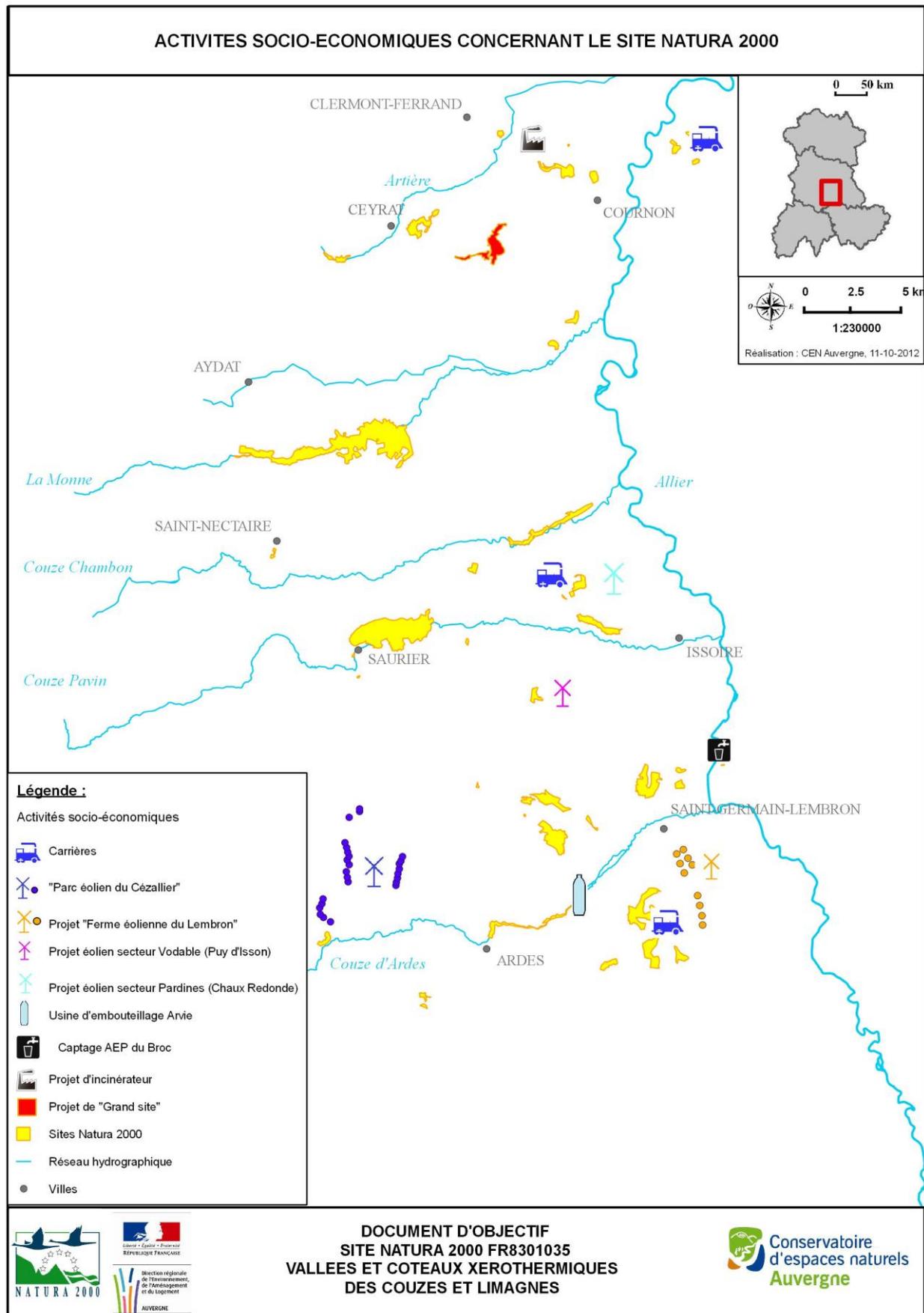


Figure 22: Activités socio-économiques concernant le site Natura 2000

PARTIE III : DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

I - DONNEES ABIOTIQUES GENERALES

Tableau 16: Données abiotiques générales

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Géologie Pédologie	<p>Altitude minimale : 380 m (Source de Nonette)</p> <p>Altitude maximale : 1050 m (Réserve de la Jacqueline)</p> <p>Altitude moyenne : 650 m</p>	<p>Région présentant une forte empreinte volcanique avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des buttes volcaniques (Puys), des tables basaltiques (chaux) - des coteaux marneux d'origine sédimentaire (bassin de la Limagne) - des gorges encaissées reliant le Massif du Sancy aux Limagnes <p>On y trouve des roches particulières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pépérites (mélange de basalte et de calcaire/marne) - affleurement de bitume (puy de Crouel), minéraux rares (Puy de Marmant) - des sources salées et/ou pétrifiantes qui suivent les grandes fracturations du socle - des cheminées de fée, orgues basaltiques, tuf creusé de grottes. 	CEN Auvergne
Hydrologie	-	Plusieurs sources minérales chloro-bicarbonatées sodiques et une source pétrifiante	
Climat	-	Climat d'abris intramontagnard à influence semi-continentale liée au fait que le site se situe à l'est des reliefs principaux et qu'il est donc soumis un effet de foehn.	
Hydrographie	<p>5 rivières 23,57 km de linéaire Bassin versant de l'Allier</p>	<p>Entité « Gorges de la Monne » traversée par la rivière Monne, soit 9,75 km de linéaire</p> <p>Entité « Côtes de Neschers » traversée par la rivière Couze Chambon soit 2,75 km de linéaire</p> <p>Entité « Couze Pavin » traversée par la rivière Couze Pavin soit 3,63 km de linéaire</p> <p>Entité « Couze d'Ardes » traversée par la rivière Couze d'Ardes soit 6,13 km de linéaire</p> <p>Entité « Gorges de l'Artière » traversée par la rivière Artière soit 1,31 km de linéaire</p>	

SYNTHESE

Le site Natura 2000 s'étend sur un territoire à forte empreinte volcanique. Son relief apparaît très accidenté de par la présence de nombreuses buttes volcaniques se dressant sur la plaine de la Limagne. Descendant du Massif du Sancy et du Cézallier, les Couzes, rivières à régime torrentiel, cisailent également ce bassin jusqu'à leur confluence avec l'Allier. C'est un site avec de fortes originalités géologiques (Pépérites, cheminée de fée, source minérale, affleurement de bitume...)

Le site Natura 2000 est protégé par les lignes de crête des Massifs avoisinants. Il bénéficie alors d'un **climat d'abri intramontagnard de type semi-continental** ; climat induisant des précipitations très faibles (<600 mm sur certaines entités), des hivers secs et froids, et des été chauds.

Ainsi, l'ensemble des conditions topographiques (présence de pentes et de coteaux), pédologiques (sols maigres) et climatiques (climat d'abri) réunis sur ce territoire confère au site Natura 2000 des conditions écologiques particulièrement favorables à la présence et la pérennisation **d'habitats patrimoniaux à caractère thermophile dominant**.

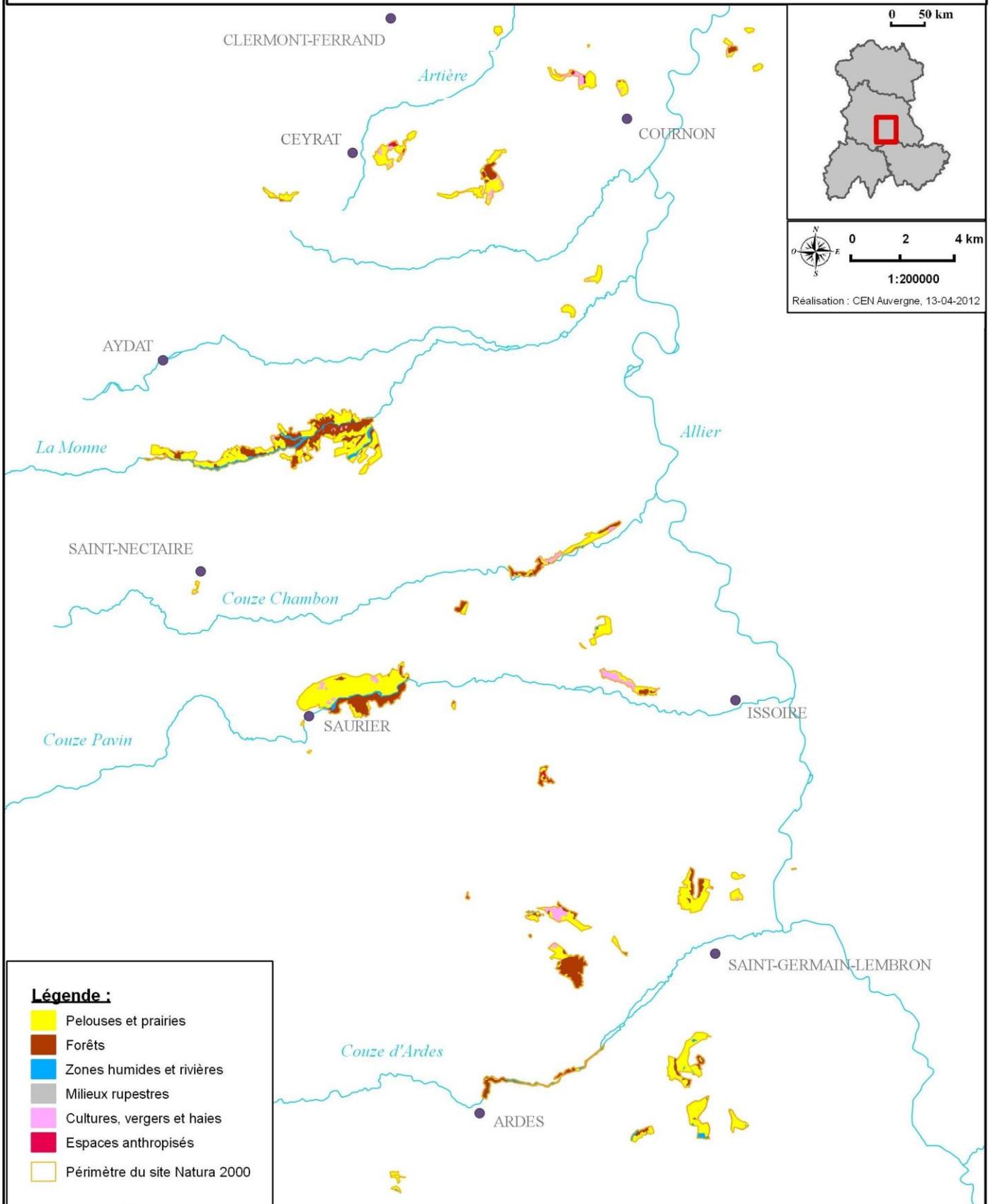
II - PATRIMOINE NATUREL : GRANDS MILIEUX

Tableau 17: Tableau synthétique des grands milieux du site Natura 2000

Grands milieux	Surface du grand milieu (ha)	Pourcentage de recouvrement du site	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines	Origine des données/ Structures ressources
Prairies de fauche et pâturages (prairies, landes, pelouses et broussailles)	1501,72	64,98%	<ul style="list-style-type: none"> • Lande sèche : 4030 • Lande à Genévrier : 5130 • Pelouse /dalle : 6110 • Pelouse : 6210 • Prairie humide : 6410 • Mégaphorbiaie : 6430 • Prairie fauchée : 6510 • Pelouse/rocher : 8230 	<ul style="list-style-type: none"> • Damier de la Succise 1065 • Laineuse du prunellier 1074 • Petit Rhinolophe 1303 • Grand Rhinolophe 1304 • Grand Murin 1324 	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture peu rentable et risque de déprise agricole • Intensification des pratiques agricoles en zone mécanisable et abandon des zones non mécanisables • Incendie sur les coteaux • Proximité et extension des zones périurbaines • Augmentation du Sénéçon du Cap (plante exotique envahissante) 	CEN Auvergne, 2012 ONF, 2012
Forêts	634,45	27,45%	<ul style="list-style-type: none"> • Forêt de ravin : 9180-10 • Ripisylve : 91E0-6 • Forêt alluviale : 91F0-3 	<ul style="list-style-type: none"> • Lucane cerf-volant 1083 • Barbastelle d'Europe 1308 • Murin à oreilles échancrées 1321 • Grand Murin 1324 	<ul style="list-style-type: none"> • Abondance du Robinier (plante exotique envahissante) • Artificialisation de la ripisylve (plantation, aménagement) 	
Zones humides et mares temporaires	5,18	0,22%	<ul style="list-style-type: none"> • Source salée : 1340 • Gazon amphibie : 3130 • Végétation aquatique:3150 • Source pétrifiante : 7220 	<ul style="list-style-type: none"> • Cuivré des Marais 1060 • Triton crêté 1166 	<ul style="list-style-type: none"> • Comblement naturel 	
Rivières	5,13	0,22%	<ul style="list-style-type: none"> • Herbier des rivières : 3260 	<ul style="list-style-type: none"> • Lamproie de planer 1096 • Saumon atlantique 1106 • Chabot commun 1163 • Loure d'Europe 1355 	<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'aménagements infranchissables sur rivière à migrateurs • Pollution des eaux 	
Milieux rupestres (pentes et éboulis rocheux)	14,41	0,62%	<ul style="list-style-type: none"> • Falaise : 8220 	-	-	
Grottes et cavités	Ponctuel	-	-	<ul style="list-style-type: none"> • Petit Rhinolophe 1303 • Grand Rhinolophe 1304 • Barbastelle d'Europe 1308 • Murin à oreilles échancrées 1321 • Grand Murin 1324 	<ul style="list-style-type: none"> • Fréquentation touristique (Perrier) 	
Cultures	32,89	1,42%	-	-	-	
Vergers, vignes et haies	91,21	3,95%	-	<ul style="list-style-type: none"> • Petit Rhinolophe 1303 • Grand Rhinolophe 1304 	<ul style="list-style-type: none"> • Abandon des vergers 	
Espaces anthropisés (tissu urbain, zones rudérales)	25,98	1,12%	-	-	-	

POUR L'INTITULE DES PRINCIPAUX HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE, SE REFERER AU TABLEAU N°19 PAGE 60

OCCUPATION DU SOL DU SITE NATURA 2000



Légende :

- Pelouses et prairies
- Forêts
- Zones humides et rivières
- Milieux rupestres
- Cultures, vergers et haies
- Espaces anthropisés
- Périmètre du site Natura 2000



**DOCUMENT D'OBJECTIF
SITE NATURA 2000 FR8301035
VALLEES ET COTEAUX XERTHERMIQUES
DES COUZES ET LIMAGNES**



Figure 23 : Occupation des sols du site Natura 2000

SYNTHESE

Le site Natura 2000 est **dominé principalement par des pelouses, des prairies de fauche et des landes (65%)** à caractères chaudes et sèches. Elles sont adaptées aux conditions topographiques (exposition au sud entraînant un ensoleillement intense), hydriques (période de sécheresse édaphique) et pédologiques (sols maigres) de ce territoire. Les mesures de gestion se sont alors essentiellement concentrer sur la conservation de ces milieux ouverts à fort potentiel écologique puisqu'ils regroupent une dizaine d'habitats communautaires et de nombreuses espèces patrimoniales. Ainsi, la gestion pastorale mise en place sur plusieurs entités du site Natura 2000 a permis de conserver un équilibre entre forêt et pelouse sèche.

Ce site est également **dominé, dans une moindre mesure (28%), par des milieux forestiers**. En effet, de par le caractère accidenté du site Natura 2000, ces milieux boisés sont principalement localisés dans les versants mal exposés des gorges encaissées des Couzes, mais ont aussi colonisé certains coteaux abandonnés par l'agriculture.

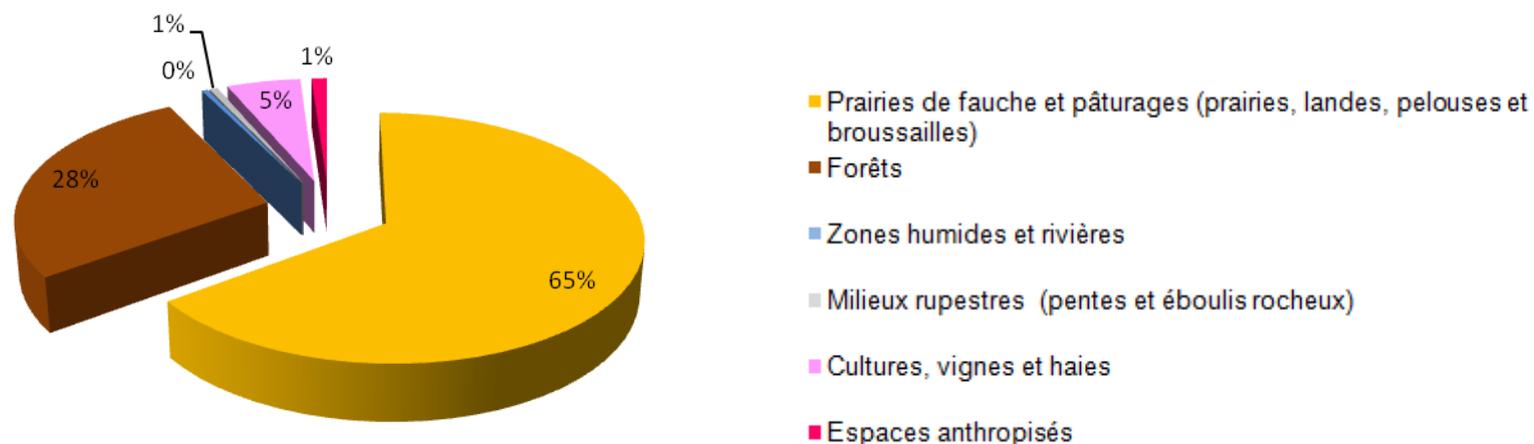


Figure 24 : Milieux représentatifs du site Natura 2000

III - PATRIMOINE NATUREL : HABITATS NATURELS ET ESPECES

1. HABITATS NATURELS ET ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL (AUTRES QUE CEUX AYANT JUSTIFIE LA DESIGNATION DU SITE)

Tableau 18 : Tableau récapitulatif des habitats naturels et des espèces d'intérêt patrimonial (autres que ceux ayant justifié la désignation du site)

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Espèces de l'annexe I de la directive 79/409	18	18 espèces nicheuses ou sédentaires présentes au sein du site Natura 2000 72% du site Natura 2000 superposé avec la ZPS « Pays des Couzes » (détail dans le document de compilation)	DOCOB janvier 2011 ZPS « Pays des Couzes »
Espèces de l'annexe IV de la directive 92/43	19	18 espèces présentes et confirmées au sein du site Natura 2000 1 espèce présente au sein de la ZNIEFF englobant le site Natura 2000 mais non confirmée dans le périmètre du site Natura 2000 (détail dans le document de compilation)	Base de données ZNIEFF, 2012 CEN Auvergne, 2012 Base de données CHLORIS CBNMC, 2012 FDC 63, 2012 FDP 63, 2012
Espèces de l'annexe V de la directive 92/43	5	4 espèces présentes et confirmées au sein du site Natura 2000 1 espèce présente au sein de la ZNIEFF englobant le site Natura 2000 mais non confirmée dans le périmètre du site Natura 2000 (détail dans le document de compilation)	
Les autres habitats naturels	49	Ces habitats d'intérêt non communautaire s'étendent sur 1 486,5 ha soit 64% de la superficie du site (détail dans le document de compilation)	
Les autres espèces végétales remarquables	103	83 espèces de la liste rouge régionale (2004) confirmées au sein du site Natura 2000 20 espèces présentes au sein de la ZNIEFF englobant le site Natura 2000 mais non confirmées dans le périmètre du site Natura 2000 (détail dans le document de compilation)	
Les autres espèces animales remarquables	29	76 espèces de la liste rouge régionale (2004) confirmées au sein du site Natura 2000 ou présentes au sein de la ZNIEFF englobant le site Natura 2000 mais non confirmées dans le périmètre du site Natura 2000 (détail dans le document de compilation), dont 47 déjà concernées par Natura 2000	
Les autres espèces animales chassées	3	Sanglier, Chevreuil, Lièvre, Lapins	
Les autres espèces animales pêchées	1	Truite fario	

SYNTHESE

La cartographie des habitats, réalisée en 2006 par le CEN Auvergne, a mis en évidence 76 habitats naturels dont 58 d'intérêt non communautaire (représentant 1487 ha soit 64% de la surface totale) au sein du site Natura 2000. Cette grande diversité de milieux est essentiellement liée aux forts contrastes des conditions topographiques, pédologiques et climatiques de ce site géographiquement éclaté en 40 entités.

En effet, le site présente un cortège floristique riche et varié (**103 plantes menacées** en Auvergne), dont les très rares : *Androsace elongata*, *Orchis simia*, *Cirsium tuberosum*, *Lythrum thymifolia*, *Ranunculus nodiflorus*, *Trifolium retusum*, *Orchis coriophora*, *Bupleurum tenuissimum*, *Triglochin maritimum*... Les orchidées sauvages y sont très bien représentées.

La diversité des habitats du site constitue le refuge de 108 espèces remarquables (à statuts de protection divers) dont **76 espèces animales menacées** en Auvergne (liste rouge régionale), avec :

- 15 espèces de Lépidoptères dont l'Hermite (*Chazara brizeis*), l'Azuré de la croisette (*Glaucopsiches rebeli*), l'Apollon (*Parnassius apollo*)
- 11 espèces d'Odonates dont l'Agrion à lunules (*Coenagrion lunulatum*)
- 15 espèces d'Orthoptères dont le Criquet farouche (*Aiolopus strepens*)
- 2 espèces de Reptiles et d'Amphibiens dont la Couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissimus*)
- 14 espèces de Mammifères (chauves-souris principalement).

Cette grande diversité faunistique est essentiellement dominée par une entomofaune riche et adaptée aux conditions xéothermiques.

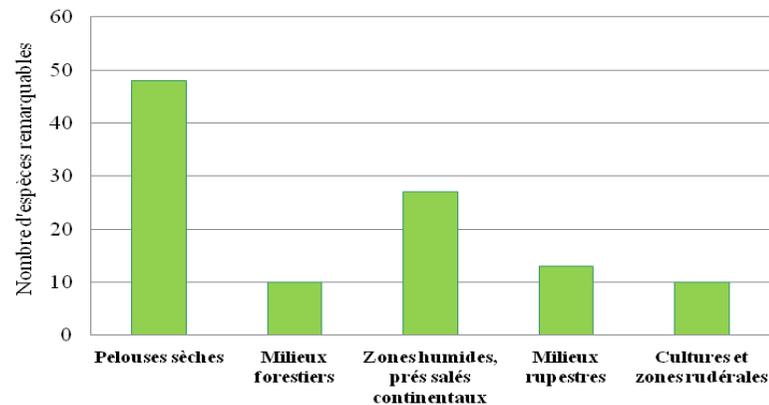


Figure 25 : Histogramme représentant le nombre d'espèces de plantes menacées au sein du site

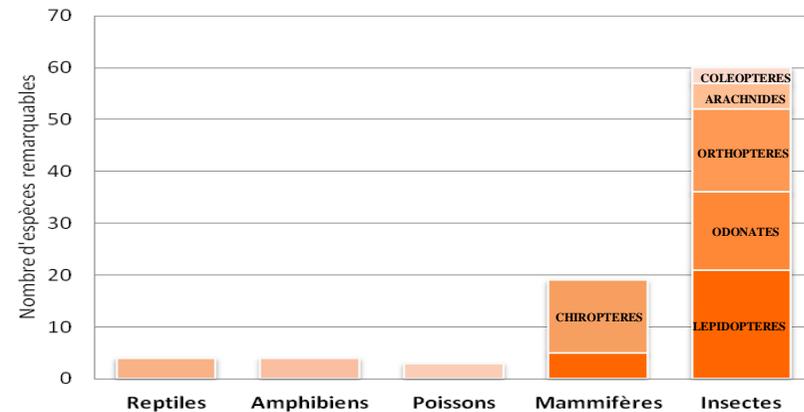


Figure 26 : Histogramme représentant le nombre d'espèces d'animaux à statut par classe au sein du site

2. HABITATS NATURELS DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE 92/43

Tableau 19 : Tableau synthétique des Habitats de l'Annexe I de la directive présents sur le site Natura 2000

(Sources : Cartographie des habitats CEN Auvergne 2006)

NATURA 2000 / Cahiers d'habitat		CORINE biotopes		Surface totale (ha)	Pourcentage de l'Habitat sur le site	Nombre d'entités concernées
Code	Libellé	Code	Libellé			
CONSERVATION PRIORITAIRE						
1340	Prés salés intérieurs	15.4	Prés salés continentaux	0,22	0,01	1
		15.41	Prés salés continentaux avec <i>Pucinelia distans</i>	0,01	0,00	1
		15.42	Prés salés continentaux à jonc et Elymus	0,59	0,03	6
		15.43	Pas de libellé	1,02	0,04	9
6110	Pelouses pionnières des dalles calcaires planitiales et collinéennes	34.11	Pelouses médio-européennes sur débris rocheux	1,29	0,06	10
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-brometalia</i>) [* Sites d'orchidées remarquables] Sous-Type 2 – Pelouses calcicoles semi-sèches subatlantiques	34.322	Pelouses semi-arides médio-européennes à <i>Bromus erectus</i> Site d'orchidées remarquables	73,61	3,19	22
9180	Tillais hygrosclérophiles, calcicoles à acidiphiles, du Massif Central et des Pyrénées	41.4	Forêts mixtes de pentes et de ravins	3,65	0,16	1
91EO	Aulnaies-frênaies des rivières à eaux rapides à Stellaire des bois sur alluvions issues de roches siliceuses	44.3	Forêts de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens	82,57	3,57	12
7220	Sources pétrifiantes avec formation de travertins(Cratoneurion)	54.12	Sources d'eaux dures	0,02	0,00	1
CONSERVATION D'INTERET COMMUNAUTAIRE						
3130	Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, acidiphiles, de bas niveau topographique, planitiales, d'affinités atlantiques, des <i>Isoeto-Juncetea</i>	22.32	Gazons amphibies annuels septentrionaux	0,00	0,00	3
3150	Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres submergés	22.41	Végétations flottant librement	0,94	0,04	2
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	24.4	Végétations immergées des rivières	0,41	0,02	1
4030	Landes acidiphiles subatlantiques sèches à subsèches	31.22	Landes subatlantiques à Genêt et Callune	18,24	0,79	3
5130	Junipérais secondaires planitiales à montagnardes à Genévrier commun	31.88	Fruticées à Genévriers communs	47,00	2,03	6
8230	Pelouses pionnières continentales et subatlantiques acidiphiles des dalles siliceuses sèches et chaudes	34.114	Pelouses médio-européennes sur débris rocheux4	41,07	1,78	16
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-brometalia</i>) [* Sites d'orchidées remarquables] Sous-Type 2 – Pelouses calcicoles semi-sèches subatlantiques	34.322	Pelouses semi-arides médio-européennes à <i>Bromus erectus</i>	185,10	7,94	22
		34.332	Pelouses médio-européennes du Xerobromion	37,11	1,61	14
		34.341	Pelouses calcaro-siliceuses de l'Europe centrale	275,74	11,93	18
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux	37.31	Prairies à Molinie et communautés associées	1,73	0,07	2
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiales et des étages montagnard à alpin	37.72	Franges des bords boisés ombragés	2,23	0,10	1
6510	Pelouses maigre de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	38.2	Prairies à fourrage des plaines	14,31	0,62	5
		38.21	Prairies atlantiques à fourrage	4,10	0,18	2
		38.22	Prairies des plaines médio-européennes à fourrage	5,01	0,22	7
91FO	Chênaies-ormaies à Frêne oxyphylle	44.4	Forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes des grands fleuves	0,37	0,02	1
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	62.212	Falaises siliceuses hercyniennes	13,30	0,58	7

NB : L'éboulis à *Galeopsis angustifolia*, d'origine secondaire au niveau des carrières du Puy de Mamant, nécessiterait une étude pour son éventuel rattachement au code 8130. Dans l'attente, il n'a pas été retenu.



Pelouse sèche sur chaux basaltique (6210)



Pelouse sur rocaille des Puys (6210)



Lande à Genévrier des gorges (5130)



Gazon des mares temporaires des chaux (3130)



Source minérale salée (1340)



La Monne et sa ripsylve (91E0)

Figure 27 : Photographies des habitats patrimoniaux les plus représentatifs du site Natura 2000

Tableau 20 : Tableau des états de conservation des habitats prioritaires

(Source : Cartographie des habitats CEN Auvergne 2006)

	Habitats d'intérêt prioritaire	Prés salés intérieurs *	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i> *	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-brometalia</i>) [* Sites d'orchidées remarquables] *	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> *	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) *	Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion) *
	Code Corine Biotope	15.41, 15.42	34.11	34.32, 34.322	41.4	44.3	54.12
	Code N2000	1340	6110	6210	9180	91EO	7220
Situation nationale source : MNHN (domaine continental)	Etat de conservation	Défavorable Mauvais	Défavorable Inadéquat	Défavorable mauvais	Favorable	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais
	Date d'évaluation	2008	2008	2008	2008	2008	2008
	Aire de répartition	Inadéquat	Favorable	Inadéquat	Favorable	Favorable	Inconnu
	Surface	Mauvais	Inadéquat	Mauvais	Favorable	Mauvais	Mauvais
	Structure et fonctionnalité	Inadéquat	Inadéquat	Mauvais	Inconnu	Mauvais	Inadéquat
	Perspectives futures	Inadéquat	Inadéquat	Mauvais	Favorable	Mauvais	Mauvais
Etat initial DOCOB 2001	Etat de conservation	Altéré	Altéré	Altéré	Bon	Bon	Bon
	Superficie couverte	2,1 ha	Inconnu	311 ha (pelouses calcaro-siliceuses sur basalte ou silice)	2,6 ha	24 km linéaire	quelques m ²
Etat des lieux en 2012 Source : CEN Auvergne & CBNM/C, 2012	Etat de conservation	Bon	Bon	Bon	Inconnu	Bon	Bon
	Date d'évaluation	2008	2008	2008	2008	2008	2008
	Etat des connaissances	Bon	Bon	Bon	Moyen	Bon	Bon
	Superficie couverte (ha)	1,84	1,31	73,61	3,65	82,57	0,02
	Structures et fonctionnalité	Inconnu: 7,4% Bon: 55,6% Moyen: 25,9% Mauvais: 11,1%	Inconnu: 11,8% Bon: 70,6% Moyen: 17,6%	Inconnu: 11,1% Bon: 34,0% Moyen: 32,8% Mauvais: 22,1%	Inconnu: 60% Bon: 20% Moyen: 20%	Inconnu: 9,1% Bon: 68,2% Moyen: 22,7%	Bon: 100%
	Perspectives	Maintien de l'habitat par pâturage et débroussaillage d'appoint. Pression liée à l'exploitation industrielle de l'eau minérale sodique en baisse.	Stabilisation de la situation	Augmentation progressives des surfaces en gestion pastorales	Stabilisation de la situation	Risque d'artificialisation par l'aménagement de chemin de promenade	Stabilisation de la situation
RESPONSABILITE DU SITE	FORTE	FORTE	FORTE	FAIBLE	MOYENNE	FORTE	

Tableau 21 : Tableau des états de conservation des habitats d'intérêt communautaire

(Source : Cartographie des habitats CEN Auvergne 2006)

Habitats d'intérêt communautaire	Landes sèches européennes	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (<i>Festuco-brometalia</i>) [* Sites d'orchidées remarquables]	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Pelouses maigre de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	
Code Corine Biotope	31.22	31.88	34.32, 34.322, 34.332, 34.341	37.31	37.72	38.22	
Code N2000	4030	5130	6210	6410	6430	6510	
Situation nationale source : MNHN (domaine continental)	Etat de conservation	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais	Défavorable Inadéquat	Défavorable mauvais
	Date d'évaluation	2008	2008	2008	2008	2008	2008
	Aire de répartition	Inadéquat	Inadéquat	Inadéquat	Inadéquat	Favorable	Inadéquat
	Surface	Mauvais	Mauvais	Mauvais	Mauvais	Favorable	Mauvais
	Structure et fonctionnalité	Favorable	Inadéquat	Mauvais	Inadéquat	Inadéquat	Mauvais
	Perspectives futures	Inadéquat	Mauvais	Mauvais	Mauvais	Inadéquat	Mauvais
Etat initial DOCOB 2001	Etat de conservation	Inconnu	Altéré	Altéré	Altéré	Bon	Inconnu
	Superficie couverte	Inconnu	Inconnu	311 ha (pelouses calcaro-siliceuses sur basalte ou silice)	3,3 ha	Inconnu	Inconnu
Etat des lieux en 2012 Source : CEN Auvergne & CBNMC, 2012	Etat de conservation	Altéré	Bon	Inconnu	Altéré	Altéré	Bon
	Date d'évaluation	2008	2008	2008	2008	2008	2008
	Etat des connaissances	Moyen	Faible	Bon	Bon	Bon	Bon
	Superficie couverte (ha)	18,24	47	497,95	1,73	2,23	23,42
	Structures et fonctionnalité	Inconnu: 31,0% Bon: 34,5% Moyen: 34,5%	Inconnu: 27,1% Bon: 52,1% Moyen: 20,8%	Inconnu: 60% Bon: 20% Moyen: 20%	Inconnu: 20,3% Bon: 34,1% Moyen: 36,3% Mauvais: 9,3%	Bon: 50% Moyen: 50%	Inconnu: 30% Bon: 50% Moyen: 20%
	Perspectives	Augmentation progressives des surfaces en gestion pastorales	Augmentation progressives des surfaces en gestion pastorales	Augmentation progressives des surfaces en gestion pastorales	Stabilisation de la situation	Risque d'artificialisation par l'aménagement de chemin de promenade	Stabilisation de la situation avec MAEt
RESPONSABILITE DU SITE	FAIBLE	FORTE	FORTE	FAIBLE	MOYENNE	FAIBLE	

	Habitats d'intérêt communautaire	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)
	Code Corine Biotope	22.32	22.41	24.4	34.114	62.212	44.4
	Code N2000	3130	3150	3260	8230	8220	91FO
Situation nationale source : MNHN (domaine continental)	Etat de conservation	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais	Défavorable Inadéquat	Favorable	Favorable	Défavorable mauvais
	Date d'évaluation	2008	2008	2008	2008	2008	2008
	Aire de répartition	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Mauvais
	Surface	Mauvais	Inadéquat	Inadéquat	Favorable	Favorable	Mauvais
	Structure et fonctionnalité	Mauvais	Mauvais	Inadéquat	Favorable	Favorable	Mauvais
	Perspectives futures	Inadéquat	Inadéquat	Inadéquat	Favorable	Favorable	Mauvais
Etat initial DOCOB 2001	Etat de conservation	Altéré	Inconnu	Bon	Bon	Bon	Altéré
	Superficie couverte	Quelques m ²	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu	0,4 ha
Etat des lieux en 2012 Source : CEN Auvergne & CBNMC, 2012	Etat de conservation	Altéré	Altéré	Bon	Inconnu	Inconnu (inaccessible)	Bon
	Date d'évaluation	2008	2008	2008	2008	2008	2008
	Etat des connaissances	Mauvais	Moyen	Moyen	Mauvais	Bon	Bon
	Superficie couverte (ha)	0,001	0,94	0,41	41,07	13,3	0,37
	Structures et fonctionnalité	Inconnu: 14,3% Bon: 71,4% Moyen: 14,3%	Inconnu: 25% Bon: 50% Moyen: 25%	Bon: 100%	Inconnu: 62,9% Bon: 31,9% Moyen: 3,4% Mauvais: 1,8%	Inconnu: 83,9% Bon: 12,9% Moyen: 3,2%	Bon: 100%
	Perspectives	Maintien par un pâturage adapté	Risque d'assèchement à cause de la proximité des carrières (faille dans la roche)	Suppression obligatoire des seuils (rivière à migrants), Amélioration de la qualité de l'eau (contrat territorial)	Stabilisation de la situation	Stabilisation de la situation	Dynamique fluviale encore active sur la rivière Allier sur 50% des berges
RESPONSABILITE DU SITE		MOYENNE	FAIBLE	MOYENNE	FORTE	MOYENNE	FAIBLE

SYNTHESE

La cartographie des habitats, réalisée en 2006 par le CEN Auvergne, a mis en évidence une grande diversité de milieux présents au sein du site Natura 2000. Ainsi, **17 habitats d'intérêt communautaire** ont été déterminés (représentant 809 ha soit 35% de la surface du site) dont **6 sont d'intérêt communautaire prioritaire** (représentant 163 ha soit 7% de la superficie du site). Par rapport au précédent document d'objectifs, on peut noter la perte d'un habitat toujours présent mais qui n'est plus considéré comme remarquable (« Landes à genêt purgatif » 5120), le recensement de 3 nouveaux habitats : « Lacs eutrophes » (3150), « Landes sèches européennes » (4030), « Pelouses maigres de fauche » (6510). La typologie d'un autre habitat reste en cours de discussion au niveau national « Chênaies-Charmaies » (9160). Cet habitat avait été rajouté suite à la cartographie de terrain en 2008 mais il n'est plus à considérer comme d'intérêt communautaire en Auvergne (comm. pers., CBNMC, 2012). Un habitat potentiellement présent au Puy de Marmant nécessite des études plus complètes (éboulis du 8130, non décrit en Auvergne).

L'habitat « pelouses sèches 6210 » domine majoritairement l'ensemble avec une superficie totale de 571 ha soit 70% des habitats remarquables et 25% du site. Ainsi, les pelouses sèches représentent l'enjeu agro-environnemental majeur du site. Le site Natura 2000 a donc une forte responsabilité envers cet habitat dont l'état de conservation national est considéré comme « Défavorable à mauvais ». Au sein du site, l'état de conservation de ces formations végétales est assez mal connu.

Les forêts alluviales, de pente et de ravin représentent 23% des habitats prioritaires à hauteur de 86 ha. Le site Natura 2000 a une responsabilité moindre concernant ces boisements répandus dans d'autres zones Natura 2000. Elles ont un « Bon » état de conservation.

Le site est également concerné par 2 autres habitats prioritaires : les prés salés intérieurs (2 ha) et les sources pétrifiantes avec formation de travertins (0,02 ha). Le site a une forte responsabilité à l'égard de la préservation des prés salés, puisque cet habitat n'est localisé qu'en Lorraine, en Auvergne et dans les Hautes-Alpes. Les mesures de gestion du CEN Auvergne (gestion pastorale et fauchage), entre 2001 et 2012, ont ainsi engendré une amélioration de l'état de conservation de cet habitat remarquable.

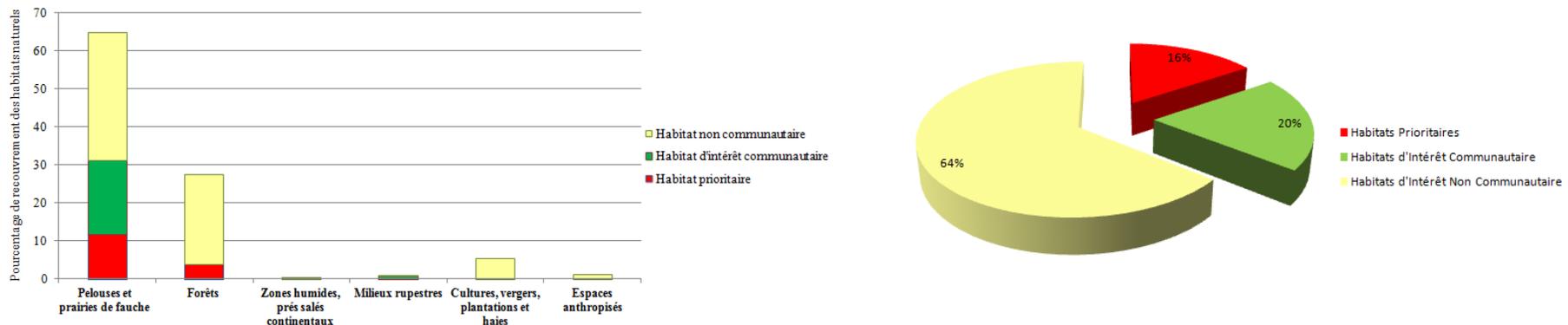
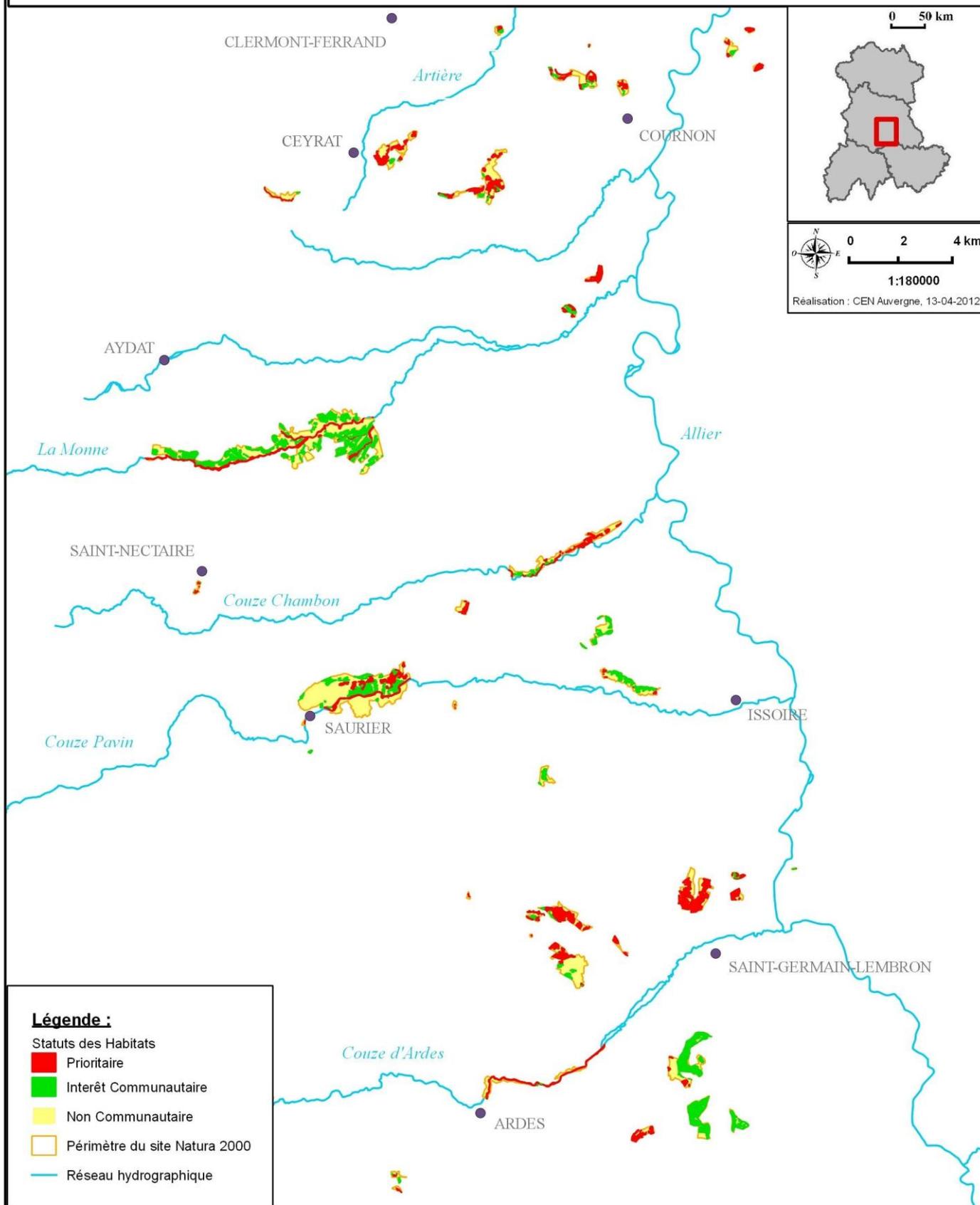


Figure 28 : Recouvrement des habitats et proportion de leurs statuts au sein du site Natura 2000

STATUTS DES HABITATS DU SITE NATURA 2000



DOCUMENT D'OBJECTIF
 SITE NATURA 2000 FR8301035
 VALLEES ET COTEAUX XERTHERMIQUES
 DES COUZES ET LIMAGNES



Figure 29: Statuts des habitats du site Natura 2000

3. ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43

Tableau 22 : Tableau récapitulatif des états de conservation des espèces d'intérêt communautaire

(Source : Base de données ZNIEFF, CEN auvergne, FDP 63, ONEMA 63)

		LEPIDOPTERES			COLEOPTERES	POISSONS			AMPHIBIENS
		Cuivré des marais	Damier de la succise	Laineuse du prunellier	Lucarne cerf-volant	Lamproie de planer	Saumon atlantique	Chabot commun	Triton crêté
Nom latin		<i>Lycaena dispar</i>	<i>Euphydryas aurinia</i>	<i>Eriogaster catax</i>	<i>Lucanus cervus</i>	<i>Lampetra planeri</i>	<i>Salmo salar</i>	<i>Cottus gobio</i>	<i>Triturus cristatus</i>
Code N2000		1060	1065	1074	1083	1096	1106	1163	1166
Situation nationale source : MNHN (domaine continental)	Etat de conservation	Favorable	Défavorable mauvais	Inconnu	Favorable	Inconnu	Mauvais	Favorable	Mauvais
	Date d'évaluation	2008	2008	2008	2008	2008	2008	2008	2008
	Aire répartition	Favorable	Favorable	Inconnu	Favorable	Favorable	Mauvais	Favorable	Inadéquat
	Population	Inconnu	Inadéquat	Inconnu	Inconnu	Favorable	Mauvais	Favorable	Mauvais
	Habitat d'espèce	Favorable	Inadéquat	Inconnu	Favorable	Inconnu	Mauvais	Inconnu	Inconnu
	Perspectives futures	Favorable	Inadéquat	Inconnu	Favorable	Inconnu	Mauvais	Favorable	Mauvais
Etat des lieux 2001 source : CEPA	Etat de conservation	Inconnu	Altéré	Altéré	Inconnu	Bon	Bon	Bon	Inconnu
	Population	Inconnu	Présence sur 1 entité (Gorge de la Monne)	Présence sur 1 entité (Gergovie)	Inconnu	Présence sur 3 entités (Gorges de la Monne, Couze d'Ardes et Pavin)	Présence sur 1 entité (Couze d'Ardes)	Présence sur 5 entités (Couze Pavin, Couze d'Ardes, Couze Chambon, Gorges de l'Artière et de la Monne)	Inconnu
Etat des lieux 2012	Etat de conservation	Inconnue	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Altéré
	Date d'évaluation	2004	2005	2008	2002	2001-2012	2007	2005	2012
	Etat des connaissances	Mauvais	Moyen	Bon	Inadéquat	Bon	Bon	Bon	Moyen
	Population	1 observation (Couze d'Ardes)	Présence sur 2 entités (Gorges de la Monne, Réserve de la Jacquette)	Populations régulières sur 9 entités (Puy de Bane-d'Isson-de Tobize-de Mur, Coteaux de Perrier et du Lembronnais, Gergovie, Gorges de la Monne, Rocher de la Jacquette)	Présence sur 1 entité (Puy d'Avoiron)	Présence sur 3 entités (Couze Chambon, Couze d'Ardes, Couze Pavin)	Présence sur 1 entité (Couze d'Ardes)	Présence sur 3 entités (Couze d'Ardes et Couze Pavin (et potentiellement sur la Couze Chambon))	1 observation (Chaux de Redonde) par le CPIE, avec reproduction confirmée
	Habitat d'espèces	Inconnue	Inconnue	Mosaïque importante de fruticées et de pelouses sèches	Grande forêt de chênes et de pins	Rivières en bon état de conservation	Rivières en bon état de conservation	Rivières en bon état de conservation	Mare en partie détruite par la carrière dans deux ans
	Perspectives	Inconnue	Maintien de l'existant	Maintien de l'existant	Maintien de la population	Maintien de l'existant	Maintien de l'existant	Maintien de l'existant	Population isolée
RESPONSABILITE DU SITE		FAIBLE	FAIBLE	FORTE	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE

		MAMMIFERES					
		Petit rhinolophe	Grand rhinolophe	Barbastelle d'Europe	Murin à oreilles échanrées	Grand Murin	Loutre d'Europe
Nom latin		<i>Rhinolophus hipposideros</i>	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	<i>Barbastella barbastellus</i>	<i>Myotis emarginatus</i>	<i>Myotis myotis</i>	<i>Lutra lutra</i>
Code N2000		1303	1304	1308	1321	1324	1355
Situation nationale source : MNHN (domaine continental)	Etat de conservation	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais	Inconnu	Inconnu	Favorable
	Date d'évaluation	2008	2008	2008	2008	2008	2008
	Aire répartition	Inconnu	Inadéquat	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Favorable
	Population	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Favorable	Inconnu	Favorable
	Habitat d'espèce	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Favorable
	Perspectives futures	Inadéquat	Inadéquat	Inadéquat	Favorable	Favorable	Favorable
Etat des lieux 2001 source : CEPA	Etat de conservation	Altéré	Altéré	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Bon
	Population	5 individus sur 3 entités (Côtes de Perrier, Source de Saurier, Chaux de la Rodde)	5 individus sur 2 entités (Côtes de Perrier, Source de Saurier)	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Présence certaine sur 4 entités (Couze d'Ardes, Couze Pavin, Couze Chambon, Gorge de la Monne)
Etat des lieux 2012	Etat de conservation	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
	Date d'évaluation	2005	2005	2005	2005	2005	2005
	Etat des connaissances	Bon	Bon	Moyen	Moyen	Bon	Bon
	Population	Population faible mais régulière en période hivernale sur 3 entités (Côtes de Perrier, Source de Saurier, Chaux de la Rodde)	Population faible mais régulière en période hivernale sur 2 entités (Côtes de Perrier, Source de Saurier)	2 individus sur 2 entités (Côtes de Perrier, Chaux de la Rodde)	1 individu (Sources de Saurier)	Population faible mais régulière en période hivernale (Côte de Perrier)	Présence certaine et régulière sur 9 entités (Côte de Neschers, Gorges de la Monne, Couze Pavin, Sources de Saurier-de Lagouzoux-de Ternant-les-Eaux, Coteau de Paulet, Couze d'Ardes, Pré salé de Saint Nectaire)
	Habitat d'espèces	Nombreux gîtes de reproduction et aire de chasse diversifiée	Nombreux gîtes de reproduction et aire de chasse diversifiée	Inconnue	Inconnue	Nombreux gîtes de reproduction et aire de chasse diversifiée	Forêts alluviales et rivières en bon état de conservation
	Perspectives	Maintien de l'existant	Maintien de l'existant	Inconnue	Inconnue	Maintien de l'existant	Maintien de l'existant
RESPONSABILITE DU SITE		FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE	MOYENNE

SYNTHESE

En 2001, le document d'objectifs mentionnait la présence de 11 espèces animales d'intérêt communautaire sur le site. En 2012, 14 espèces de l'Annexe II de la directive ont été recensées au total sur le site Natura 2000. En outre, ce site a notamment **une responsabilité particulière pour un papillon : la Laineuse du Prunellier**.

En effet, ce site révèle la présence d'une entomofaune riche et variée :

- de la population principale régionale de Laineuse du prunellier *Eriogaster catax* sur 9 coteaux secs du site.
- d'individus du Damier de la succise *Euphydryas aurinia* observés sur 2 entités du site;
- d'1 nouvelle espèce de Lépidoptère contactée en 2004 sur l'entité « Couze d'Ardes » : le Cuivré des marais *Lycaena dispar* (1 seul individu observé);
- d'1 nouvelle espèce de Coléoptère : le Lucane cerf-volant *Lucanus cervus* présente au sein de la ZNIEFF « Vallée des Saints » qui englobe une entité du site Natura 2000 « Puy d'Avoiron-Sources de Bard ».

La gestion pastorale des pelouses sèches associée à la non-intervention des milieux forestiers ont ainsi permis de conserver des conditions propices à ces espèces en maintenant une mosaïque d'habitats et des strates diversifiées tout en préservant leurs plantes hôtes.

Le site est également reconnu comme un refuge pour de nombreuses espèces de Chiroptères désignées en Annexe II de la directive Habitat :

- 2 espèces pour lesquelles les populations sont faibles mais régulières : le Petit Rhinolophe *Rhinolophus hipposideros* et le Grand Rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum* ;
- 3 nouvelles espèces de Chiroptères observées en 2005 : la Barbastelle d'Europe *Barbastella barbastellus*, le Grand Murin *Myotis myotis* et le Murin à oreilles échanquées *Myotis emarginatus*.

L'association de pelouses entrecoupées de forêts et la présence de cavités (essentiellement sur les zones des « Sources de Saurier », des « Côtes de Perrier » et de la « Chaux de la Rodde ») procurent à ces espèces de nombreux territoires de chasse et gîtes de reproduction ou d'hivernage.

Les Couzes traversant le site représentent un habitat propice aux populations de poissons, de mammifères semi-aquatiques et d'amphibiens dont 5 espèces sont désignées par l'Annexe II de la directive :

- une espèce de mammifère semi-aquatique : la Loutre d'Europe *Lutra lutra*. Cette dernière a colonisé l'ensemble des Couzes traversant le site Natura 2000 et sa présence y est actuellement régulière. En outre, les Gorges de la Monne apparaissent comme la rivière étant la plus accueillante pour les populations de ce mammifère semi-aquatique (Bouchardy et al., 2005).
- trois espèces de poissons : le Chabot commun *Cottus gobio*, le Saumon atlantique *Salmo salar* et la Lamproie de planer *Lampetra planeri* :
 - Le Saumon atlantique est considéré comme étant présent sur l'entité « Couze d'Ardes » puisqu'il est présent en aval et qu'aucun obstacle ne limite sa remontée jusqu'à l'aval du site Natura 2000. Par ailleurs, il est absent de la Couze Pavin à cause de seuils infranchissables non naturels. Cependant, il est indiqué comme espèce potentielle dans le classement officiel de la rivière afin de restaurer la continuité de la Couze pour permettre l'éventuelle remontée du migrateur. Il en est de même pour la Couze Chambon où des aménagements sont réalisés en prenant en compte de sa présence potentielle afin de restaurer la continuité du cours d'eau.
 - La Lamproie de planer est, quant à elle, présente sur la Couze d'Ardes, la Couze Chambon et la Couze Pavin.
 - Le Chabot commun est présent sur les Couze d'Ardes et Pavin. Sa présence est incertaine sur la Couze Chambon. Un doute sur sa présence persévère concernant les Gorges de la Monne. Cependant, les pêches électriques récemment effectuées par la Fédération de pêche du Puy de Dôme n'ont pas révélé la présence de l'espèce.

- une espèce d'amphibiens : Le Triton crêté *Triturus cristatus* a été observé sur une seule station du site présentant un lac de chaux sur l'entité « Chaux Redonde ». L'extension de la carrière présente au sein de ce territoire va entraîner la destruction d'une partie de la zone humide mais une nouvelle zone humide a été creusée en compensation. Un suivi permettra de vérifier la pertinence de ces travaux.

Il est à noter la disparition de l'Ecrevisse à pieds blancs *Austropotamobius pallipes* sur les 2 seules stations du site (suite à une étude en 2011 par la FDP63) ; celle-ci étant liée à la mauvaise qualité de l'eau et à la présence d'une espèce d'Ecrevisse exotique compétitive qui transmet une maladie létale aux populations autochtones. De plus, des prospections réalisées par l'ONCFS ont démenti la présence probable du Castor d'Europe *Castor fiber* sur la Couze d'Ardes. Par ailleurs, le bilan du DOCOB de 2001 révèle que les actions prévues dans le cadre de Natura 2000 sur les rivières ont été faiblement mises en œuvre (Collecte du lactosérum, entretien des berges, amélioration des dispositifs de franchissement...). Il est donc proposé de réorienter les actions « rivières » vers les politiques de l'eau (telles que les contrats territoriaux ou les SAGE).



Laineuse du Prunellier



Cuivré des marais



Petit Rhinolophe



Loutre d'Europe



Saumon atlantique

Figure 30 : Photographies des espèces les plus représentatives du site Natura 2000

**REPARTITION DES LEPIDOPTERES DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE
SUR LE SITE NATURA 2000**

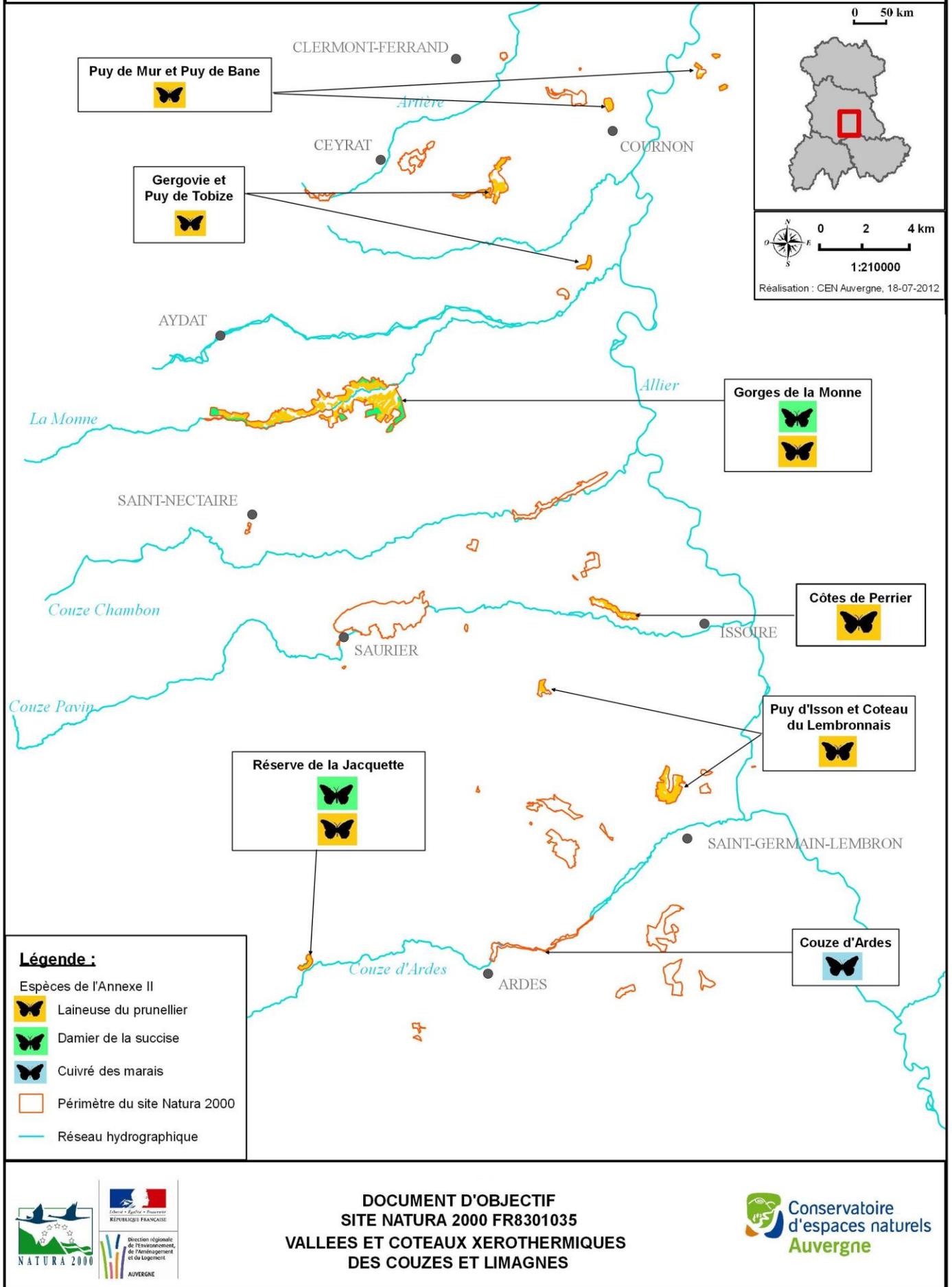
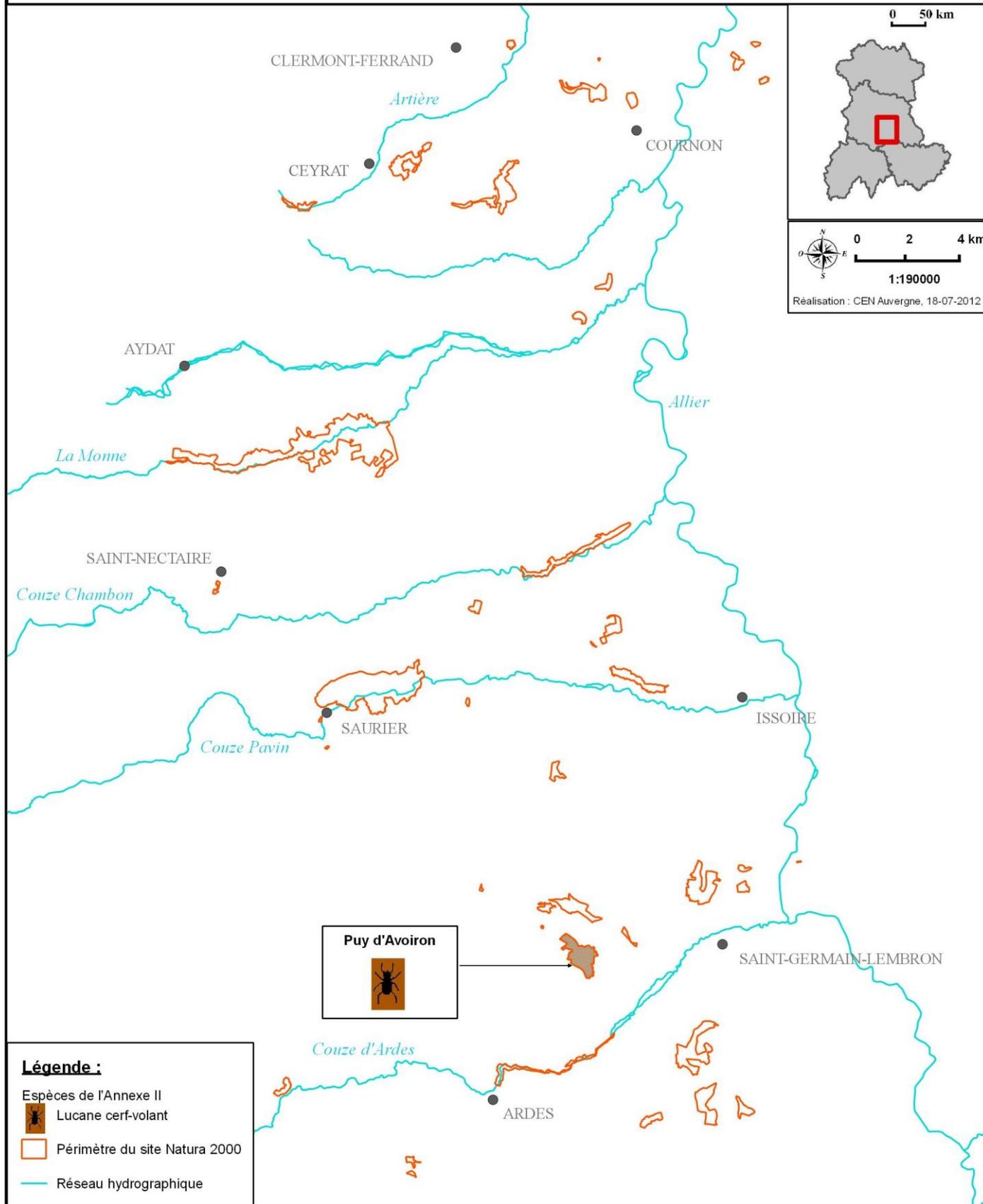


Figure 31 : Carte de répartition des Lépidoptères de l'Annexe II de la Directive

REPARTITION DES COLEOPTERES DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE
SUR LE SITE NATURA 2000

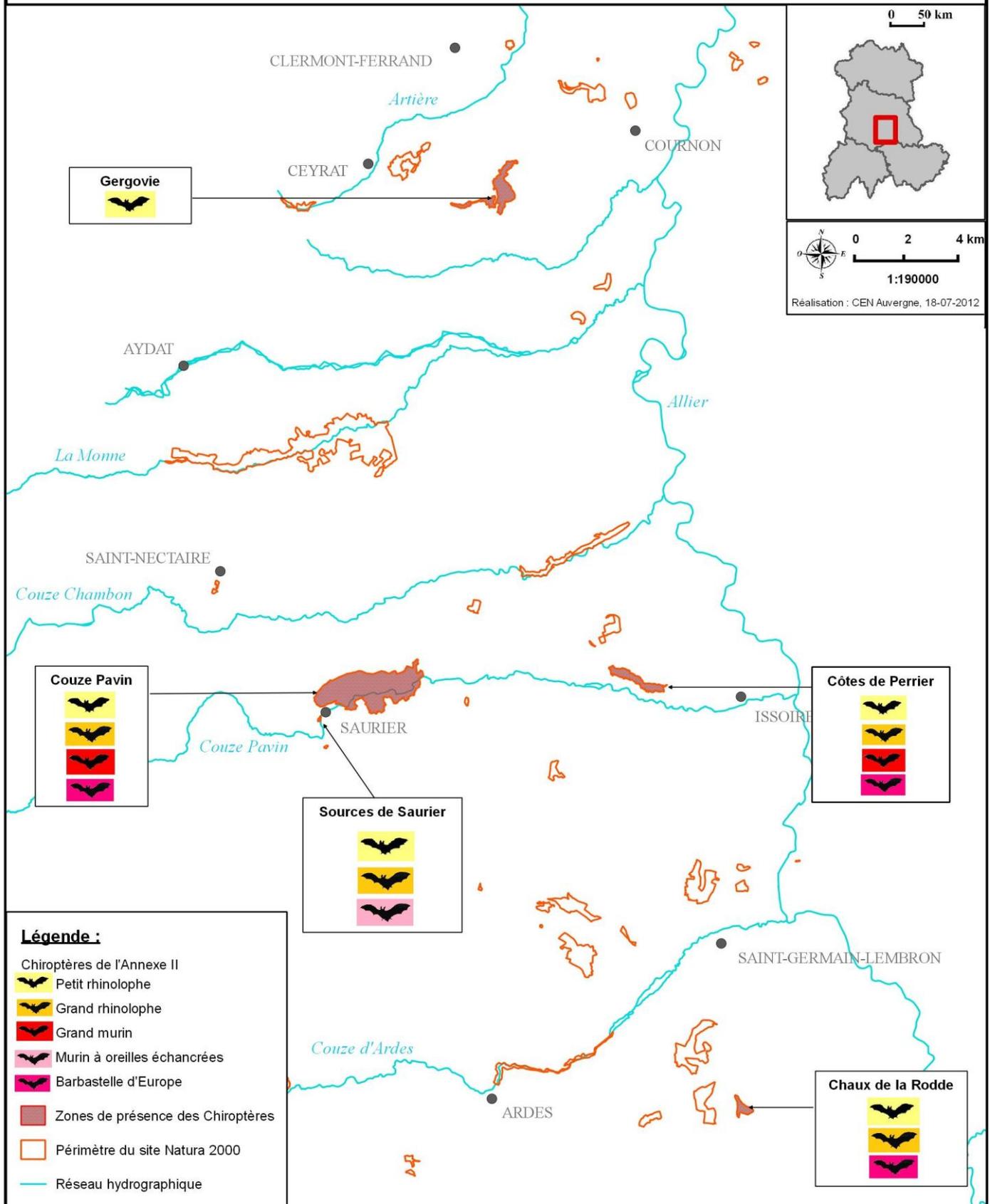


DOCUMENT D'OBJECTIF
SITE NATURA 2000 FR8301035
VALLEES ET COTEAUX XEROTHERMIQUES
DES COUZES ET LIMAGNES



Figure 32 : Carte de répartition des Coléoptères de l'Annexe II de la Directive

REPARTITION DES CHIROPTERES DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE SUR LE SITE NATURA 2000

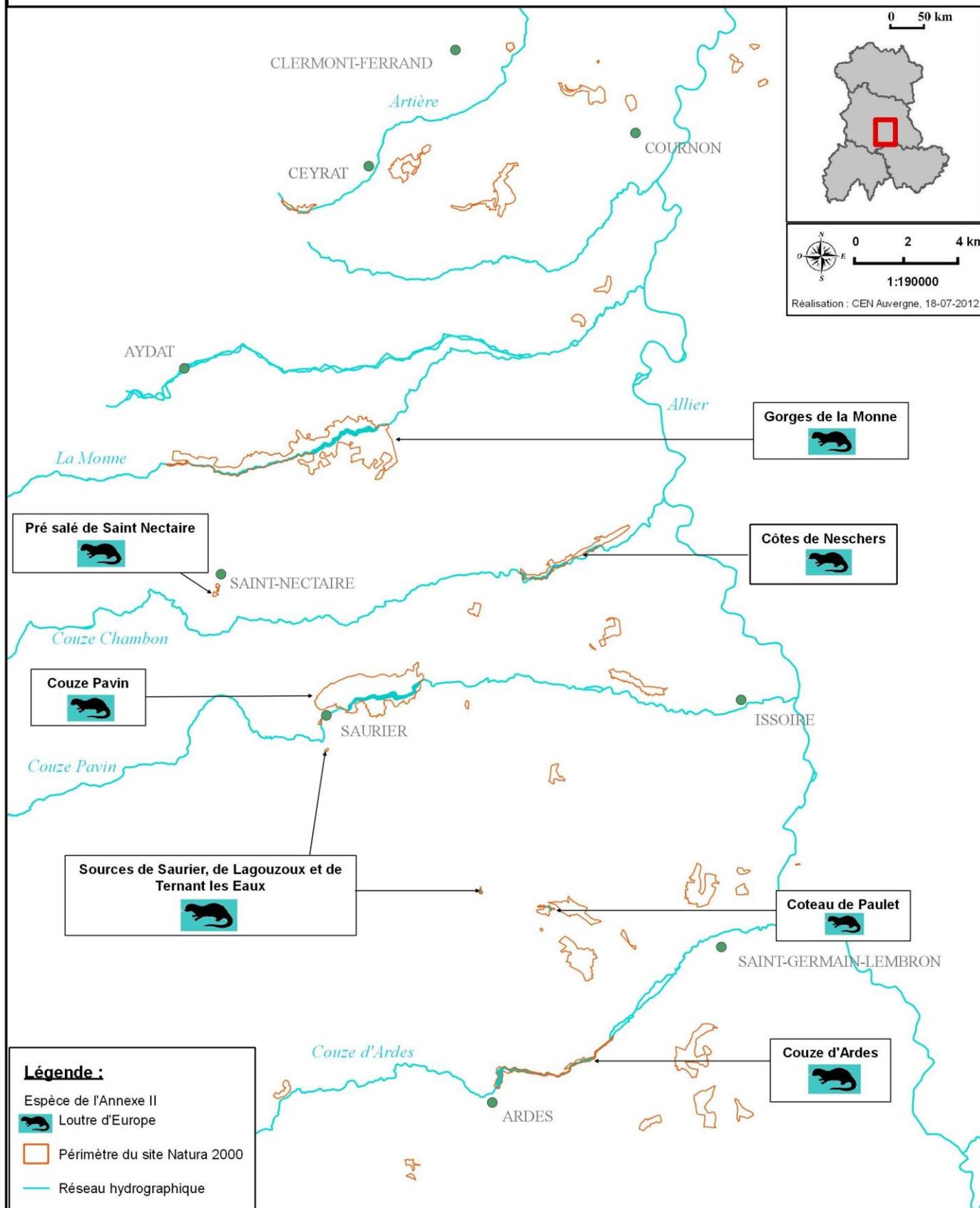


**DOCUMENT D'OBJECTIF
SITE NATURA 2000 FR8301035
VALLEES ET COTEAUX XEROTHERMIQUES
DES COUZES ET LIMAGNES**

**Conservatoire
d'espaces naturels
Auvergne**

Figure 33 : Carte de répartition des Chiroptères de l'Annexe II de la Directive

REPARTITION DES MAMMIFERES SEMI-AQUATIQUES DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE SUR LE SITE NATURA 2000



Légende :
 Espèce de l'Annexe II
 Loutre d'Europe
 Périmètre du site Natura 2000
 Réseau hydrographique

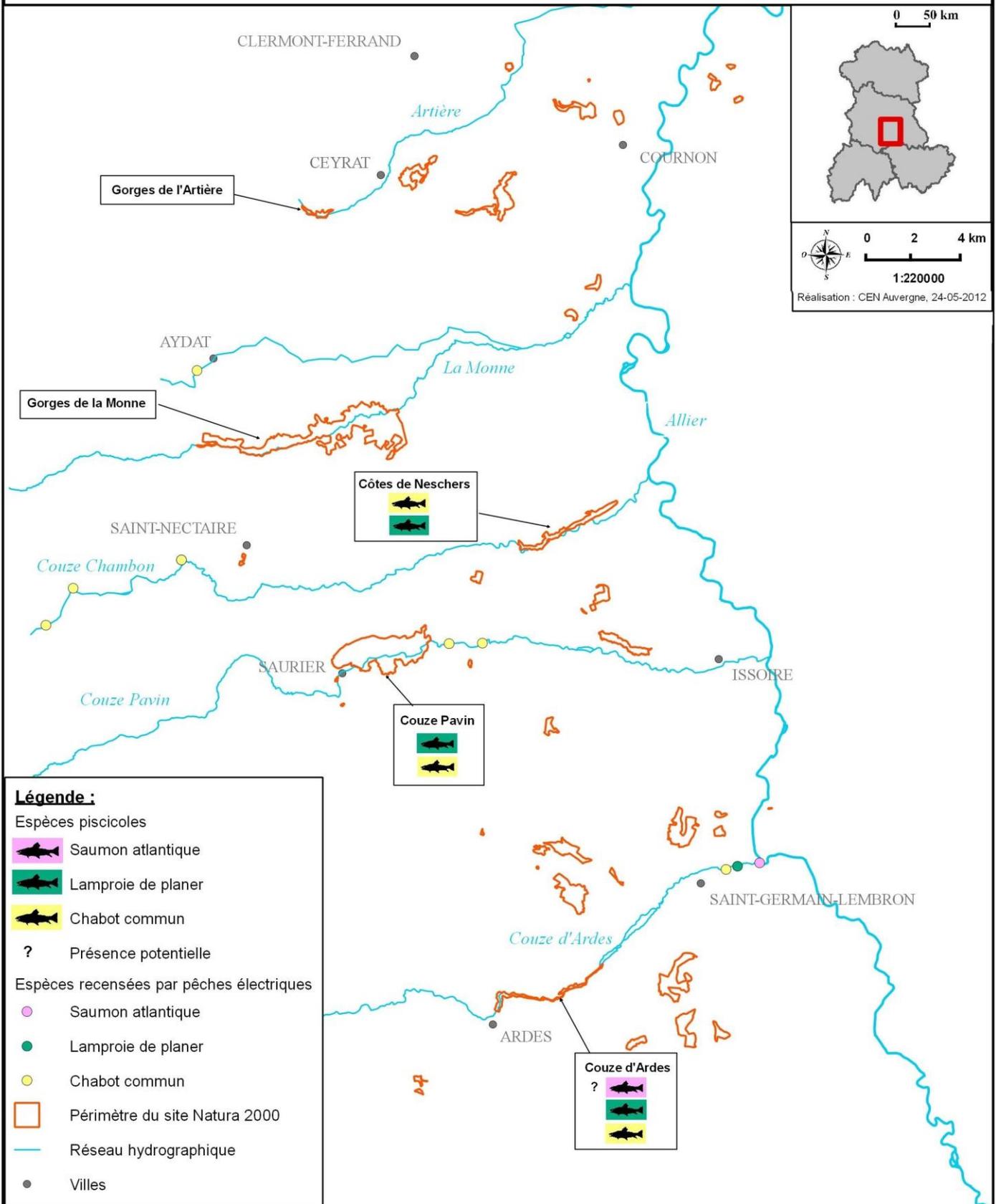


DOCUMENT D'OBJECTIF
 SITE NATURA 2000 FR8301035
 VALLEES ET COTEAUX XERTHERMIQUES
 DES COUZES ET LIMAGNES



Figure 34 : Carte de répartition des mammifères semi-aquatiques de l'Annexe II de la Directive
 Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne

REPARTITION DES ESPECES PISCICOLES DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE
DU SITE NATURA 2000



DOCUMENT D'OBJECTIF
SITE NATURA 2000 FR8301035
VALLEES ET COTEAUX XEROTHERMIQUES
DES COUZES ET LIMAGNES



Figure 35 : Carte de répartition des espèces piscicoles de l'Annexe II de la Directive

REPARTITION DES AMPHIBIENS DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE
SUR LE SITE NATURA 2000

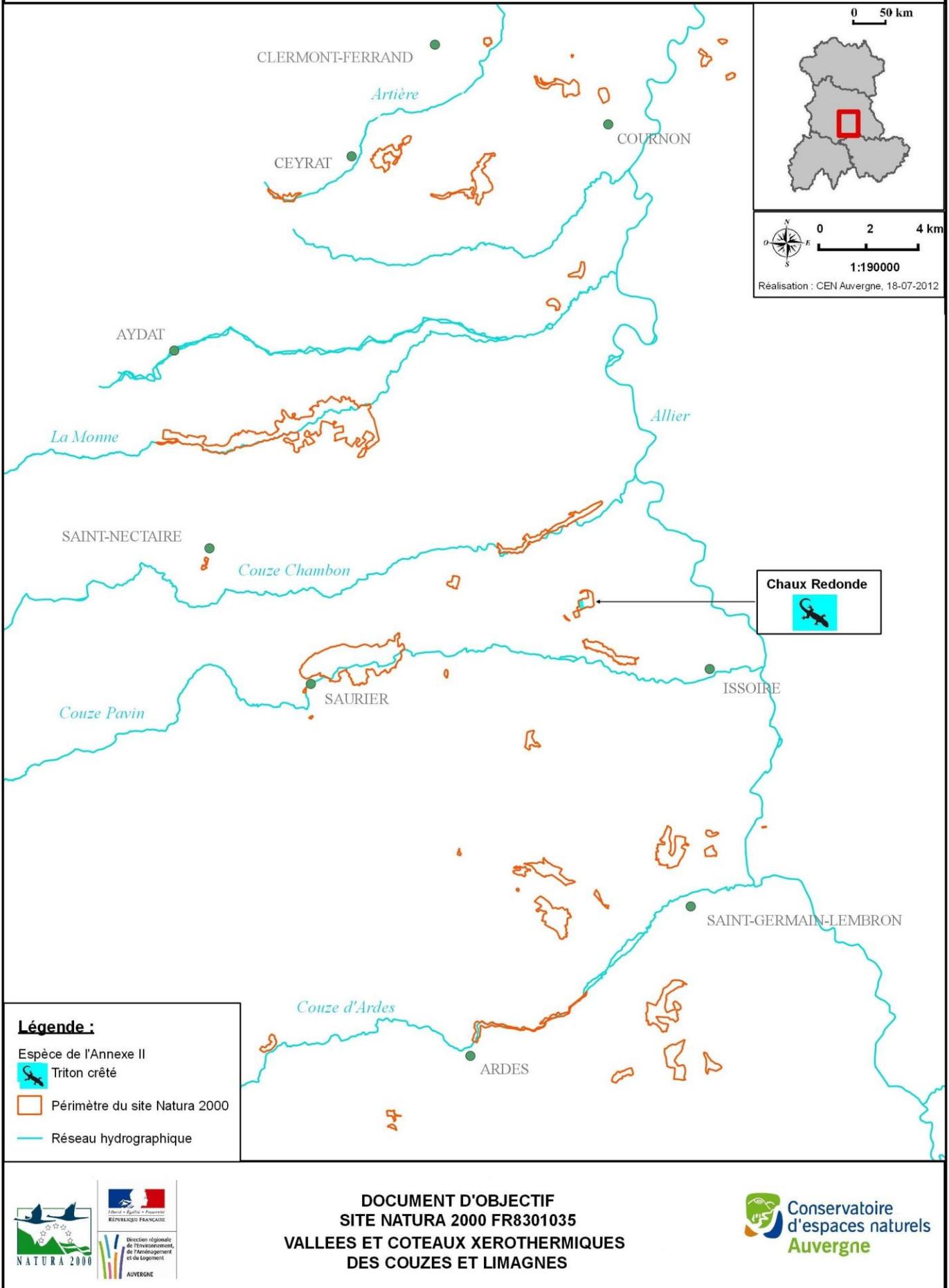


Figure 36 : Carte de répartition des amphibiens de l'Annexe II de la Directive

PARTIE IV : OBJECTIFS ET ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE

La Directive « Habitats » a pour objectifs de « **assurer le maintien ou le rétablissement des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable...//... et à favoriser le maintien de la biodiversité...//... tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales** »

La préservation de ces habitats constitue donc l'objectif premier du présent document. Cette préservation doit passer par le maintien des activités présentes sur le site Natura 2000 concerné dans les limites de compatibilité avec la conservation des habitats et des espèces qu'il accueille.

Pour cela, des objectifs déclinés sur deux niveaux permettent d'aboutir à des actions précises en lien avec les activités concernées. Les actions envisagées sont détaillées dans les fiches actions du paragraphe suivant.

Les enjeux de développement durable ont été déclinés selon trois niveaux de priorité :

- *** : **Priorité forte**
- ** : **Priorité moyenne**
- * : **Priorité faible**

Ces divers enjeux peuvent être regroupés en 3 grandes catégories :

- ❖ Les enjeux de conservation et de gestion des habitats
- ❖ Les enjeux de sensibilisation et de communication aux acteurs locaux et au public
- ❖ Les enjeux de suivis scientifiques des habitats et des espèces

I - OBJECTIFS ET ENJEUX LIES AUX HABITATS NATURELS, AUX ESPECES ET AUX ACTIVITES HUMAINES

Tableau 23 : Tableau des objectifs et enjeux liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines

Objectifs de développement durable et Priorités	Objectifs opérationnels	Mesures envisagées	Outils utilisés	Activités humaines concernées	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Cohérence avec les programmes en cours
A. Préserver les milieux agropastoraux remarquables (pelouses sèches, prés salés intérieurs, prairies de fauche) ***	1. Maintenir 40% de milieux ouverts	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la gestion pastorale extensive (G1) • Limiter l'embroussaillage (G2) • Faire signer la Charte Natura 2000 sur les coteaux secs (A6) 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat Natura 2000 • Charte Natura 2000 • MAEt • Animation du site 	Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • Pelouses sèches (6110, 6210, 8230) • Pelouses maigre de fauche (6410, 6430, 6510) • Prés salés intérieurs (1340) • Sources pétifiantes avec formation de travertins (7220) • Plans d'eau eutrophes (3130, 3150) 	<ul style="list-style-type: none"> • Cuivré des marais(1060) • Damier de la succise (1065) • Laineuse du prunellier (1074) • Petit Rhinolophe (1303) • Grand Rhinolophe (1304) • Murin à oreilles échanquées (1321) • Grand Murin (1324) 	<ul style="list-style-type: none"> • PAC • ENS « Vallées des Saints » • ENS « Puy de Mur » • RNR « Rocher de la Jacquette » • Plan Biodiversité
	2. Intégrer les coteaux secs dans le tissu socio-économique	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la gestion pastorale extensive (G1) • Promouvoir l'apiculture (G3) • Encadrer la récolte de plantes sauvages (G4) • Expérimenter la trufficulture (G5) 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat Natura 2000 • Charte Natura 2000 • MAEt • Animation du site 	Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • Pelouses sèches (6110, 6210, 8230) • Pelouses maigre de fauche (6410, 6430, 6510) 	<ul style="list-style-type: none"> • Laineuse du prunellier (1074) • Petit Rhinolophe (1303) • Grand Rhinolophe (1304) • Murin à oreilles échanquées (1321) • Grand Murin (1324) 	<ul style="list-style-type: none"> • PAC • ENS « Puy de Mur » • ENS « Vallées des Saints »
	4. Veiller et Lutter contre les espèces exotiques envahissantes	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter les espèces exotiques envahissantes (G6) • Créer une filière d'exploitation des robiniers (G7) 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat Natura 2000 • Charte Natura 2000 • Animation du site 	Agriculture Sylviculture	<ul style="list-style-type: none"> • Pelouses sèches (6110, 6210, 8230) • Pelouses maigre de fauche (6410, 6430, 6510) • Forêts alluviales (91E0, 91F0) 	<ul style="list-style-type: none"> • Laineuse du prunellier (1074) • Petit Rhinolophe (1303) • Grand Rhinolophe (1304) • Murin à oreilles échanquées (1321) • Grand Murin (1324) 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan Biodiversité

B. Restaurer les milieux naturels dégradés **	5. Restaurer et préserver la ripisylve	<ul style="list-style-type: none"> Reconvertir les plantations d'essences non indigènes en bord de rivière en forêt naturelle (G8) Faire signer la Charte Natura 2000 sur les chênaies-frênaies des bords de ruisseau (A6) 	<ul style="list-style-type: none"> Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000 SAGE Contrat territorial Animation du site 	Sylviculture Pêche Randonnée	<ul style="list-style-type: none"> Forêts alluviales (91E0, 91F0) 	<ul style="list-style-type: none"> Petit Rhinolophe (1303) Grand Rhinolophe (1304) Murin à oreilles échanquées (1321) Barbastelle d'Europe (1308) Grand Murin (1324) Loutre d'Europe (1355) 	<ul style="list-style-type: none"> PNA « Loutre » SAGE Alagnon SAGE Allier Aval Contrat territorial « Couze Chambon » Contrat rivière « Veyre-Aydat »
	6. Limiter l'érosion des sols et de la végétation	<ul style="list-style-type: none"> Canaliser la fréquentation (G9) 	<ul style="list-style-type: none"> Contrat Natura 2000 Animation du site 	Agriculture Loisirs	<ul style="list-style-type: none"> Pelouses sèches (6110, 6210, 8230) Sources pétifiantes avec formation de travertins (7220) Prés salés intérieurs (1340) Plans d'eau eutrophes (3130, 3150) Falaises siliceuses hercyniennes (8220) 	<ul style="list-style-type: none"> Cuivré des marais(1060) Damier de la succise (1065) Laineuse du prunellier (1074) Petit Rhinolophe (1303) Grand Rhinolophe (1304) Murin à oreilles échanquées (1321) Barbastelle d'Europe (1308) Grand Murin (1324) 	<ul style="list-style-type: none"> Plan Biodiversité
	7. Réhabiliter les mares temporaires et les lacs de chaux	<ul style="list-style-type: none"> Curer les dépôts vaseux de certains lacs de chaux (G10) Créer des mares temporaires (G11) 	<ul style="list-style-type: none"> Contrat Natura 2000 Animation du site 	Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> Plans d'eau eutrophes (3130, 3150) 	<ul style="list-style-type: none"> Triton crêté (1166) 	-
	8. Restaurer la continuité des cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> Supprimer les seuils infranchissables pour les poissons migrateurs (G12) Améliorer la qualité de l'eau (G13) Faire signer la Charte Natura 2000 sur les rivières (A6) 	<ul style="list-style-type: none"> SAGE Contrat territorial Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000 	Pêche	<ul style="list-style-type: none"> Rivières des étages planitiaire à montagnard (3260) 	<ul style="list-style-type: none"> Lamproie de planer (1096) Saumon atlantique (1106) Chabot commun (116) Loutre d'Europe (1355) 	<ul style="list-style-type: none"> PNA « Loutre » SAGE Alagnon SAGE Allier Aval Contrat territorial « Couze Chambon » Contrat rivière « Veyre-Aydat » Plan Biodiversité
C. Préserver la naturalité des milieux et la tranquillité de la faune *	9. Favoriser la dynamique évolutive naturelle des milieux sur 50 % du site	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la non-intervention des zones inaccessibles et à enjeux moindres (G14) Faire signer la Charte Natura 2000 sur les forêts de ravin (A6) 	<ul style="list-style-type: none"> Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000 Animation du site 	Sylviculture	<ul style="list-style-type: none"> Forêts de pente et de ravin (9180) 	<ul style="list-style-type: none"> Lucane cerf-volant (1083) Petit Rhinolophe (1303) Grand Rhinolophe (1304) Murin à oreilles échanquées (1321) Barbastelle d'Europe (1308) Grand Murin (1324) Loutre d'Europe (1355) 	<ul style="list-style-type: none"> RNR « Rocher de la Jacquette » ENS « Puy de Mur »
	10. Préserver les milieux forestiers	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre une exploitation encadrée des forêts (G15) Faire signer la Charte Natura 2000 sur les milieux forestiers (A6) 	<ul style="list-style-type: none"> Plan Simple de Gestion Schéma de desserte forestière Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000 Animation du site 				<ul style="list-style-type: none"> RNR « Rocher de la Jacquette » ENS 'Vallées des Saints » ENS « Puy de Mur » Plan Biodiversité
	11. Respecter la tranquillité des gîtes de reproduction et d'hivernage des chiroptères	<ul style="list-style-type: none"> Faire signer la Charte Natura 2000 pour les gîtes à chauves-souris (A6) 	<ul style="list-style-type: none"> Charte Natura 2000 	Sylviculture Loisirs	<ul style="list-style-type: none"> Falaises siliceuses hercyniennes (8220) 	<ul style="list-style-type: none"> Petit Rhinolophe (1303) Grand Rhinolophe (1304) Murin à oreilles échanquées (1321) Barbastelle d'Europe (1308) Grand Murin (1324) 	<ul style="list-style-type: none"> PNA « Chiroptères »

II - OBJECTIFS ET ENJEUX TRANSVERSAUX

Tableau 24 : Tableau des objectifs transversaux du site Natura 2000

Objectifs de développement durable et Priorités	Objectifs opérationnels	Mesures envisagées	Outils utilisés	Activités humaines concernées	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées
D. Evaluer la mise en œuvre de Natura 2000 **	13. Surveiller l'état écologique du site et améliorer les connaissances des habitats et des espèces	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les connaissances et pérenniser les suivis scientifiques (S1) 	<ul style="list-style-type: none"> Animation du site 	Toutes	Tous	Tous
	14. Evaluer l'influence des mesures de gestion mises en place	<ul style="list-style-type: none"> Suivre la mise en œuvre du document d'objectifs (A1) Réviser ou actualiser le document d'objectifs (A2) 				
E. Associer les acteurs locaux à la mise en œuvre du DOCOB ***	15. Favoriser la maîtrise foncière ou d'usage	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la maîtrise foncière ou d'usage (A3) 	<ul style="list-style-type: none"> Animation du site Contrats Natura 2000 Charte Natura 2000 MAET 	Toutes	Tous	Tous
	16. Porter à connaissance des acteurs locaux la présence du site Natura 2000 et les éléments d'actualité	<ul style="list-style-type: none"> Organiser les réunions du Comité de pilotage et coordonner les acteurs (A4) Gestion administrative et financière, formations, mutualisation... (A5) 				
	18. Accroître l'implication et l'engagement des acteurs locaux dans la démarche Natura 2000	<ul style="list-style-type: none"> Animer des Chartes, Contrats, MAEt (A6) Mettre en œuvre des actions non contractuelles (A7) 				
	19. Favoriser la coordination avec les politiques réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer le DOCOB dans les politiques publiques territoriales (A8) Assister l'application du régime des incidences Natura 2000 (A9) 				
F. Sensibiliser le public et aménager le site **	20. Sensibiliser le public concernant la préservation du site et aménager des structures d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> Communiquer et informer (V1) 	<ul style="list-style-type: none"> Contrats Natura 2000 Animation du site 	Toutes	Tous	Tous

III - SYNTHESE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Tableau 25: Tableau récapitulatif des objectifs et enjeux de développement durable

Entité de gestion	Objectifs de développement durable		Niveau de Priorité	Type d'objectifs			
				Protéger	Entretienir	Restaurer	Communiquer
Habitats et espèces d'intérêt communautaire	A	Préserver les milieux agropastoraux remarquables (pelouses sèches, prés salés intérieurs, prairies de fauche)	***	X	X	X	X
	B	Restaurer des milieux naturels dégradés	**			X	
	C	Préserver la naturalité des milieux et la tranquillité de la faune	*	X	X		
Objectifs transversaux	D	Evaluer la mise en œuvre de Natura 2000	**	X			X
	E	Associer les acteurs locaux à la mise en œuvre du DOCOB	***	X			X
	F	Sensibiliser le public et aménager le site	**	X			X

PARTIE V : PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

L'objectif prioritaire est la conservation des milieux agro-pastoraux thermophiles et humides du site.

Un ensemble d'actions a été défini afin de répondre aux 6 objectifs généraux et transversaux précédemment cités. Afin de permettre une meilleure visualisation de ces dernières, des fiches récapitulatives ont été détaillées :

Dans l'optique de faciliter la lecture, diverses catégories ont été mises en place :

G : Gestion (restauration et entretien)

S : Suivis & études

A : Animation du document d'objectifs

V : Valorisation, Communication et Sensibilisation

I - BUDGET ESTIMATIF

Tableau 26: Tableau récapitulatif des mesures de gestion prévues (voir détail des fiches actions en annexe 4)

Objectifs de développement durable et priorité	Intitulé de la mesure	Nature de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Échéancier	Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel de la mesure
A. Préserver les milieux agropastoraux remarquables ***	G1 : Favoriser la gestion pastorale extensive	MAET Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000	Structure animatrice	Agriculteurs Propriétaires Chantier d'insertion CEN Auvergne	-	1 140 ha	150 000 € / an
	G2 : Limiter l'embroussaillage	MAET Contrat Natura 2000	Structure animatrice	Agriculteurs Propriétaires Chantier d'insertion CEN Auvergne	-	50 ha	20 000 € / an
	G3 : Promouvoir l'apiculture	Contrat Natura 2000 Crédits d'animation	Structure animatrice	Agriculteurs Propriétaires Apiculteurs	2017	Surface ponctuelle	5 000 €
	G4 : Encadrer la récolte de plantes sauvages	Contrat Natura 2000 Crédits d'animation	Structure animatrice	Agriculteurs Propriétaires SICARAPPAM AFC	2014	Surface ponctuelle	5 000 €
	G5 : Expérimenter la trufficulture	Contrat Natura 2000 Crédits d'animation	Structure animatrice	Agriculteurs Propriétaires	2013	Surface ponctuelle	5 000 € (étude préalable) + contrat (non estimé)
	G6 : Limiter les espèces exotiques envahissantes	Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000	Structure animatrice	Agriculteurs Propriétaires Chantier d'insertion CEN Auvergne	-	3 sites – 204 ha	10 000 € / an
	G7 : Créer une filière d'exploitation des robiniers	Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000 Crédits d'animation	Structure animatrice	Propriétaires CRPF ONF	2015	60 ha	35 000 €
B. Restaurer les milieux dégradés ***	G8 : Reconvertir les plantations d'essences non indigènes en bord de rivière en forêt naturelle	Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000 SAGE Contrat territorial	Structure animatrice	Propriétaires Chantier d'insertion CEN Auvergne CRPF ONF	2016	5 ha	30 000 €
	G9: Canaliser la fréquentation	Contrat Natura 2000	Structure animatrice	Communes Chantier d'insertion CEN Auvergne	2017	Surface ponctuelle	20 000 €
	G10 : Curer les dépôts vaseux de certains lacs de chaux	Contrat Natura 2000	Structure animatrice	Communes Chantier d'insertion CEN Auvergne	2018	Surface ponctuelle	20 000 €
	G11 : Créer des mares temporaires	Contrat Natura 2000	Structure animatrice	Communes Chantier d'insertion CEN Auvergne	2018	Surface ponctuelle	5 000 €
	G12 : Supprimer les seuils infranchissables pour les poissons migrateurs	Contrat Natura 2000 SAGE Contrat territorial	Structure animatrice	Communes FDP 63	-	Surface ponctuelle	ND
	G13 : Améliorer la qualité de l'eau	SAGE Contrat territorial	Structure animatrice	Communes FDP 63	-	23,57 km de linéaire	ND

C. Préserver la naturalité des milieux et la tranquillité de la faune ***	G14 : Favoriser la non-intervention des zones inaccessibles et à enjeux moindres	Contrat Natura 2000	Structure animatrice	Propriétaires	-	1 200 ha	0 €
	G15: Poursuivre une exploitation encadrée des forêts	Contrat Natura 2000 Plan Simple de Gestion Schéma de desserte forestière	Structure animatrice	Propriétaires ONF CRPF	-	192 ha	500 € / an
D. Evaluer la mise en œuvre de Natura 2000 **	S1 : Améliorer les connaissances et pérenniser les suivis scientifiques	Crédits d'animation	Structure animatrice	CEN Auvergne CBNMC Chauves-souris Auvergne LPO Auvergne SHNAO Catiche Production FDP 63	-	2 311 ha	5 000 € / an
	A1 : Suivre la mise en œuvre du document d'objectifs	Crédits d'animation	Structure animatrice	CEN Auvergne	-	2 311 ha	1 500 € / an
	A2 : Réviser ou actualiser le document d'objectifs	Crédits d'animation	Structure animatrice	CEN Auvergne	2018	2 311 ha	20 000 €
	A3 : Favoriser la maîtrise foncière ou d'usage	Crédits d'animation	Structure animatrice	Communes CEN Auvergne	-	2 311 ha	1 500 € / an
E. Associer les acteurs locaux à la mise en œuvre du DOCOB **	A4 : Organiser les réunions du Comité de pilotage et coordonner les acteurs	Crédits d'animation	Structure animatrice	CEN Auvergne	-	2 311 ha	5 000 € / an
	A5 : Gestion administrative et financière, formations, mutualisation...	Crédits d'animation	Structure animatrice	CEN Auvergne	-	2 311 ha	3 000 € / an
	A6 : Animer des Chartes, Contrats, MAEt	Crédits d'animation MAET Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000	Structure animatrice	Propriétaires Exploitants Communes	-	2 311 ha	4 000 € / an
	A7 : Mettre en œuvre des actions non contractuelles	Crédits d'animation	Structure animatrice	CEN Auvergne	-	2 311 ha	500 € / an
	A8 : Intégrer le DOCOB dans les politiques publiques territoriales	Crédits d'animation	Structure animatrice	CEN Auvergne	-	2 311 ha	2 000 € / an
	A9 : Assister l'application du régime des incidences Natura 2000	Crédits d'animation	Structure animatrice	Bureaux d'études CEN Auvergne	-	2 311 ha	2 000 € / an
F. Sensibiliser le public et aménager le site **	V1 : Communiquer et informer	Crédits d'animation Contrat Natura 2000	Structure animatrice	Communes Offices de tourisme CEN Auvergne CPIE, CREE A...	-	2 311 ha	10 000 € / an

Tableau 27 : Tableau de synthèse du budget estimatif

		2013					2014					2015				
		Financements					Financements					Financements				
		Contrat	Etat	Collec	Autre		Contrat	Etat	Collec	Autre		Contrat	Etat	Collec	Autre	
GESTION (Restauration et entretien)		180 000 €	5 500 €	0 €	0 €	185 500 €	180 000 €	5 500 €	0 €	0 €	185 500 €	210 000 €	5 500 €	0 €	0 €	215 500 €
G1	Favoriser la gestion pastorale extensive	150 000 €				150 000 €	150 000 €				150 000 €	150 000 €				150 000 €
G2	Limiter l'embroussaillage	20 000 €				20 000 €	20 000 €				20 000 €	20 000 €				20 000 €
G3	Promouvoir l'apiculture					0 €					0 €					0 €
G4	Encadrer la récolte de plantes sauvages					0 €		5 000 €			5 000 €					0 €
G5	Expérimenter la trufficulture		5 000 €			5 000 €					0 €					0 €
G6	Limiter les espèces exotiques envahissantes	10 000 €				10 000 €	10 000 €				10 000 €	10 000 €				10 000 €
G7	Créer une filière d'exploitation des robiniers					0 €					0 €	30 000 €	5 000 €			35 000 €
G8	Reconvertir les plantations d'essences non indigènes en bord de rivière en forêt naturelle					0 €					0 €					0 €
G9	Canaliser la fréquentation					0 €					0 €					0 €
G10	Curer les dépôts vaseux de certains lacs de chaux					0 €					0 €					0 €
G11	Créer des mares temporaires					0 €					0 €					0 €
G12	Supprimer les seuils infranchissables pour les poissons migrateurs					ND					ND					ND
G13	Améliorer la qualité de l'eau					ND					ND					ND
G14	Favoriser la non-intervention des zones inaccessibles et à enjeux moindres					0 €					0 €					0 €
G15	Poursuivre une exploitation encadrée des forêts		500 €			500 €		500 €			500 €		500 €			500 €
SUIVIS ET ETUDES		0 €	5 000 €	0 €	0 €	5 000 €	0 €	5 000 €	0 €	0 €	5 000 €	0 €	5 000 €	0 €	0 €	5 000 €
S1	Améliorer les connaissances et pérenniser les suivis scientifiques		5 000 €			5 000 €		5 000 €			5 000 €		5 000 €			5 000 €
ANIMATION DU DOCOB		0 €	19 500 €	0 €	0 €	19 500 €	0 €	19 500 €	0 €	0 €	19 500 €	0 €	19 500 €	0 €	0 €	19 500 €
A1	Suivre la mise en œuvre du document d'objectifs		1 500 €			1 500 €		1 500 €			1 500 €		1 500 €			1 500 €
A2	Réviser ou actualiser le document d'objectifs		0 €			0 €		0 €			0 €		0 €			0 €
A3	Favoriser la maîtrise foncière ou d'usage		1 500 €			1 500 €		1 500 €			1 500 €		1 500 €			1 500 €
A4	Organiser les réunions du Comité de pilotage et coordonner les acteurs		5 000 €			5 000 €		5 000 €			5 000 €		5 000 €			5 000 €
A5	Gestion administrative et financière, formations, mutualisation...		3 000 €			3 000 €		3 000 €			3 000 €		3 000 €			3 000 €
A6	Animer des Chartes, Contrats, MAET		4 000 €			4 000 €		4 000 €			4 000 €		4 000 €			4 000 €
A7	Mettre en œuvre des actions non contractuelles		500 €			500 €		500 €			500 €		500 €			500 €
A8	Intégrer le DOCOB dans les politiques publiques territoriales		2 000 €			2 000 €		2 000 €			2 000 €		2 000 €			2 000 €
A9	Assister l'application du régime des incidences Natura 2000		2 000 €			2 000 €		2 000 €			2 000 €		2 000 €			2 000 €
VALORISATION ET SENSIBILISATION		0 €	5 000 €	5 000 €	0 €	10 000 €	0 €	5 000 €	5 000 €	0 €	10 000 €	0 €	5 000 €	5 000 €	0 €	10 000 €
V1	Communiquer et informer		5 000 €	5 000 €		10 000 €		5 000 €	5 000 €		10 000 €		5 000 €	5 000 €		10 000 €
		180 000 €	35 000 €	5 000 €	0 €	220 000 €	180 000 €	35 000 €	5 000 €	0 €	220 000 €	210 000 €	35 000 €	5 000 €	0 €	250 000 €

		2016					2017					2018					TOTAL
		Financements					Financements					Financements					
		Contrat	Etat	Collec	Autre		Contrat	Etat	Collec	Autre		Contrat	Etat	Collec	Autre		
GESTION (Restauration et entretien)		200 000 €	10 500 €	0 €	0 €	210 500 €	200 000 €	5 500 €	0 €	0 €	205 500 €	205 000 €	500 €	0 €	0 €	205 500 €	1 208 000 €
G1	Favoriser la gestion pastorale extensive	150 000 €				150 000 €	150 000 €				150 000 €	150 000 €				150 000 €	900 000 €
G2	Limiter l'embroussalement	20 000 €				20 000 €	20 000 €				20 000 €	20 000 €				20 000 €	120 000 €
G3	Promouvoir l'apiculture					0 €		5 000 €			5 000 €					0 €	5 000 €
G4	Encadrer la récolte de plantes sauvages					0 €					0 €					0 €	5 000 €
G5	Expérimenter la trufficulture					0 €					0 €					0 €	5 000 €
G6	Limiter les espèces exotiques envahissantes	10 000 €				10 000 €	10 000 €				10 000 €	10 000 €				10 000 €	60 000 €
G7	Créer une filière d'exploitation des robiniers					0 €					0 €					0 €	35 000 €
G8	Reconvertir les plantations d'essences non indigènes en bord de rivière en forêt naturelle	20 000 €	10 000 €			30 000 €					0 €					0 €	30 000 €
G9	Canaliser la fréquentation					0 €	20 000 €				20 000 €					0 €	20 000 €
G10	Curer les dépôts vaseux de certains lacs de chaux					0 €					0 €	20 000 €				20 000 €	20 000 €
G11	Créer des mares temporaires					0 €					0 €	5 000 €				5 000 €	5 000 €
G12	Supprimer les seuils infranchissables pour les poissons migrateurs					ND					ND					ND	ND
G13	Améliorer la qualité de l'eau					ND					ND					ND	ND
G14	Favoriser la non-intervention des zones inaccessibles et à enjeux moindres					0 €					0 €					0 €	0 €
G15	Poursuivre une exploitation encadrée des forêts		500 €			500 €		500 €			500 €		500 €			500 €	3 000 €
SUIVIS ET ETUDES		0 €	5 000 €	0 €	0 €	5 000 €	0 €	5 000 €	0 €	0 €	5 000 €	0 €	5 000 €	0 €	0 €	5 000 €	30 000 €
S1	Améliorer les connaissances et pérenniser les suivis scientifiques		5 000 €			5 000 €		5 000 €			5 000 €		5 000 €			5 000 €	30 000 €
ANIMATION DU DOCOB		0 €	19 500 €	0 €	0 €	19 500 €	0 €	19 500 €	0 €	0 €	19 500 €	0 €	19 500 €	0 €	0 €	39 500 €	137 000 €
A1	Suivre la mise en œuvre du document d'objectifs		1 500 €			1 500 €		1 500 €			1 500 €		1 500 €			1 500 €	9 000 €
A2	Réviser ou actualiser le document d'objectifs		0 €			0 €		0 €			0 €		20 000 €			20 000 €	20 000 €
A3	Favoriser la maîtrise foncière ou d'usage		1 500 €			1 500 €		1 500 €			1 500 €		1 500 €			1 500 €	9 000 €
A4	Organiser les réunions du Comité de pilotage et coordonner les acteurs		5 000 €			5 000 €		5 000 €			5 000 €		5 000 €			5 000 €	30 000 €
A5	Gestion administrative et financière, formations, mutualisation...		3 000 €			3 000 €		3 000 €			3 000 €		3 000 €			3 000 €	18 000 €
A6	Animer des Chartes, Contrats, MAET		4 000 €			4 000 €		4 000 €			4 000 €		4 000 €			4 000 €	24 000 €
A7	Mettre en œuvre des actions non contractuelles		500 €			500 €		500 €			500 €		500 €			500 €	3 000 €
A8	Intégrer le DOCOB dans les politiques publiques territoriales		2 000 €			2 000 €		2 000 €			2 000 €		2 000 €			2 000 €	12 000 €
A9	Assister l'application du régime des incidences Natura 2000		2 000 €			2 000 €		2 000 €			2 000 €		2 000 €			2 000 €	12 000 €
VALORISATION ET SENSIBILISATION		0 €	5 000 €	5 000 €	0 €	10 000 €	0 €	5 000 €	5 000 €	0 €	10 000 €	0 €	5 000 €	5 000 €	0 €	10 000 €	60 000 €
V1	Communiquer et informer		5 000 €	5 000 €		10 000 €		5 000 €	5 000 €		10 000 €		5 000 €	5 000 €		10 000 €	60 000 €
		180 000 €	35 000 €	5 000 €	0 €	245 000 €	180 000 €	35 000 €	5 000 €	0 €	240 000 €	210 000 €	35 000 €	5 000 €	0 €	260 000 €	1 435 000 €

Le budget global estimé sur 6 années de 2013 à 2018 s'élève à **1 435 000 €**, l'animation du document d'objectifs ne devant démarrer qu'en 2013. Ce budget reste estimatif et sera décliné selon les moyens budgétaires annuels mobilisables. Le montant des MAE reste également très aléatoire en fonction du taux de contractualisation non estimable pour le moment compte tenu de la renégociation de la PAC.

- **84 %** du budget global estimé concerne des actions de restauration et d'entretien des milieux et des espèces
- **2 %** du budget global estimé est consacré à l'amélioration des connaissances et au suivi de l'évolution des milieux et des espèces.
- **10 %** du budget global estimé est consacré à l'animation du document d'objectifs qui recoupe le suivi administratif et budgétaire de la mise en œuvre mais également la coordination des actions prévues et des intervenants ainsi que l'accompagnement à la mise en place des différents outils Natura 2000.
- **4%** du budget global estimé est consacré à la communication auprès des acteurs locaux et des habitants ainsi qu'à la valorisation du site Natura 2000.

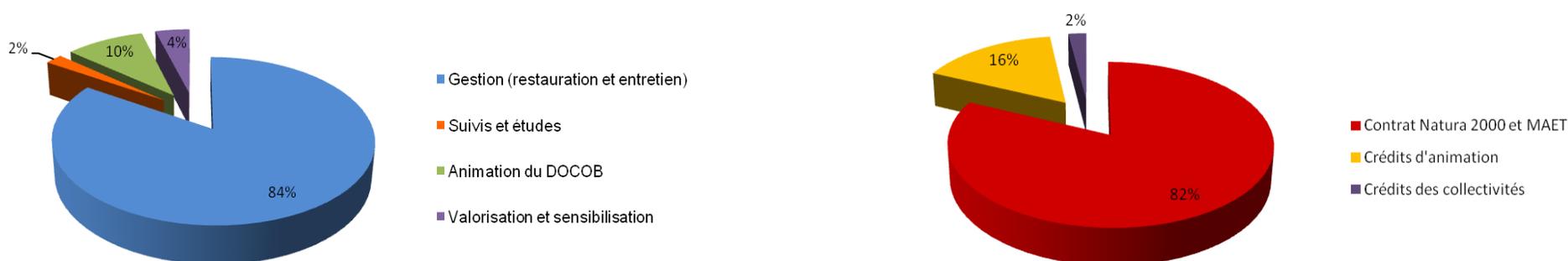


Figure 37: Budget estimatif par grands types d'actions et par types de financements

II -CONTRATS NATURA 2000

Les actions de gestion précédemment définies s'appuient sur la mobilisation de 20 contrats Natura 2000 (16 agricoles non productifs et 4 forestiers). Les intitulés des contrats cités dans les fiches font référence à la circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000.

Tableau 28: Tableau des contrats Natura 2000 applicables aux actions de gestion

Code	Intitulé	Descriptif
A32301P	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage	<p>Objectif : Ouvrir des surfaces abandonnées par l'agriculture et moyennement à fortement embroussaillées.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Engagements non rémunérés : Respect des périodes d'autorisation des travaux, tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions ● Engagements rémunérés : Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux, enlèvement des grumes hors de la parcelle, débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe
A32303P	Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	<p>Objectif : Financer les équipements pastoraux nécessaires à la mise en place d'une gestion pastorale sur des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Engagement non rémunérés : Période d'autorisation des travaux, tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions ● Engagements rémunérés : Temps de travail pour l'installation des équipements, équipements pastoraux (clôtures, abreuvoirs, abris temporaires, installations de passages canadiens)
A32303R	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	<p>Objectif : Mettre en place un pâturage d'entretien pour maintenir l'ouverture de milieux et de favoriser la constitution de mosaïques végétales.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Engagement non rémunérés : Période d'autorisation des travaux, tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions et des pratiques pastorales, pas de fertilisation ● Engagements rémunérés : Gardiennage et déplacement du troupeau, entretien d'équipements pastoraux, suivi vétérinaire
A32304R	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts	<p>Objectif : Mettre en place une fauche pour l'entretien des milieux ouverts hors d'une pratique agricole.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Engagement non rémunérés : Période d'autorisation de fauche, tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions ● Engagement rémunérés : Fauche manuelle ou mécanique, défeutrage, transport des matériaux évacués
A32305R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	<p>Objectif : Limiter et/ou contrôler la croissance de certaines taches arbustives par un broyage ou un gyrobroyage d'entretien sur des zones de refus ou pour certains végétaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Engagement non rémunérés : Période d'autorisation des travaux, tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions ● Engagement rémunérés : Tronçonnage et bûcheronnage légers, enlèvement des grumes hors de la parcelle, suppression des rejets ligneux, débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe, broyage et nettoyage du sol
A32307P	Décapage et étrépage sur de petites placettes en vue de développer des communautés pionnières d'habitats hygrophiles	<p>Objectif: Mise en place des opérations d'étrépage visant à retirer une couche superficielle de sol tourbeux d'une épaisseur variable dans un milieu en voie d'eutrophisation ou d'évolution naturelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Engagement non rémunérés : Période d'autorisation des travaux, interdiction de retournement du sol/de mise en culture/de drainer/de remblayer/de fertiliser, tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions ● Engagement rémunérés : Tronçonnage et bûcheronnage légers, dessouchage, enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle, débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe, broyage et nettoyage du sol, exportation des produits, décapage ou étrépage manuel ou mécanique
A32309P	Création ou rétablissement de mares ou d'étangs	<p>Objectif : Rétablir ou créer des mares au profit des espèces ou habitats d'intérêt communautaire et du maintien de leur fonctionnalité écologique.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Engagement non rémunérés : Période d'autorisation des travaux, interdiction d'utilisation de procédés chimiques, tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions ● Engagement rémunérés : Profilage des berges en pente douce, désenvasement, curage et gestion des produits de curage, débroussaillage et dégagement des abords, faucardage de la végétation aquatique, végétalisation
A32309R	Entretien de mares ou d'étangs	<p>Objectif : Entretien des mares permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Engagement non rémunérés : Période d'autorisation des travaux, interdiction d'utilisation de procédés chimiques, tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions ● Engagement rémunérés : Débroussaillage d'entretien et dégagement des abords, faucardage de la végétation aquatique, entretien nécessaire au bon fonctionnement de la mare, exportation des végétaux, enlèvement des micro-déchets

A32310R	Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles	<p>Objectif : Mettre en place le faucardage consiste à couper les grands héliophytes à niveau de l'eau depuis le bord ou d'une barge.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Engagement non rémunérés : Période d'autorisation des travaux, tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions ● Engagement rémunérés : Faucardage manuel ou mécanique, coupe des roseaux, évacuation des matériaux
A32311P	Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	<p>Objectif : Restaurer les ripisylves et la végétation des berges des cours d'eau avec en complément l'enlèvement raisonné des embâcles.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Engagement non rémunérés : Période d'autorisation des travaux, interdiction de paillage plastique, absence de traitement phytosanitaire, tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions ● Engagement rémunérés : Coupe de bois, dessouchage, dévitalisation par annellation, débroussaillage, fauche gyrobroyage avec exportation des produits de coupe, broyage et nettoyage du sol, reconstitution du peuplement, enlèvement manuel ou mécanique des embâcles
A32311R	Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	<p>Objectif : Entretien des ripisylves et la végétation des berges des cours avec en complément l'enlèvement raisonné des embâcles.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Engagement non rémunérés : Période d'autorisation des travaux, interdiction de paillage plastique, absence de traitement phytosanitaire, tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions ● Engagement rémunérés : Taille des arbres, débroussaillage, fauche, gyrobroyage et faucardage d'entretien avec exportation des produits de la coupe, broyage et nettoyage du sol, enlèvement manuel ou mécanique des embâcles
A32313P	Chantier ou aménagements de lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plans d'eau	<p>Objectif : Lutter contre cet envasement et de préserver des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Engagement non rémunérés : Période d'autorisation des travaux, pas de traitement herbicide et de fertilisation, tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions ● Engagement rémunérés : Utilisation de dragueuse suceuse, décapage du substrat, évacuation des boues, pose de moine et/ou de système de rétention des sédiments sur des plans d'eau artificiels existants
A32317P	Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des rivières	<p>Objectif : Conserver la continuité des habitats d'espèces et les possibilités de migration en favorisant la connectivité des habitats.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Engagement non rémunérés : Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions ● Engagement rémunérés : Effacement des ouvrages, ouverture des ouvrages si l'effacement est impossible, installation de passes à poissons
A32324P	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès	<p>Objectif : Mettre en défens permanente ou temporaire les habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile, ou les espèces d'intérêt communautaire sensibles à l'abrutissement ou au piétinement.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Engagement non rémunérés : Période d'autorisation des travaux, tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions ● Engagement rémunérés : Fourniture de poteaux, grillage, clôture, pose, dépose saisonnière, création de fossés ou de talus interdisant l'accès (notamment motorisé), création de linéaires de végétation écran par plantation d'essences autochtones, entretien des équipements
A32326P	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	<p>Objectif : Mettre en place des aménagements visant à informer les usagers afin de les inciter à limiter l'impact de leurs activités sur des habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile, ou sur des espèces d'intérêt communautaire sensibles.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Engagements non rémunérés : Respect de la charte graphique ou des normes existantes, tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions ● Engagements rémunérés : Conception de panneaux, fabrication, pose et dépose, entretien des équipements d'information
A32327P	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	<p>Objectif : Mettre en place des opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats justifiant la désignation d'un site.</p>
F22706	Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	<p>Objectif : Réhabiliter ou recréer la ripisylve et les forêts alluviales afin d'améliorer le statut de conservation des espèces d'intérêt communautaire ou la représentativité et la naturalité des habitats.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Engagements non rémunérés : Installation de paillage plastique, absence de traitement phytosanitaire, préservation des arbustes de sous-bois, tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions ● Engagements rémunérés : Structuration et ouverture du peuplement (coupe de bois, dévitalisation, débroussaillage, fauche gyrobroyage), enlèvement et transfert des produits de coupe, reconstitution du peuplement, enlèvement des embâcles
F22711	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	<p>Objectif : Réaliser des chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce animale ou végétale indésirable</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Engagement non rémunérés : Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions, éviter les traitements chimiques ● Engagement rémunérés : Broyage mécanique des régénérations et taillis de faible diamètre, arrachage ou coupe manuels, enlèvement et transfert des produits de coupe dévitalisation par annellation
F22712	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	<p>Objectif : Favoriser le développement de bois sénescents en forêt afin d'améliorer le statut de conservation, ou la représentativité et la naturalité des habitats de la directive.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Engagement non rémunérés : Marquage des arbres sélectionnés, délimitation des îlots de sénescence ● Engagement rémunérés : Maintien sur pied d'arbres, engagement contractuel du propriétaire sur une durée de 30ans
F22713	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	<p>Objectif : Mettre en place des opérations dont les techniques elles-mêmes sont innovantes, ou plus simplement des opérations inhabituelles ne relevant d'aucune des actions listées.</p>

III- CHARTRE NATURA 2000

ENGAGEMENTS

TOUS MILIEUX

① Autoriser et faciliter l'accès aux parcelles à la structure animatrice ou à ses prestataires pour la réalisation d'opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels. La structure animatrice m'informera préalablement des dates et de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations pour les quelles ma responsabilité en cas d'accident ne sera pas engagée. Elle fournira au signataire les informations d'ordre écologique disponibles pour les parcelles engagées (carte des habitats, inventaires faunistiques et floristiques...) ; et les éléments de gestion préconisés dans le DOCOB.

Point de contrôle : Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse.

② Informer tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci (transmettre un exemplaire de la charte). Cette information préalable ne sera nécessaire que si l'intervenant peut avoir des pratiques contraires aux dispositions de la charte.

Point de contrôle : Possession d'un exemplaire de la charte par le prestataire.

③ Ne pas détruire les haies, les talus, les murets, les ripisylves, les prés-vergers (sauf risque sanitaire ou lié à la sécurité des usagers).

Point de contrôle : Etat des lieux avant signature, contrôle sur place. Vérification du maintien des linéaires et vergers (photo aérienne).

④ Ne pas remblayer le terrain naturel et ne pas déposer de déchets (gravas, ordures...).

Point de contrôle : affleurement du sol naturel (contrôle sur place)

⑤ Limiter les espèces exotiques envahissantes en :

- n'introduisant pas sur le site d'espèces végétales envahissantes (liste en annexe 1)
- n'introduisant pas sur le site d'espèces animales envahissantes : tortues exotiques, Grenouille taureau, Perche soleil, Poisson chat, écrevisses américaines.

Point de contrôle : absence de constat d'introduction volontaire ou de plantation d'espèce envahissante.

LES COTEAUX SECS (pelouses, prairies et landes relevant de la Directive « Habitats »)

① Autorise le pâturage des animaux d'élevage, la mise en place d'équipements pastoraux (clôture, tonne à eau...) et le passage de l'exploitant agricole sur la parcelle.

Point de contrôle : Pas de refus d'accès.

③ Ne pas détruire le couvert herbacé par destruction mécanique ou chimique (labour, désherbage chimique...)

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de retournement et autres destructions.

③ En l'absence de réglementation des boisements, ne pas faire de plantations sur les pelouses non liées à la création, au maintien ou à la restauration des haies dans un état de conservation favorable.

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de plantation.

LES RIVIERES

① En l'absence de réglementation des boisements, ne pas planter les espèces ci -après à moins de 10 m des rives des cours d'eau : peuplier, résineux (tous types), robiniers (acacia), arbustes horticoles.

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de plantation.

③ Ne pas protéger les berges par des gravas ou des enrochements, sauf autorisation de l'administration (police de l'eau)

Point de contrôle : Contrôle sur place d'absence de protection.

③ Ne pas réaliser de coupe à blanc de la ripisylve originelle.

Point de contrôle : Continuité du linéaire d'arbres (photo-interprétation).

LES MILIEUX FORESTIERS (Tous types et / ou ne relevant pas de la Directive Habitats)

① Conserver au minimum 2 arbres morts ou sénescents / ha d'un diamètre de 30 cm mesuré à 1,3 m de hauteur lors des opérations de coupe (pas d'obligation si absence de coupe), sauf si risque sanitaire ou mise en danger du public (dans ce dernier cas, l'arbre sénescant ou mort peut-être abattu).

Point de contrôle : contrôle sur place de la présence des arbres correspondants.

③ En cas de plantations, utiliser des essences naturellement présentes en Auvergne (cf. annexe 2).

Point de contrôle : Contrôle sur place et dans les documents de gestion durable PSG, CBPS ,et RTG.

LES FORÊTS DE RAVIN

① Non exploitation des essences naturelles à l'exception du dégagement des accès, suppression conseillée mais non obligatoire des épicéas et douglas.

Point de contrôle : Contrôle sur place d'absence de coupe de feuillus.

LES CHENAIES-FRENAIES DES BORDS DE RUISSEAU

① Exploitation possible avec régénération naturelle. Plantation ponctuelle complémentaire autorisée (<25% de la surface contractualisée) uniquement si avec des chênes pédonculés et/ou des frênes.

Point de contrôle : Contrôle sur place d'absence de plantation autre que de chêne ou frêne et <25% de la surface.

LES GITES A CHAUVES-SOURIS

① Ne pas obturer hermétiquement les gîtes et conserver au minimum un espace horizontal de 15 cm de hauteur et de 50 cm de largeur pour permettre le passage des animaux.

Point de contrôle : Contrôle sur place du maintien des accès aux gîtes pour les chauves-souris.

③ Ne pas déranger les chauves-souris (bruit, feu, installation d'éclairage, effarouchement).

Point de contrôle : Contrôle sur place de la présence régulière des chauves-souris.

③ Prévenir la structure animatrice de tous travaux aux abords et dans les gîtes.

Point de contrôle : Correspondance avec la structure animatrice.

RECOMMANDATIONS

Les **recommandations** ci-dessous constituent un guide des bonnes pratiques par types de milieux naturels, qui ne font pas l'objet de contrôle administratif.

TOUS MILIEUX

- Limiter les apports de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants ou épandages aux abords des habitats d'intérêt communautaire.
- Informer la structure animatrice Natura 2000 de toute dégradation des habitats d'intérêt communautaire.

LES COTEAUX SECS (pelouses, prairies et landes relevant de la Directive « Habitats »)

- Éviter de fertiliser les pacages
- Éviter d'utiliser des produits phytosanitaires
- Pratiquer une fauche centrifuge, c'est à dire de l'intérieur vers l'extérieur favorable à la survie des espèces animales

LES RIVIERES

- Non intervention sur les forêts riveraines, à l'exception des coupes visant le maintien réglementaire des écoulements, la sécurité des biens et des personnes
- Préférer un entretien manuel ou mécanique à un entretien chimique
- Hors ripisylve, favoriser l'implantation d'une bande enherbée d'au moins 5 mètres de large le long des linéaires des cours d'eau
- Éviter le dessouchage des arbres coupés sur les berges
- Limiter l'accès direct des bovins aux berges et au cours d'eau et éviter ainsi la dégradation des berges par piétinement. Des clôtures limitant l'accès ainsi que des pompes de prairie dans les milieux pâturés peuvent être installées dans cet objectif.

LES MILIEUX FORESTIERS (Tous types et / ou ne relevant pas de la Directive Habitats)

- Privilégier la régénération naturelle et réduire progressivement les essences d'origine exotique (non naturellement présente en Auvergne) et les cultivars de peupliers.
- Ne pas exploiter 100% du volume sur pied en un seul passage.
- En cas de plantation, utiliser des essences « objectif » adaptées à la station forestière concernée et favoriser une diversification des essences.
- Maintenir une proportion de feuillus dans les peuplements résineux (y compris les reboisements)

LES GITES A CHAUVES-SOURIS

- Respecter la plus grande tranquillité à proximité immédiate des gîtes en limitant les activités humaines dérangeantes du 15 mars au 15 août pour les gîtes de reproduction et du 1^{er} octobre au 31 mars pour les gîtes d'hibernation.
- Éviter tout contact direct avec les chauves-souris : il comporte un risque de blessure, autant pour l'animal stressé (qui tentera de fuir) que pour l'homme (morsure de défense).
- Maintenir des arbres dépérissants, creux ou fissurés, dès lors qu'ils ne portent pas atteinte à la sécurité des biens et des personnes (risque de chute).
- En matière de prophylaxie animale, limiter l'impact négatif des traitements antiparasitaires sur les insectes sauvages en essayant de :
 - Soit remplacer l'ivermectine et la doramectine par des molécules moins toxiques : moxidectine, benzimidazoles, lévamisole.
 - Soit remplacer la cyperméthrine et la deltaméthrine par une molécule moins toxique : fluméthrine.
 - Soit confiner les animaux pendant 15 jours en étable après le traitement.
 - Soit ne pas faire de traitement juste au moment de la mise à l'herbe printanière des troupeaux.
 - Soit ne pas traiter tous les animaux en même temps.

ANNEXE 1 DE LA CHARTE : LISTE DES PRINCIPALES ESPECES VEGETALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES SUR LE BASSIN DE LA LOIRE, A NE PAS INTRODUIRE

Cette liste est divisée en deux grandes catégories : les espèces prioritaires (en rouge) et les espèces secondaires (en noir). Certaines espèces sont qualifiées de prioritaires du fait de l'importance de la menace sur la conservation des habitats et la biodiversité, et des risques existants en termes de santé publique.

Genre espèce	Nom français	Genre espèce	Nom français
Espèces prioritaires menaçant la conservation des habitats et la biodiversité			
<i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P.H. Raven	Jussie	<i>Ludwigia uruguayensis ssp. hexapetala</i> (Camb.) Hara	Jussie de l'Uruguay
<i>Egeria densa</i> Planchon	Elodée dense ou égéria	<i>Lagarosiphon major</i> (Ridley) Moss.	Lagarosiphon
<i>Fallopia japonica</i> Houtt.	Renouée du Japon	<i>Myriophyllum aquaticum</i> Verill. (Verdc)	Myriophylle du Brésil
<i>Fallopia sachalinensis</i> (Friedrich Schmidt Petrop.) N et hybrides	Renouée de Sakhaline et hybrides	<i>Paspalum distichum</i> L.	Paspale à 2 épis
<i>Impatiens glandulifera</i> Royle	Impatiens glanduleuse ou balsamine de l'Himalaya		
Espèces prioritaires posant des problèmes de santé publique			
<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L.	Ambroisie à feuilles d'armoise	<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier et Levier	Berce du Caucase
Autres espèces menaçant la conservation des habitats et la biodiversité			
<i>Acer negundo</i> L.	Erable negundo	<i>Elodea plurisp.</i>	Elodées (plusieurs espèces)
<i>Ailanthus altissima</i> (Miller) Swingle	Ailante, Faux vernis du Japon	<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	Robinier faux acacia
<i>Aster plurisp.</i>	Les asters (plusieurs espèces)	<i>Senecio inaequidens</i> DC.	Sénéçon du Cap
<i>Impatiens balfouri</i> Hooker fil.	Impatiens de Balfour	<i>Solidago plurisp.</i>	Verge d'or (plusieurs espèces)
<i>Impatiens capensis</i> Meerb	Impatiens des lièvres ou impatiens du Cap	<i>Xanthium plurisp.</i>	Lampourdes (plusieurs espèces)
<i>Conyza plurisp.</i>	Vergerette (plusieurs espèces)		
Espèces envahissantes localisées à l'estuaire de la Loire et au littoral atlantique			
<i>Cotula coronopifolia</i> L.	Cotule à feuilles de sénébière	<i>Baccharis halimifolia</i> L.	Baccharis

ANNEXE 2 DE LA CHARTE : LISTE DES ESSENCES FORESTIERES AUTORISEES EN CAS DE PLANTATION EN ZONE INTERSTITIELLE (HORS HABITAT RELEVANT DE LA DIRECTIVE)

Alisier blanc (*Sorbus aria*)
Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*)
Bouleau verruqueux (*Betula pendula*)
Charme (*Carpinus betulus*)
Chênes sessile et pedonculé (*Quercus petraea* et *Quercus robur*)
Chêne pubescent (*Quercus pubescens*)
Erable champêtre (*Acer campestre*)
Erable plane (*Acer platanoides*)
Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*)
Frêne commun (*Fraxinus excelsior*)
Hêtre (*Fagus sylvatica*)
Merisier (*Prunus avium*)
Noyer commun (*Juglans regia*)
Orme des montagnes (*Ulmus glabra*)
Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*)
Saule blanc (*Salix alba*)
Saule marsault (*Salix gr.caprea*)
Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*)
Tilleuls (*Tilia platyphyllos*, *Tilia cordata*)
Tremble (*Populus tremula*)

Arbres fruitiers (vergers) : tous

IV - MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES (MAET)

Les actions de gestion précédemment définies (entretien et gestion) s'appuient sur la mobilisation de 4 mesures agro-environnementales sur les parcelles déclarées à la PAC. Les intitulés et les montants des MAET précisés ci-après (et dans les fiches actions) font référence au programme de développement rural hexagonal 2007-2013. Ils devront être révisés à l'occasion du prochain programme (programme dépendant de la Politique Agricole Commune).

Tableau 29 : Tableau des MAET disponibles sur le site Natura 2000 (2008-2013)

Code de la mesure	Type de couvert et/ou habitat visé	Objectifs de la mesure	Engagement unitaire	Montant total de l'aide annuelle
AU_COUZ_PS1 (AU_VEYR_PE1 pour les Gorges de la Monne)	Pelouse sèche, pré salé, lande sèche	Conserver des milieux ouverts d'intérêt écologique	HERBE 01 : Enregistrement des pratiques HERBE 03 : Absence de fertilisation sur prairies et habitats remarquables HERBE 04 : Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes SOCLE H01 : Gestion des surfaces en herbe (PHAE 2)	261 € / ha / an
AU_COUZ_PS2 (AU_VEYR_DE1 pour les Gorges de la Monne)	Coteaux	Débroussaillage	HERBE 09 : Gestion pastorale OUVER 01 : Ouverture d'un milieu en déprise	226 € / ha / an
AU_COUZ_PS2	Prairie de fauche	Maintien de la diversité floristique	HERBE 07 : Maintien de la diversité floristique d'une prairie naturelle SOCLE H01 : Gestion des surfaces en herbe (PHAE 2)	165 € / ha / an
AU_COUZ_HA1	Haie	Entretien des haies	LINEA 01 : Entretien de haies localisées de manière pertinentes	0,094 €/ml

V - SUIVIS SCIENTIFIQUES

Tableau 30: Tableaux des indicateurs de pression, d'état et de réponse

	Indicateurs échelle local (indicateur prioritaire, indicateur secondaire)	Unité	Rattachement à une action de gestion	Etat initial 2001	Valeur 2012 cumulée depuis 2001	Valeur objectif 2018
INDICATEURS DE PRESSION	Indicateurs de pression d'origine humaine					
	Risque de non atteinte du bon état des eaux (RNABE) 2015 des Couzes : <i>Couze d'Ardes</i> <i>Couze Pavin</i> <i>Couze Chambon</i> <i>Monne</i> <i>Artière</i>	risque (=non respect) doute respect non qualifié	G13	ND ND ND ND ND		Respect en 2015 Respect en 2015 Respect en 2015 Respect en 2015 Respect en 2015
	Nombre de seuils sur le site et sur les Couzes <i>Couze d'Ardes</i> <i>Couze Pavin</i> <i>Couze Chambon</i> <i>Monne</i> <i>Artière</i>	Nombre	G12	3 infranchissables 3 infranchissables ND ND ND ND	3 infranchissables (sur 7) 3 infranchissables (sur 4) 0 infranchissable (sur 1) 0 infranchissable (sur 2) 0 0	0
	Nombre de plantes exotiques envahissantes sur le site	Nombre de taxons	G6, G8	1	2 (Renouée japon, Sénéçon du cap)	2
	Nombre d'animaux exotiques envahissants sur le site	Nombre de taxons	G6	ND	ND	0
	Nombre de stations concernées par des plantes exotiques envahissantes	Nombre de stations	G6, G8	ND	6	0
	Occupation du sol du site	%	G	ND	Valeur en 2006 : Forêt : 28% Pelouse et Lande : 66% Tissu urbain : 1% Culture : 5%	
	Surface moyenne des parcelles cadastrales	ha	-	ND	0,37 (+/- 0,48)	
	Nombre d'habitants permanents (population municipale)	Nombre d'habitants	-	209576 en 1999	215288 en 2009	
	Nombre d'exploitants agricoles	Nombre	G	57	66	
	Surface agricole déclarée (=surface îlot PAC)	ha	G1, G2	ND	913	963
	Nombre de manifestation sportive soumise à étude d'incidence	Nombre	G9, V1	0	ND	
	Nombre de projets soumis à étude d'incidence	Nombre	A8, A9, G12	2	ND	
	Nombre de carrières en activité	Nombre	A9	2	0	0
	Surface incendiée > 1 ha	ha	S1	0	1,5 ha	
	Fréquentation touristique	Nombre	G9, V1	ND	ND	
	Sites impactés par sports motorisés	Nombre	G9, V1	7	5	0
	Indicateurs de pression d'origine naturelle					
	Précipitation moyenne annuelle minimale sur le site (station Clermont-Fd)	mm /an (moyenne)	S1	ND	ND	ND
	Rapport pelouses embroussaillées/pelouses	ha/ha	G1, G2	Inconnu	62% (609/985) en 2008	

	Indicateurs échelle local (DOCOB) (indicateur prioritaire, indicateur secondaire)	Unité	Rattachement à une action de gestion	Etat initial 2001	Valeur 2012 cumulée depuis 2001	Valeur objectif 2018
INDICATEURS D'ETAT	Indicateurs d'état globaux					
	Nombre d'espèce d'oiseaux nicheurs présent dans le secteur	Nombre d'espèces	S1	ND	ND	
	Nombre d'espèces de papillons et zygènes	Nombre d'espèces	S1	105	119	119
	Nombre d'espèces de poissons	Nombre d'espèces	S1, G12	7 principales sur 17	7 principales sur 17	7 principales sur 17
	Nombre de plantes liste rouge régionale	Nombre d'espèces	S1	ND	103	103
	Nombre d'animaux liste rouge régionale	Nombre d'espèces	S1	ND	76	76
	Etat global de conservation des espèces d'IC	inconnu, bon altéré, dégradé	S1	cf tableau 19	cf tableau 19	cf tableau 19
	Nombre d'espèces d'IC (annexes II, IV,V)	Nombre d'espèces	S1	ND	37	37
	Nombre d'espèces d'IC Annexe II	Nombre d'espèces	S1	11	14	14
	<i>Laineuse du prunellier</i>	Nombre de stations	S1	1	9	9
	<i>Petit rhinolophe</i>	Nombre de stations et d'adultes	S1	3 (5 individus)	3 (7 individus)	3 (7 individus)
	<i>Grand rhinolophe</i>	Nombre de stations et d'adultes	S1	2 (5 individus)	2 (10 individus)	2 (10 individus)
	<i>Barbastelle d'Europe</i>	Nombre de stations et d'adultes	S1	ND	2 (2 individus)	2 (2 individus)
	<i>Murin à oreilles échancrées</i>	Nombre de stations et d'adultes	S1	ND	1 (1 individu)	1 (1 individu)
	<i>Grand murin</i>	Nombre de stations et d'adultes	S1	ND	1 (4 individus)	1 (4 individus)
	<i>Loutre d'Europe</i>	Nombre de Couzes peuplées	S1	4	9	9
	<i>Ecrevisse à pieds blancs</i>	Nombre de stations	S1	3	0	0
	<i>Triton crêté</i>	Nombre de stations et d'individus	S1	1 (1 individu)	1	1
	<i>Saumon atlantique</i>	Nombre de Couzes peuplées	S1	1	1	1
	<i>Lamproie de planer</i>	Nombre de Couzes peuplées	S1	3	3	3
<i>Chabot commun</i>	Nombre de Couzes peuplées	S1	5	3	3	
	Etat global de conservation des habitats d'IC	inconnu, bon altéré, dégradé	S1	cf tableau 20-21	cf tableau 20-21	cf tableau 20-21
	Nombre d'habitat d'IC	Nombre	S1	18	17	18
	Surface des habitats IC	ha	S1	956	808	808
	Etat écologique de la masse d'eau des Couzes	très bon/ bon moyen/médiocre/ mauvais/info insuffisante	S1, G13	ND	Bon	Bon, très bon
	Etat chimique de la masse d'eau des Couzes	bon non atteinte du bon état info insuffisante	S1, G13	ND	Info insuffisante	Bon

	Indicateurs échelle local (DOCOB) (indicateur prioritaire, indicateur secondaire)	Unité	Rattachement à une action de gestion	Etat initial 2001	Valeur 2012 cumulée depuis 2001	Valeur objectif 2018
INDICATEURS DE REPONSE	Indicateurs de réponses globaux					
	Budget engagé	€	A5, A6	0 €	ND	ND
	Montant financier obtenu dans l'année hors contrat	€	A5, A6			
	Montants MAET totaux pour 5 ans en cours	€	A5, A6			
	Montants des contrats hors MAET totaux pour 5 ans en cours	€	A5, A6			
	Surface de la zone protégée (périmètre Natura 2000)	ha	A6	2383 ha	2311 ha	2311 ha
	Surface avec protection réglementaire	ha	A8	727	971	971
	Superficie des acquisitions foncières	ha	A3	0	ND	ND
	Superficie de la maîtrise d'usage	ha	A3	0	ND	ND
	Surface totale concernée par de la gestion durable (MAET+Charte+accord amiable+...)	ha	A6, G	0	809	2125
	Surfaces restaurées	ha	A6, G	0	ND	50
	Surfaces entretenues	ha	A6, G	0	ND	1000
	Surfaces en non-intervention volontaire	ha	G14	ND	ND	1 200
	Surface forestière avec un plan de gestion officiel	ha	G15	0	192,4	
	Contractualisation MAET	ha	A6, G	0	401	500
		Nombre d'exploitations engagées	A6, G	0	26	
		Nombre de propriétaires démarchés	A6	0	66	
	Contractualisation Contrats Natura 2000	ha	A6, G	0	35	50
		Nombre de Contrats	A6, G	0	3	
		Nombre de propriétaires démarchés	A6	0	ND	
	Contractualisation Chartes Natura 2000	ha	A6	0	3,8	20
		Nombre de Chartes	A6, G	0	1	
		Nombre de propriétaires démarchés	A6	0	40	
	Etude incidence - Nombre de projets avec conseil en amont	Nombre	A5, A8, A9	0	ND	
	Etude incidence - Nombre de projets avec avis pour les services de l'Etat	Nombre	A5, A8, A9	0	2	
	Nombre de projets sur lesquels l'animateur à apporté un conseil en amont	Nombre	A5, A9	0	ND	

	Indicateurs échelle local (DOCOB) (indicateur prioritaire, indicateur secondaire)	Unité	Rattachement à une action de gestion	Etat initial 2001	Valeur 2012 cumulée depuis 2001	Valeur objectif 2018
INDICATEURS DE REPONSE	Indicateurs de réponses globaux (suite)					
	Nombre d'habitats IC concernés par des suivis	x/18	S1, A1	0	17/17	
	Nombre d'espèces IC concernées par des suivis	x/49	S1, A1	0	21/49	
	Nombre d'études réalisées	Nombre	S1, A1, A7	0	ND	
	Nombre total de personnes touchées par les actions de communication					
	Nombre de participants au Comité de pilotage	Nombre	V1			
	Nombre de participants aux autres réunions organisées par l'animateur	Nombre	A4, A5, V1			
	Acteurs informés ou contactés hors réunions : Nombre contact mail, tel, courrier	Nombre	A4, A5, V1			
	<i>dont collectivités informées/contactées</i>	Nombre	A4, A5, V1			
	<i>dont gestionnaires informés/contactés (ex : agriculteurs)</i>	Nombre	A4, A5, V1			
	<i>dont propriétaires informés/contactés</i>	Nombre	A4, A5, V1			
	<i>dont usagers informés/contactés</i>	Nombre	A4, A5, V1			
	<i>dont riverains proche du site (ex lettre d'info communale)</i>	Nombre	A4, A5, V1			
	<i>dont autres acteurs informés/contactés (ex sortie nature)</i>	Nombre	A4, A5, V1			
			A4, A5, V1			
	Nombre de réunions du Comité de pilotage	Nombre	A4, A5, V1	0	11	
	Nombre de réunions organisées par l'animateur	Nombre	A4, A5, V1			
	Nombre de participations de l'animateur à des réunions sur le territoire Natura 2000	Nombre	A4, A5, A8, V1			
	Nombre de participations de l'animateur à des réunions générales sur Natura 2000	Nombre	A4, A5, A8, V1			
	Nombre de formations suivies	Nombre	A4, A5, V1			
	Nombre de réunions/formations où l'animateur est intervenu	Nombre	A4, A5, A8, V1			
	Lettres adressées distribuées					
	Docob distribué	Nombre	V1			
		Nombre	A2, V1		oui	
	Nombre de connexions site internet CEN					
	Nombre de connexions site internet Natura 2000	Nombre	V1			
	Nombre d'articles de presse, d'encart dans le bulletin municipal	Nombre	V1			
	Nombre de guides thématiques distribués	Nombre	V1	0	0	0
Nombre de type d'outils de communication						
	Nombre	A7, V1				
Niveau de satisfaction de comité de suivi						
	classe	V1				

	Indicateurs échelle local (DOCOB) (indicateur prioritaire, indicateur secondaire)	Unité	Rattachement à une action de gestion	Etat initial 2001	Valeur 2012 cumulée depuis 2001	Valeur objectif 2018
INDICATEURS DE REPONSE	Indicateurs de réponses liées à une action précise					
	Surface débroussaillées	ha	G2	0	ND	50
	Surface remise en pâturage	ha	G1	0	177	227
	Volume de robinier exploitée	Mètre cube	G7	ND	0	0
	Nombre de ruches installées	Nombre	G3	ND	0	5
	Nombre d'espèces de plantes récoltées	Nombre	G4	ND	0	3
	Nombre de plants truffiers plantés	Nombre	G5	ND	0	
	Surface de forêt alluviale restaurée	ha	G8	ND	ND	2
	Nombre de panneaux d'information	Nombre	G9, V1	ND	57	
	Nombre de panneaux de sécurité	Nombre	G9, V1	ND	12	
	Nombre d'aménagement canalisant la fréquentation	Nombre	G9, V1	ND	11	

BIBLIOGRAPHIE

- ❖ ANTONETTI P., BRUGEL E., KESSLER F., BARBE JP. & TORT M., 2006. Atlas de la Flore d'Auvergne. Conservatoire Botanique National du Massif Central. 984p.
- ❖ BACHELARD P., 2008. Inventaire des stations de Laineuse du prunellier (*Eriogaster catax*) sur le site Natura 2000 FR 8301035 « Vallées et coteaux xéothermiques des Couzes et Limagnes ». Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne/Société d'Histoire Naturelle Alcide-D'Orbigny. 26 p.
- ❖ BACHELARD P., 2010. Les Rhopalocères et Zygènes du site ENS de la Vallée des Saints (Boudes-Puy de Dôme). Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne/Société d'Histoire Naturelle Alcide-D'Orbigny. 23 p.
- ❖ BACHELARD P. & FOURNIER F., 2008. Papillons du Puy-de-Dôme. Atlas écologique des Rhopalocères et des Zygènes. Editions Revoir, Nohanent. 232 p.
- ❖ BENSETTITI F., BOULLET V., CHAUAUDRET-LABORIE C. & DENIAUD J., 2005. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 4 - Habitats agropastoraux. MEDD/MAAPAR/MNHN. Editions La Documentation française, Paris. 932 p.
- ❖ BENSETTITI F. & GAUDILLAT V., 2002. Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 - Espèces animales. MEDD/MAAPAR/MNHN. Editions La Documentation française, Paris, 353 p.
- ❖ BENSETTITI F., RAMEAU JC., CHEVALLIER H., BARTOLI M. & GOURC J., 2001. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 - Habitats forestiers. MEDD/MAAPAR/MNHN. Editions La Documentation française, Paris. 339 p.
- ❖ BERNARD M., 2005. Bilan des connaissances chiroptérologiques sur trois secteurs du site Natura 2000 FRn°8301035 « Vallées et coteaux xéothermiques des Couzes et des Limagnes (63) ». Chauves-souris Auvergne/Conservatoire des Espaces et des Paysages d'Auvergne. 31p.
- ❖ BONHOMME M., 1999. Plan de gestion, Coteau Sud-Est de Gergovie et du Puy de Mardoux, commune de La Roche-Blanche (63), 1999-2003. Life « Pelouses sèches relictuelles », ENF, Ministère de l'Environnement, Conseil régional d'Auvergne, Conseil Général du Puy-de-Dôme, Commune de La Roche-Blanche. Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne. 5 p.
- ❖ BONHOMME M., 1999. Plan de gestion, Puy de Marmant, commune de Veyre-Monton (63), 1999-2003. Life « Pelouses sèches relictuelles », ENF, Ministère de l'Environnement, Conseil régional d'Auvergne, Conseil Général du Puy-de-Dôme, Commune de Veyre-Monton. Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne. 39 p.
- ❖ BOUCHARDY C., BOULADE Y. & GOUILLOUX N., 2005. Suivi des populations de Loure et de Castor, Site Natura 2000 FR 830 1035, « Vallées et Coteaux xéothermiques des Couzes et Limagnes », Couze Pavin, Couze Chambon, Monne - Natura 2000. Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne/Catich Production, Nohanent. 9 p.
- ❖ CEPA, 2001. Document d'objectifs Natura 2000 : « Vallées et coteaux xéothermiques des Couzes et Limagnes » site Natura 2000 n° FR 830 1035, Tome I : Document de Synthèse final. Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne. 13 p.
- ❖ CEPA & PNRVA, 1997. Plan de gestion, Marais salé de Saint-Nectaire (63), 1997-2002. Life Sources salées d'Auvergne, Ministère de l'Environnement, Conseil Régional d'Auvergne, AELB, Société des Eaux de Volvic. Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne. 72 p.
- ❖ CEPA, 1998. Plan de gestion 1998/2002, Pré salé de "Zagat", commune d'Ardes sur Couze (63). Life Sources salées d'Auvergne, Ministère de l'Environnement, Conseil Régional d'Auvergne, AELB, Société des eaux de Volvic. Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne. 24 p.
- ❖ CEPA, 2002. Plan de gestion, site des Sources d'Arvie, communes d'Augnat et d'Ardes sur Couze (63), 2001-2005. Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne. 19 p.
- ❖ CEPA, 2002. Plan de gestion, Pré salé de Chassolle, Mise en œuvre du DOCOB en 2002 : Réalisation de plan de gestion. Natura 2000, DIREN Auvergne. Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne. 38 p.
- ❖ CEPA, 2002. Plan de gestion, Puy d'Ysson. Natura 2000. Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne. 24 p..
- ❖ CEPA, 2008. Inventaire et cartographie des orchidées de la Vallée des Saints. Communauté de Communes Lembron-Val d'Allier. Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne. 26 p.
- ❖ CEPA, 2009. Mise en œuvre du Document d'Objectifs du site Natura 2000 n°FR830 1035 « Vallées et coteaux xéothermiques des Couzes et Limagne », Suivi de l'habitat « Prés salés continentaux ». Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne. 51 p.
- ❖ CEPA, 2010. Bilan des connaissances naturalistes du Puy de Mardoux et évaluation de l'effet du pâturage sur la végétation des pelouses. Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne. 42 p.

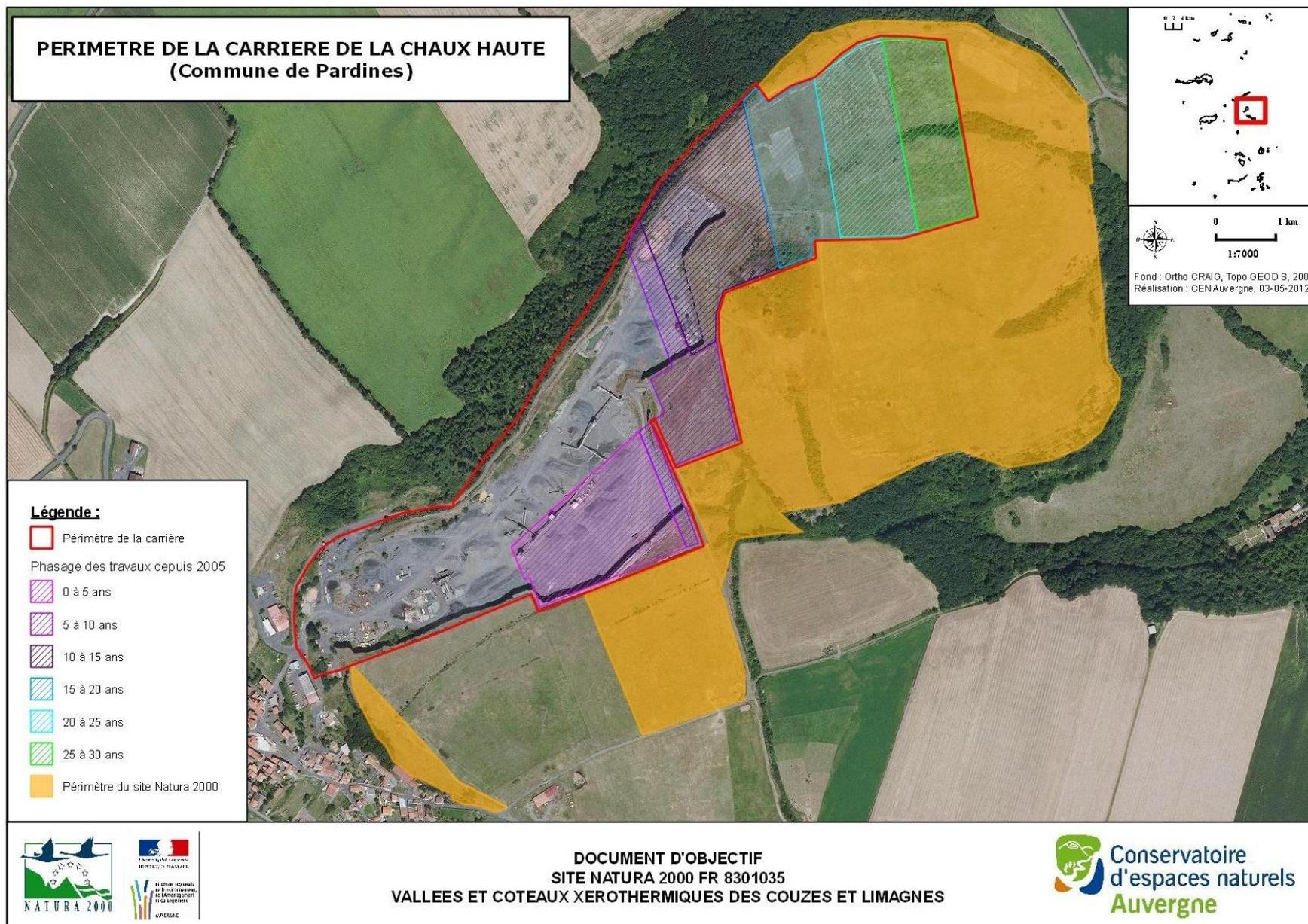
- ❖ CEPA, 2011. Mise en œuvre du Document d'Objectifs du site Natura 2000 n°FR830 1035 « Vallées et coteaux xéothermiques des Couzes et Limagne » : Evaluation de l'effet du pâturage sur les populations d'orchidées des parcs de pâturage de Gignat. Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne. 7 p.
- ❖ CIVETTE I., 1997. Plan de gestion, Coteau calcaire de Saint-Gervazy (63), 1998-2002. DIREN Auvergne. Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne. 28 p.
- ❖ COMMISSION EUROPEENNE, 2000. Gérer les sites Natura 2000 – Les dispositions de l'article 6 de la directive "habitats" (92/43/CEE). Office des Publications Officielles des Communautés Européennes. 69 p.
- ❖ CORDONNIER S. & BENARD D., 2006. Inventaire et cartographie des habitats naturels et des espèces végétales d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR830 1035 : «Vallées et coteaux xéothermiques des Couzes et Limagne ». Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne. 38 p.
- ❖ CORDONNIER S. & BRENAS I., 2011. Document d'objectifs de la ZPS n° 831 2011 "Pays des Couzes" : Document de synthèse. DREAL Auvergne, Europe, Natura 2000. Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne. 74 p.
- ❖ CORDONNIER S. & TESCONI C., 2002-2003. Le Mouton et l'Hermitte – Etude du pâturage sur la conservation des papillons du Coteau de Gergovie (Puy-de-Dôme). Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne. 37 p.
- ❖ DESMOLLES F., 2002.- Suivi des populations d'Ecrevisses à pieds blancs *Austropotamobius pallipes pallipes* (Lereboullet, 1858) Au sein des principaux cours d'eau du site Vallées et Coteaux xéothermique des Couzes et Limagnes (Site Natura 2000 n°24). Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne/Fédération du Puy de Dôme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. 12 p.
- ❖ DESMOLLES F., BORTOLI L. & CLADIERE M., 2011. Suivi des populations d'Ecrevisses à pieds blancs *Austropotamobius pallipes pallipes* (Lereboullet, 1858) Au sein des principaux cours d'eau du site « Vallées et Coteaux xéothermique des Couzes et Limagnes (Site FR8301035) ». Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne/Fédération du Puy de Dôme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. 12 p.
- ❖ DUBRULLE PM. & CATUSSE M., 2010, Synthèse nationale annuelle de l'activité du réseau Castor. Office National de la chasse et de la Faune Sauvage/CNERA Prédateurs-Animaux-Déprédateurs. 61p.
- ❖ FAÏN J., BRONNEC F., 1996. Sources et prés salés d'Auvergne – Etude entomologique - Etat d'avancement. Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne. 18 p.
- ❖ LEGRAND R., 2005. Diagnostique touristique des espaces naturels protégés en Auvergne - Perspectives pour les Conservatoires d'Espaces Naturels - Volume II. DESS Tourisme et valorisation des territoires, Université Blaise Pascal. Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne. 11 pages.
- ❖ LEROY T. & OLESZCZYNSKI S., 2008. Réserve naturelle nationale du rocher de la Jaquette (Mazoirs, Puy-de-Dôme) : plan de gestion 2007-2011. PNR volcans d'Auvergne, Société pour l'étude et la protection de la nature dans le Massif Central. 104 p.
- ❖ LPO Auvergne, 2008. Suivi d'oiseaux nicheurs sur le secteur du Puy d'Anzelle, site Natura 2000 FR 8301035 « Vallées et Coteaux xéothermiques des Couzes et Limagnes ». LPO Auvergne, 13 p.
- ❖ MELKI F., 2007. Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets de carrières sur les sites Natura 2000. Ministère de l'écologie et du développement durable. 104 p.
- ❖ TERRAZ, L. *et al*, 2008. Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000. ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, juin 2008. 71 p.
- ❖ VALENTIN-SMITH, G. *et al.*, 1998. Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000. Réserves Naturelles de France, Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny, 1998. 144 p.

Sites Internet :

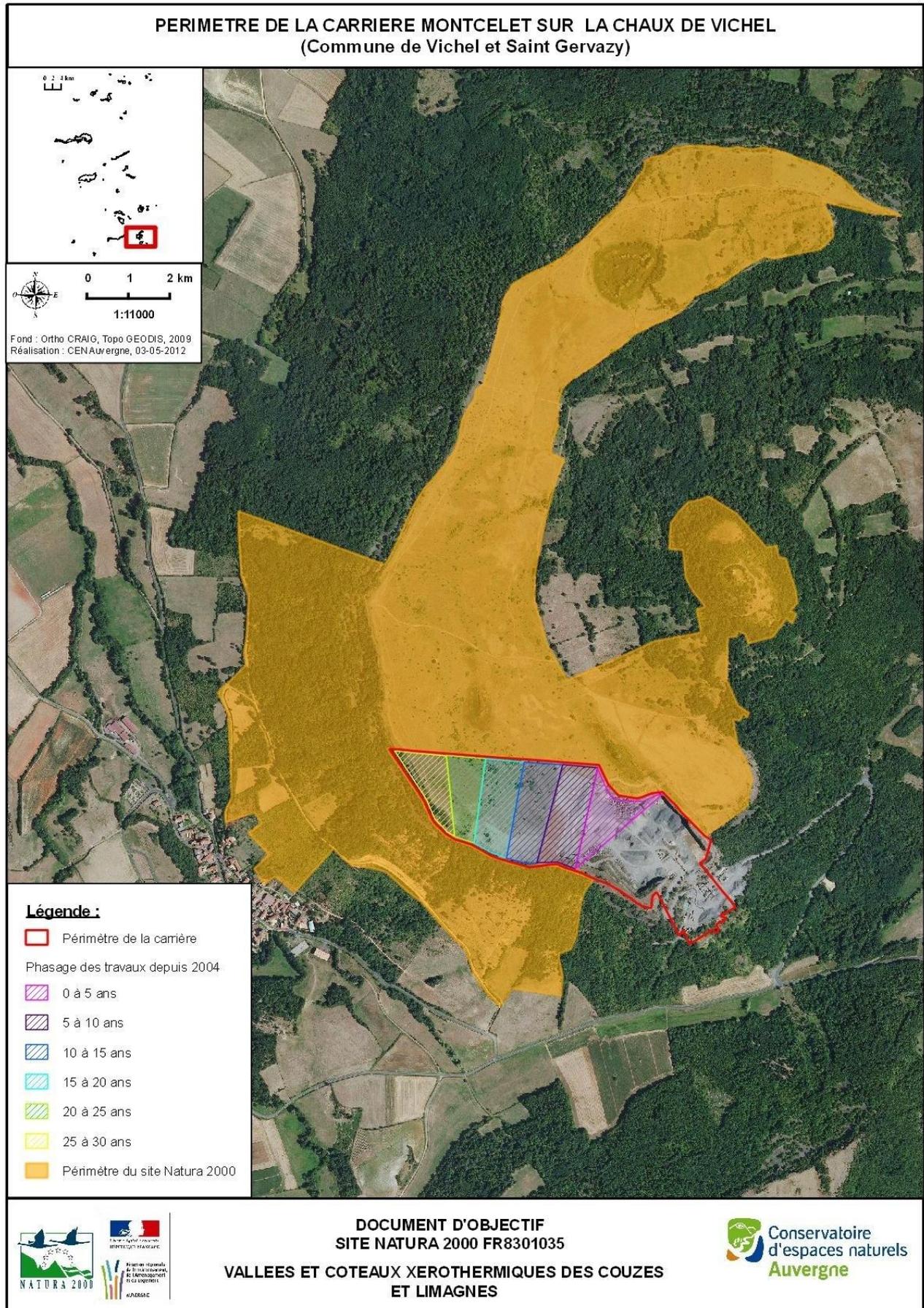
- ❖ <http://inpn.mnhn.fr/>
- ❖ <http://www.espaces-naturels.fr/ATEN>
- ❖ Portail du réseau Natura 2000 : <http://www.natura2000.fr>
- ❖ Site internet de la DREAL Auvergne : <http://www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr>
- ❖ Site internet de la DIREN Auvergne : <http://auvergne.ecologie.gouv.fr>
- ❖ Site internet d'Information sur les milieux aquatiques pour la gestion environnementale : <http://www.image.eaufrance.fr/>
- ❖ Site internet de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne : <http://www.eau-loire-bretagne.fr/>

ANNEXES

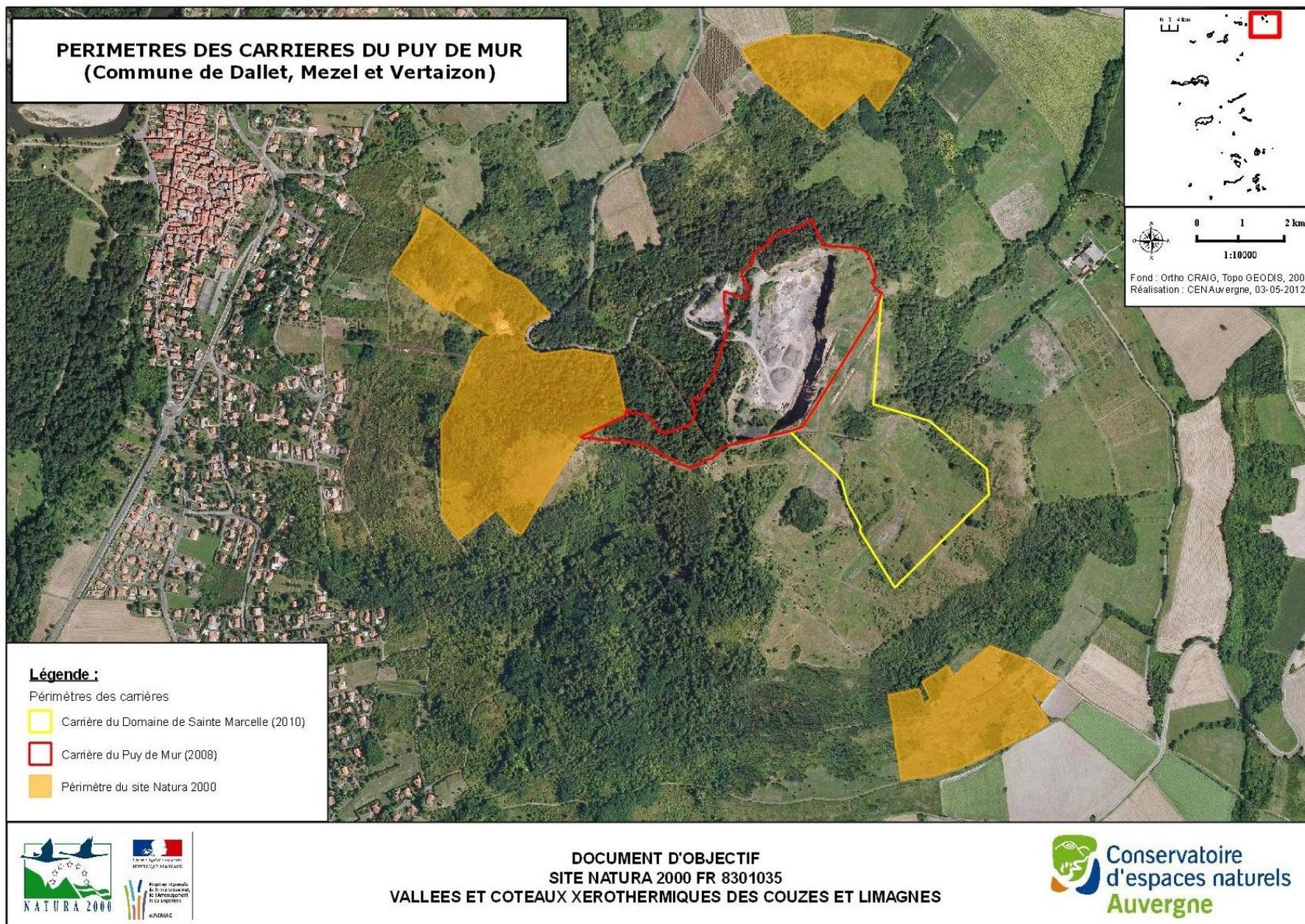
Annexe 1: Carte des périmètres de la carrière de la Chaux Haute (commune de Pardines)



Annexe 2: Carte des périmètres de la carrière Montcelet (commune de Vichel)



Annexe 3 : Carte des périmètres des carrières du Puy de Mur (commune de Dallet, Mezel et Vertaizon)



Annexe 4 : Fiches actions détaillées

Des fiches actions ont été définies pour chacune des 26 actions de gestion:

- 15 fiches actions de gestion (G)
- 1 fiche actions de suivis et études (S)
- 9 fiches actions d'animation du document d'objectifs (A)
- 1 fiche actions de valorisation et sensibilisation (V)

Chaque fiche action décrit synthétiquement l'objet et le descriptif de l'action, les recommandations techniques éventuelles, les modalités de mis en œuvre, de coût et de financement.

G1 : Favoriser la gestion pastorale extensive

PRIORITE : ★★★

OBJECTIF DE L'ACTION :

- Maintenir 40% de milieux ouverts
- Intégrer les coteaux secs dans le tissu socio-économique

DESCRIPTIF DE L'ACTION : Entretien des milieux ouverts par pâturage extensif

STRATEGIE : Contractualisation

INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION :

- Nombre d'exploitants agricoles
- Surface agricole utile déclarée
- Surface remise en pâturage

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISES :

- Pelouses sèches (6110, 6210, 8230) et Pelouses maigres de fauche (6410, 6430, 6510)
- Prés salés intérieurs (1340) et Sources pétrifiantes avec formation de travertins (7220)
- Plans d'eau eutrophes (3130, 3150)

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISEES :

- Lépidoptères : Laineuse du prunellier, Damier de la succise, Cuivré des marais
- Amphibiens : Triton crêté
- Chiroptères : Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Murin à oreilles échancrées, Grand Murin

TERRITOIRE CONCERNE : Ensemble des Puys, Coteaux et Chaux du site

SURFACE CONCERNEE : 1140 ha dont 913 ha compris dans les Ilots PAC

ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE/PARTENAIRES : Structure animatrice, Agriculteurs, Propriétaires

CADRE POLITIQUE : PAC, Natura 2000

FINANCEMENTS : Etat et FEADER (MAET, Contrats Natura 2000)

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL : 150 000 € / an

MOYENS PROPOSES :

➤ **Accompagnement des exploitants dans la contractualisation des MAET :**

- Objectifs des mesures AU_COUZ_PS1 et AU_VEYN_PE1 : Préserver le caractère naturellement pauvre de certaines prairies. Limiter la pollution des sources salées et des rivières. Eviter l'érosion du sol et permettre la présence de refus fleuris. Maintenir une proportion de milieux ouverts d'intérêt écologique

➤ **Accompagnement des exploitants dans la contractualisation des Contrats Natura 2000 :**

- Mesure A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique : Cette action a pour objectif de financer les équipements pastoraux nécessaires à la mise en place d'une gestion pastorale sur des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique.
- Mesure A32303R - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique : Cette action vise la mise en place d'un pâturage d'entretien afin de maintenir l'ouverture de milieux, de favoriser la constitution de mosaïques végétales.

➤ **Information et accompagnement des propriétaires à l'adhésion à la Charte Natura 2000 :**

- Engagement « Coteaux secs » : Cet engagement autorise le pâturage des animaux d'élevage, la mise en place d'équipements pastoraux et le passage de l'exploitant agricole sur la parcelle.

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES :

Modalité de pâturage

Globalement, il s'agit d'atteindre un équilibre sur le site entre les buissons, les prairies à orchidées et les bois. Ce stade d'équilibre n'est pas forcément un stade figé, certaines parties peuvent être réouvertes par des zones de pâture alors que d'autres continueront à s'embroussailler. Il s'agit principalement de réduire les zones de buissons en cours d'implantation dans les zones pâturées en limitant leur présence entre 10 et 25 % de la surface des parcs. La conservation de buissons est indispensable à certaines espèces (Laineuse du Prunellier)

La pression de pâturage est difficile à définir en UGB/ha compte-tenu de l'hétérogénéité des parcs et de la ressource, et de la forte dépendance à la pluviométrie annuelle. Il est préférable de se fier à l'état de la végétation et les animaux devront être retirés du parc avant que la végétation ne soit totalement raclee ou si le temps trop humide entraîne une forte dégradation du sol (grande zone de sol nu). A titre d'ordre de grandeur, la pression est généralement < 0,3 UGB/ha/an sur les pelouses rocailleuses, entre 0,3 et 0,8 sur les pelouses à graminées, et au maximum de 1,2 UGB/ha/an sur les pelouses plus montagnardes. Il est intéressant de fonctionner avec plusieurs parcs en rotation, de façon à conserver toujours un parc « fleuris » pour les insectes. De même, il est intéressant d'avoir occasionnellement une année sans pâturage pour que les espèces face un cycle complet de développement, mais cela est rarement compatible avec la réglementation de la PAC. Le positionnement de la pierre à sel et de la tonne à eau peut permettre de forcer les animaux à aller dans les parties moins accessibles du parc de pâturage.

Les dates de pâturage sont libres, le pâturage hivernal est possible.

Pas de fertilisation minérale et organique sur l'ensemble des parcs de pâturage, dans un souci de préservation de la pauvreté naturelle des sols à l'origine de la présence des orchidées.

Modalité de fauchage

La première fauche doit avoir lieu lorsque le foin est « mur », avant qu'il ne tourne pour une bonne valorisation agronomique mais après l'épiaison (=floraison) des graminées. Dans le secteur, cela correspond en général à la première quinzaine de juin. Exportation du foin. Pour les prairies de fauche, il est conseillé de limiter la fertilisation à la valeur compensant l'exportation du fourrage. La fertilisation organique est préférable à la fertilisation minérale et doit rester limitée (en générale < 80 UN/ha) pour éviter la dominance d'ombellifères peu appétantes (Berce, Anthriscus) et de Rumex.

Autre recommandations

- Il est préférable de ne pas donner de complémentation alimentaire sur les parcs de pâturage. L'apport de foin entraîne un enrichissement du sol en minéraux et en matière organique, ce qui est défavorable à la végétation que l'on cherche à préserver. De plus, l'affouragement limite l'impact des animaux sur la végétation (recherche de nourriture moindre) qui est ici l'objectif recherché de limitation du développement des buissons. L'apport de foin est possible s'il est ponctuel, en cas d'intempérie (neige) ou le temps de changer les animaux de parc.

- l'exploitant fera procéder à tous les traitements sanitaires nécessaires à ces animaux. Toutefois, il est préférable d'attendre 15 jours après traitement pour mettre les animaux sur le site Natura 2000 afin d'éviter l'empoisonnement des insectes décomposeurs, qui participent à la richesse écologique du site.

- Il est conseillé de limiter l'usage de désherbants chimiques pour l'entretien des clôtures et de façon général des pesticides.

RESULTATS SOUHAITES :

- Soutenir le pâturage existant sur 913 ha d'Ilots PAC et sur 177 ha remis en pâturage depuis 2001 par les actions du CEN Auvergne
- Remettre en pâturage les sites du Pic de Brionnet, Côtes de Neschers, Puy de Mur, Puy de Tobize, Côtes de Perrier, Gorges de l'Artière (soit 50 ha environ)
- Préserver le cortège floristique et l'originalité des pelouses sèches et des prés salés ; habitats propices aux Lépidoptères ainsi que les territoires de chasse des Chiroptères
- Prévenir les incendies

ACTIONS ASSOCIEES :

- Limiter l'embroussaillage (G2)
- Faire signer la Charte Natura 2000 sur les coteaux secs (A6)

G2 : Limiter l'embroussaillage

PRIORITE : ★★★

OBJECTIF DE L'ACTION : Maintenir 40% de milieux ouverts

DESCRIPTIF DE L'ACTION :

- Débroussaillage des parcelles en complément d'un entretien courant par pâturage extensif
- Entretien mécanique seul : fauchage sur certains secteurs périurbains ou de faible superficie

STRATEGIE : Contractualisation

INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION :

- Rapport pelouses/pelouses embroussaillées
- Surfaces débroussaillées

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISES :

- Pelouses sèches (6110, 6210, 8230) et Pelouses maigres de fauche (6410, 6430, 6510)
- Prés salés intérieurs (1340) et Sources pétrifiantes avec formation de travertins (7220)

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISEES :

- Lépidoptères : Laineuse du prunellier, Damier de la succise

TERRITOIRE CONCERNE : Surtout site périurbains

SURFACE CONCERNEE : 50 ha

ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE/PARTENAIRES : Structure animatrice, Agriculteurs, Propriétaires

CADRE POLITIQUE : PAC, Natura 2000

FINANCEMENTS : Etat et FEADER (MAET, Contrat Natura 2000)

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL : 20 000 € / an

MOYENS PROPOSES :

- **Accompagnement des exploitants dans la contractualisation et au renouvellement des MAET :**
 - Objectifs des mesures AU_COUZ_PS2 et AU_VEYN_DE1 : Améliorer la gestion des milieux semi-ouverts et préserver la mosaïque pelouse/buisson/bois. Restaurer les pelouses sèches.
- **Accompagnement des exploitants dans la contractualisation aux Contrats Natura 2000 :**
 - Mesure A32301P - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage : Cette action vise l'ouverture de surfaces abandonnées par l'agriculture et moyennement à fortement embroussaillées, et celles de zones humides et landes envahies par les ligneux.
 - Mesure A32304R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts : L'action vise à mettre en place une fauche pour l'entretien des milieux ouverts hors d'une pratique agricole.
 - Mesure A32305R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger : Lorsque l'embroussaillage d'une surface est limité, cette action peut s'appliquer afin de limiter ou de contrôler la croissance de certaines taches arbustives, ou pour réaliser un broyage ou un gyrobroyage d'entretien sur des zones de refus ou pour certains végétaux particuliers.

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES :

Zone non mécanisable :

Débroussaillage à l'aide d'une débroussailluse à dos des ligneux peu épais et des ourlets à Brachypode. Dans les zones très denses, ouverture de layons de 3 m de large pour faciliter le passage des troupeaux. Ramassage et mise en tas des branchages sur les marges du site en dehors des zones de pelouses sèches (haie, boisement) ou brûlage des branchages (ramassage des cendres) ou broyage et dépôt des produits de broyat en dehors des pelouses sèches. Période de travaux obligatoire : entre le 15 juillet et le 15 mars. Cette période peut être plus restreinte mais pas plus large (ex : pour Maet, entre le 01 /08 et le 28 février), Période conseiller car la plus efficace pour limiter les rejets : fin août.

Zone mécanisable :

Passage du broyeur et maintien des produits de broyage sur place. Période de travaux obligatoire : entre le 15 juillet et le 15 mars. Cette période peut être plus restreinte mais pas plus large (ex : pour Maet, entre le 01 /08 et le 28 février), Période conseillée car la plus efficace pour limiter les rejets : fin août.

RESULTATS SOUHAITES :

Globalement, il s'agit d'atteindre un équilibre sur le site entre les buissons, les prairies à orchidées et les bois. Ce stade d'équilibre n'est pas forcément un stade figé, certaines parties peuvent être réouvertes par des zones de pâture alors que d'autres continueront à s'embroussailler. Il s'agit principalement de réduire les zones de buissons en cours d'implantation dans les zones pâturées en limitant leur présence entre 10 et 25 % de la surface des parcs. La conservation de buissons est indispensable à certaines espèces (Laineuse du Prunellier)

OPERATIONS ASSOCIEES:

- Favoriser la gestion pastorale extensive (G1)
- Faire signer la Charge Natura 2000 sur les coteaux secs (A6)

G3 : Promouvoir l'apiculture	
<p>PRIORITE : ★★</p> <p>OBJECTIF DE L'ACTION : Intégrer les coteaux secs dans le tissu socio-économique</p> <p>DESCRIPTIF DE L'ACTION : Apiculture</p>	<p>STRATEGIE : Animation et Contractualisation</p> <p>INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de ruches installées
<p>HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pelouses sèches (6110, 6210, 8230) ➤ Pelouses maigres de fauche (6410, 6430, 6510) <p>TERRITOIRE CONCERNE : Ensemble du périmètre</p> <p>SURFACE CONCERNEE : Surfaces ponctuelles</p>	<p>ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE/PARTENAIRES : Structure animatrice, Agriculteurs, Apiculteurs</p> <p>CADRE POLITIQUE : Natura 2000</p> <p>FINANCEMENTS : Etat et FEADER (Contrat Natura 2000)</p> <p>BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL : 5 000 €</p>
<p>MOYENS PROPOSES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Identification de secteurs propices à l'installation d'une activité d'apiculture ➤ Recherche et accompagnement des apiculteurs dans la contractualisation aux Contrats Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none"> • <u>Mesure A32327P – Opérations innovantes au profit d'espèces ou des habitats</u> : L'action concerne les opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats justifiant la désignation d'un site. Il s'agit d'opérations dont les techniques elles-mêmes sont innovantes, ou plus simplement d'opérations inhabituelles ne relevant d'aucune des actions listées dans la présente circulaire. <p>RECOMMANDATIONS TECHNIQUES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un principe de précaution paraît nécessaire du fait des présomptions de concurrence entre abeilles sauvages et domestiques. ➤ Vérifier la présence de ruches en périphérie du site avant l'installation d'une activité ➤ Interdire les implantations de ruchers sédentaires sur les petits sites isolés (< 50 ha) présentant une plus forte sensibilité du fait de la concentration des butineurs. ➤ Préconiser un seuil de charge ne dépassant pas 20-25 ruches par unité de 10-15km². 	
<p>RESULTATS SOUHAITES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Valoriser économiquement les coteaux ➤ Entretien des zones de déprise agricole par des actions complémentaires à la gestion pastorale <p>OPERATIONS ASSOCIEES :</p>	

G4 : Encadrer la récolte de plantes sauvages

<p>PRIORITE : ★★</p> <p>OBJECTIF DE L'ACTION : Intégrer les coteaux secs dans le tissu socio-économique</p> <p>DESCRIPTIF DE L'ACTION : Récolte de plantes sauvages</p>	<p>STRATEGIE : Animation</p> <p>INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre d'espèces de plantes récoltées
<p>HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pelouses sèches (6110, 6210, 8230) ➤ Pelouses maigres de fauche (6410, 6430, 6510) <p>ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISEES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Lépidoptère : Laineuse du prunellier <p>TERRITOIRE CONCERNE : Ensemble du périmètre</p> <p>SURFACE CONCERNEE : Surfaces ponctuelles</p>	<p>ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE/PARTENAIRES : Structure animatrice, Agriculteurs, SICARAPPAM, AFC (Association Française des professionnels de la Cueillette de plantes sauvages), CBNMC</p> <p>CADRE POLITIQUE : Natura 2000</p> <p>FINANCEMENTS : Etat</p> <p>BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL : 5 000 €</p>
<p>MOYENS PROPOSES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Identification des secteurs présentant les plantes recherchées ➤ Développement d'un partenariat avec le SICARAPPAM et l'AFC afin d'encadrer la récolte de plantes <p>RECOMMANDATIONS TECHNIQUES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La récolte de plantes sauvages peut s'appliquer sur certaines espèces des coteaux : <ul style="list-style-type: none"> - Aubépine <i>Crataegus monogyna</i> : Récolte des fleurs et des feuilles suivie d'une taille à l'année n et n+1, puis récolte des bourgeons à l'année n+2. Le site de la récolte doit comprendre au minimum 20 aubépines et doit être accessible en véhicules ; - Eglantier <i>Rosa pl. sp.</i> : Récolte du fruit et de la jeune pousse - Violette odorante <i>Viola odorata</i>: Récolte de la plante entière - Anémone pulsatile <i>Pulsatilla rubra</i> : Récolte de la plante entière ➤ Promouvoir et encadrer la récolte des plantes afin de préserver les ressources des coteaux ➤ Mettre en place une surveillance de la récolte des églantiers et des aubépines, habitats de la Laineuse du prunellier ➤ Les parcelles sélectionnées doivent être accessibles en véhicules pour faciliter la cueillette 	
<p>RESULTATS SOUHAITES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Valoriser économiquement les coteaux ➤ Entretien des zones de déprise par des actions complémentaires à la gestion pastorale <p>OPERATIONS ASSOCIEES :</p>	

G5 : Expérimenter la trufficulture

<p>PRIORITE : ★★</p> <p>OBJECTIF DE L'ACTION : Intégrer les coteaux secs dans le tissu socio-économique</p> <p>DESCRIPTIF DE L'ACTION : Trufficulture</p>	<p>STRATEGIE : Animation et Contractualisation</p> <p>INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de plants truffiers plantés
<p>HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pelouses sèches (6110, 6210, 8230) ➤ Pelouses maigres de fauche (6410, 6430, 6510) <p>TERRITOIRE CONCERNE : Ensemble des Coteaux et Puys du site</p> <p>SURFACE CONCERNEE : Surfaces ponctuelles</p>	<p>ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE/PARTENAIRES : Structure animatrice, Agriculteurs, Trufficulteurs, Propriétaires, APPTRA (Association des Planteurs et Producteurs de Truffes de la Région Auvergne)</p> <p>CADRE POLITIQUE : Natura 2000</p> <p>FINANCEMENTS : Etat et FEADER (Contrat Natura 2000)</p> <p>BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL : 5 000 €</p>
<p>MOYENS PROPOSES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Etude préalable de l'intérêt écologique des truffières auvergnates existantes ➤ Identification des secteurs propices à l'implantation de haies truffières ou de truffières ➤ Recherche et accompagnement des exploitants et des propriétaires dans la contractualisation aux Contrats Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none"> • <u>Mesure F22713 – Opérations innovantes au profit d'espèces ou des habitats</u> : L'action concerne les opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats justifiant la désignation d'un site. Il s'agit d'opérations dont les techniques elles-mêmes sont innovantes, ou plus simplement d'opérations inhabituelles ne relevant d'aucune des actions listées dans la présente circulaire. • <u>Mesure A32327P – Opérations innovantes au profit d'espèces ou des habitats</u> : L'action concerne les opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats justifiant la désignation d'un site. Il s'agit d'opérations dont les techniques elles-mêmes sont innovantes, ou plus simplement d'opérations inhabituelles ne relevant d'aucune des actions listées dans la présente circulaire. <p>RECOMMANDATIONS TECHNIQUES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Analyser le sol avant toute plantation (sols calcaires, aérés, ayant un ph situé entre 7 et 8) ➤ Privilégier la plantation d'arbres truffiers indigènes : Chêne pubescent, Charme, Frêne, Noisetier (privilégier les plants d'un an bénéficiant d'un contrôle de mycorhization attribuée par l'INRA ou le CTIFL) ➤ Veiller à protéger les jeunes plants truffiers fragiles de par l'abroussement par des lièvres, des chevreuils ou déterrés par des sangliers ➤ Réaliser un minimum d'entretien pour préserver les pelouses : fauche annuelle, débroussaillage 	
<p>RESULTATS SOUHAITES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Valoriser économiquement les coteaux ➤ Entretien des zones de déprise par des actions complémentaires à la gestion pastorale ➤ Préserver des corridors écologiques boisés <p>OPERATIONS ASSOCIEES :</p>	

G6 : Limiter les espèces exotiques envahissantes

<p>PRIORITE : ★★</p> <p>OBJECTIF DE L'ACTION : Veiller et lutter contre les espèces exotiques envahissantes</p> <p>DESCRIPTIF DE L'ACTION : Elimination des espèces exotiques envahissantes</p>	<p>STRATEGIE : Animation et contractualisation</p> <p>INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de plantes exotiques envahissantes ➤ Nombre d'animaux exotiques envahissants ➤ Nombre d'entités concernées par des espèces exotiques envahissantes
<p>HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pelouses sèches (6110, 6210) ➤ Pelouses maigres de fauche (6410, 6430, 6510) <p>TERRITOIRE CONCERNE : Ensemble du périmètre</p> <p>SURFACE CONCERNEE : Surfaces ponctuelles</p>	<p>ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE/PARTENAIRES : Structure animatrice, Agriculteurs, Propriétaires, VetAgroSup, GRAPEE, Communes</p> <p>CADRE POLITIQUE : Natura 2000</p> <p>FINANCEMENTS : Etat et FEADER (Contrat Natura 2000)</p> <p>BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL : 10 000 € / an</p>
<p>MOYENS PROPOSES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Identification des zones de présence des espèces exotiques envahissantes. La priorité est la lutte contre le Sénéçon du cap. ➤ Concertation avec le GRAPEE et VetAgroSup sur les mesures récentes de lutte disponible. ➤ Accompagnement des exploitants dans la contractualisation aux Contrats Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none"> • <u>Mesure F22711 - Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable</u> : L'action concerne les chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce animale ou végétale indésirable : espèce envahissante (autochtone ou exogène) qui impacte ou dégrade fortement l'état, le fonctionnement, la dynamique de l'habitat ou de l'espèce dont l'état de conservation justifie cette action. ➤ Information et accompagnement des propriétaires à l'adhésion à la Charte Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none"> • <u>Engagement « Tous milieux »</u> : Limiter les espèces exotiques envahissantes en n'introduisant sur le site aucune espèces végétales ou animales envahissantes <p>RECOMMANDATIONS TECHNIQUES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Détecter rapidement et éliminer les stations d'espèces exotiques envahissantes lorsqu'elles sont encore peu développées ➤ Veiller à la non-dispersion des plantes exotiques envahissantes lors du transport des déchets 	
<p>RESULTATS SOUHAITES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Limiter le développement des stations de Sénéçon du Cap sur le Puy de Crouel (7,54 ha), Gergovie, les cotes de Neschers ➤ Limiter la progression des stations de plantes exotiques envahissantes sur l'ensemble du site <p>OPERATIONS ASSOCIEES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Créer une filière d'exploitations des robiniers (G7) ➤ Faire signer la Charte Natura 2000 (A6) 	

G7 : Créer une filière d'exploitation des robiniers

<p>PRIORITE : ★★</p> <p>OBJECTIF DE L'ACTION : Veiller et lutter contre les espèces exotiques envahissantes</p> <p>DESCRIPTIF DE L'ACTION : Exploitation des espèces allochtones (robiniers)</p>	<p>STRATEGIE : Animation et Contractualisation</p> <p>INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Volume de robinier exploité
<p>HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pelouses sèches (6110, 6210, 8230) et Pelouses maigre de fauche (6410, 6430, 6510) ➤ Forêts (9180) <p>ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISEES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Lépidoptères : Laineuse du prunellier, ➤ Chiroptères : Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Murin à oreilles échancrées, Grand Murin <p>TERRITOIRE CONCERNE : 17 entités : Puy de Mur, Puy d'Anzelles, Puy de Bane, Pépérites de Lempdes, Montrignon, Gergovie, Puy de Tobize, Puy de Marmant, Gorges de la Monne, Côtes de Neschers, Source de la Salet, Côte de Perrier, Coteau du Lembronnais, Puy de Joux, Coteau de Paulet, Coteau de Saint Gervazy, Chaux de la Rodde</p> <p>SURFACE CONCERNEE : 60 ha</p>	<p>ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE/PARTENAIRES : Structure animatrice, Sylviculteurs, Agriculteurs, ONF, CRPF</p> <p>CADRE POLITIQUE : Natura 2000</p> <p>FINANCEMENTS : Etat et FEADER (Contrat Natura 2000)</p> <p>BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL : 5 000 € (étude) + contrat éventuel (non chiffré)</p>
<p>MOYENS PROPOSES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer un partenariat avec le CRPF et l'ONF et tester l'exploitation sur un secteur. Il s'agit de réduire globalement la présence du Robinier sur les coteaux, autant dans les pelouses que dans les boisements, tout en mettant en place un système de valorisation économique du bois exploité. L'élimination du robinier, espèce exotique envahissante, étant impossible, il est proposé de réduire sa présence globale en valorisant mieux son exploitation. ➤ Accompagnement des exploitants dans la contractualisation des Contrats Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none"> • <u>Mesure F22711 - Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable :</u> L'action concerne les chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce animale ou végétale indésirable : espèce envahissante qui impacte ou dégrade fortement l'état, le fonctionnement, la dynamique de l'habitat ou de l'espèce. • <u>Mesure F22713 – Opérations innovantes au profit d'espèces ou des habitats :</u> L'action concerne les opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats justifiant la désignation d'un site. Il s'agit d'opérations dont les techniques elles-mêmes sont innovantes, ou plus simplement d'opérations inhabituelles ne relevant d'aucune des actions listées dans la présente circulaire. ➤ Information et accompagnement des propriétaires à l'adhésion à la Charte Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none"> • <u>Engagement « Tous milieux » :</u> Limiter les espèces exotiques envahissantes en n'introduisant sur le site aucune espèces végétales ou animales envahissantes <p>RECOMMANDATIONS TECHNIQUES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les produits de coupe de cette essence pourront ainsi être réutilisés dans l'aménagement des sentiers pour des piquets ou des marches... ➤ Un suivi de la mise en œuvre de l'exploitation devra être mis en place par l'animateur qui prendra l'appui d'un organisme de recherche (CEMAGREF, INRA, ONF, IDF, ONCFS...) ou d'experts 	
<p>RESULTATS SOUHAITES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Encadrer la progression des stations de plantes exotiques envahissantes <p>OPERATIONS ASSOCIEES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Limiter les espèces exotiques envahissantes (G6) ➤ Faire signer la Charte Natura 2000 (A6) 	

G8 : Reconvertir les plantations d'essences non indigènes en bord de rivière en forêt naturelle

<p>PRIORITE : ★★</p> <p>OBJECTIF DE L'ACTION : Restaurer et préserver la ripisylve</p> <p>DESCRIPTIF DE L'ACTION : Elimination des essences non indigènes au sein de la ripisylve</p>	<p>STRATEGIE : Animation et Contractualisation</p> <p>INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Surface de forêt alluviale restaurée
<p>HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Forêts (9180, 91E0, 91F0) <p>ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISEES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Chiroptères : Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Murin à oreilles échancrées, Grand Murin ➢ Mammifère semi-aquatique : Loutre d'Europe <p>TERRITOIRE CONCERNE : 5 entités : Couzes d'Ardes, Couze Pavin, Gorges de la Monne, Gorges de l'Artière, Côtes de Neschers</p> <p>SURFACE CONCERNEE : 5 ha</p>	<p>ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE/PARTENAIRES : Structure animatrice, Propriétaires, Sylviculteurs, Agriculteurs, Pêche</p> <p>CADRE POLITIQUE : Natura 2000, Politique de l'eau</p> <p>FINANCEMENTS : Etat et FEADER (Contrat Natura 2000)</p> <p>BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL : 10 000 €</p>
<p>MOYENS PROPOSES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Réorientations vers les politiques de l'eau : <ul style="list-style-type: none"> • <u>SAGE</u> • <u>Contrat de rivière ou contrat territorial</u> ➢ Accompagnement des exploitants dans la contractualisation aux Contrats Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none"> • <u>Mesure F22711 - Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable</u> : L'action concerne les chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce animale ou végétale indésirable. • <u>Mesure F22706 – Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles</u> : L'action concerne les investissements pour la réhabilitation ou la création de ripisylves et de forêts alluviales dans le but d'améliorer le statut de conservation ou la représentativité et la naturalité des habitats de la directive. • <u>Mesure A32311P – Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles</u> : L'action vise la restauration des ripisylves et de la végétation des berges des cours d'eau mais aussi celles des lacs et étangs, avec en complément l'enlèvement raisonné des embâcles. • <u>Mesure A32311R – Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles</u> : L'action vise l'entretien des ripisylves et de la végétation des berges des cours d'eau mais aussi celles des lacs et étangs, avec en complément l'enlèvement raisonné des embâcles lorsque plusieurs campagnes d'interventions au cours du contrat sont nécessaires. ➢ Information et accompagnement des propriétaires à l'adhésion à la Charte Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none"> • <u>Engagement « Tous milieux »</u> : Limiter les espèces exotiques envahissantes en n'introduisant sur le site aucune espèces végétales ou animales envahissantes 	
<p>RESULTATS SOUHAITES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Préserver les forêts de ripisylve d'essences autochtones ➢ Favoriser la régénération naturelle et le reboisement progressif par des essences autochtones <p>OPERATIONS ASSOCIEES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Faire signer la Charte Natura 2000 sur les chênaies-frênaies des bords de ruisseau (A6) 	

G9 : Canaliser la fréquentation	
<p>PRIORITE : ★★</p> <p>OBJECTIF DE L'ACTION : Limiter l'érosion des sols et de la végétation</p> <p>DESCRIPTIF DE L'ACTION : Mise en place des aménagements de police et de canalisation de la circulation du public</p>	<p>STRATEGIE : Contractualisation</p> <p>INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fréquentation touristique ➤ Sites impactés par les sports motorisés ➤ Nombre de panneaux d'information ➤ Nombre de panneaux de sécurité/police ➤ Nombre d'aménagement canalisant la fréquentation
<p>HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pelouses sèches (6110, 6210, 8230) ➤ Prés salés intérieurs (1340) ➤ Plans d'eau eutrophes (3130, 3150) ➤ Falaises siliceuses hercyniennes (8220) <p>ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISEES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Chiroptères : Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Murin à oreilles échancrées, Grand Murin <p>TERRITOIRE CONCERNE : Ensemble des Puys, Coteaux et Chaux en zone périurbaine ainsi que les Gorges de la Monne</p> <p>SURFACE CONCERNEE : Surface ponctuelle</p>	<p>ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE/PARTENAIRES : Structure animatrice, Agriculteurs</p> <p>CADRE POLITIQUE : Natura 2000</p> <p>FINANCEMENTS : Etat et FEADER (Contrat Natura 2000)</p> <p>BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL : 20 000 €</p>
<p>MOYENS PROPOSES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagnement des exploitants dans la contractualisation aux Contrats Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none"> • <u>Mesure A32324P - Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès :</u> L'action concerne la mise en défens permanente ou temporaire d'habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile, ou d'espèces d'intérêt communautaire sensibles à l'abrutissement ou au piétinement. • <u>Mesure A32326P – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact :</u> L'action concerne les aménagements (panneaux d'interdiction de passage ou de recommandations) visant à informer les usagers afin de les inciter à limiter l'impact de leurs activités sur des habitats d'intérêt communautaire ou sur des espèces d'intérêt communautaire sensibles. <p>RECOMMANDATIONS TECHNIQUES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Installer des panneaux de police afin d'indiquer les droits et les interdictions au public ➤ Mettre en place des chicanes et/ou barrières pour limiter la pratique des sports motorisés hors sentiers notamment sur les entités de Montrognon, de Gergovie et du Puy d'Isson ➤ Mettre en place des passages canadiens afin de canaliser le public sur les sentiers balisés, de restreindre l'accès aux parcs de pâturage et de limiter le piétinement de zones sensibles ➤ Mettre en place des clôtures pour une mise en défens des marges rocheuses, des mares temporaires et des sources salées 	
<p>RESULTATS SOUHAITES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Préserver le tapis herbacé et le cortège floristique des habitats d'intérêt communautaire ➤ Maintenir un sol structuré autour des mares temporaires et des sources salées, zones sensibles au piétinement <p>OPERATIONS ASSOCIEES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Communiquer et informer (V1) 	

G10 : Curer les dépôts vaseux de certains lacs de chaux

<p>PRIORITE : ★</p> <p>OBJECTIF DE L'ACTION : Réhabiliter les mares temporaires et les lacs de chaux</p> <p>DESCRIPTIF DE L'ACTION : Curage des mares</p>	<p>STRATEGIE : Contractualisation</p> <p>INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Surfaces restaurées
<p>HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Plans d'eau eutrophes (3130, 3150) <p>ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISEES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Amphibiens : Triton crêté <p>TERRITOIRE CONCERNE : Ensemble des Chaux du site</p> <p>SURFACE CONCERNEE : Surfaces ponctuelles</p>	<p>ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE/PARTENAIRES : Structure animatrice, Agriculteurs</p> <p>CADRE POLITIQUE : Natura 2000</p> <p>FINANCEMENTS : Etat et FEADER (Contrat Natura 2000)</p> <p>BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL : 20 000 €</p>
<p>MOYENS PROPOSES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Accompagnement des exploitants dans la contractualisation aux Contrats Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none"> • <u>Mesure A32309P - Création ou rétablissement de mares</u> : L'action concerne le rétablissement ou la création de mares au profit des espèces ou habitats ayant justifié la désignation d'un site, ainsi que les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique. • <u>Mesure A32309R - Entretien des mares</u> : L'action concerne l'entretien de mares permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique. • <u>Mesure A32310R – Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles</u> : Le faucardage consiste à couper les grands hélrophytes à niveau de l'eau depuis le bord ou d'une barge. • <u>Mesure A32313P – Chantier ou aménagements de lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plans d'eau</u> : L'envasement des étangs, lacs et plans d'eau peut conduire à la perte de leur intérêt écologique. Les opérations éligibles dans le cadre de cette action doivent permettre de lutter contre cet envasement et de préserver des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. <p>RECOMMANDATION TECHNIQUES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Faire un dossier loi sur l'eau ➢ Retirer la matière organique issue de dépôt de fumier et de litière accumulée ➢ Profilage des berges en pente douce ➢ Veiller à ne pas détériorer la fine couche d'argile imperméable sous-jacente. 	
<p>RESULTATS SOUHAITES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Maintenir de l'eau libre une partie de l'année ➢ Restaurer les habitats de reproduction des amphibiens (et notamment ceux du Triton crêté) <p>OPERATIONS ASSOCIEES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Créer des mares temporaires (G11) 	

G11 : Créer des mares temporaires

<p>PRIORITE : ★</p> <p>OBJECTIF DE L'ACTION : Réhabiliter les mares temporaires et les lacs de chaux</p> <p>DESCRIPTIF DE L'ACTION : Création de mares</p>	<p>STRATEGIE : Contractualisation</p> <p>INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de mare créés
<p>HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Plans d'eau eutrophes (3130, 3150) <p>ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISEES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Amphibiens : Triton crêté <p>TERRITOIRE CONCERNE : Ensemble des Chaux du site</p> <p>SURFACE CONCERNEE : Surfaces ponctuelles</p>	<p>ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE/PARTENAIRES : Structure animatrice, Agriculteurs</p> <p>CADRE POLITIQUE : Natura 2000</p> <p>FINANCEMENTS : Etat et FEADER (Contrat Natura 2000)</p> <p>BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL : 5 000 €</p>
<p>MOYENS PROPOSES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagnement des exploitants dans la contractualisation aux Contrats Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none"> • <u>Mesure A32307P – Décapage et étrépage sur de petites placettes en milieux humides</u> : Cette action de rétablissement comprend les opérations d'étrépage qui consistent à retirer une couche superficielle de sol tourbeux d'une épaisseur variable dans un milieu en voie d'eutrophisation ou d'évolution naturelle. • <u>Mesure A32309P - Création ou rétablissement de mares</u> : L'action concerne le rétablissement ou la création de mares au profit des espèces ou habitats ayant justifié la désignation d'un site, ainsi que les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique. <p>RECOMMANDATIONS TECHNIQUES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Décapage à la mini-pelle des petites placettes de 1 à 5m² jusqu'au basalte, imperméable, sur les chaux. Choisir un secteur favorable (dépression naturelle à accumulant l'eau). 	
<p>RESULTATS SOUHAITES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Créer de nouvelle mare temporaire en compensation de celle qui se comble <p>OPERATIONS ASSOCIEES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Curer les dépôts vaseux de certains lacs de chaux (G12) 	

G12 : Supprimer les seuils infranchissables pour les poissons migrateurs

<p>PRIORITE : ★</p> <p>OBJECTIF DE L'ACTION : Restaurer la continuité des cours d'eau</p> <p>DESCRIPTIF DE L'ACTION : Suppression des ouvrages hydrauliques infranchissables</p>	<p>STRATEGIE : Contractualisation et Politique de l'eau</p> <p>INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de seuils infranchissable sur les Couzes ➤ Présence/absence du Saumon sur chaque entité
<p>HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rivières des étages planitiaire à montagnard <p>ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISEES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Poissons : Lamproie de planer, Saumon atlantique, Chabot commun ➤ Mammifère semi-aquatique : Loutre d'Europe <p>TERRITOIRE CONCERNE : Couze d'Ardes, Couze Pavin</p> <p>SURFACE CONCERNEE : Zones ponctuelles</p>	<p>ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE/PARTENAIRES : Structure animatrice, Fédération Départementale de Pêche 63, Collectivités</p> <p>CADRE POLITIQUE : Natura 2000, Politique de l'eau</p> <p>FINANCEMENTS : Etat et FEADER (Contrat Natura 2000), Agence de l'eau (SAGE, Contrat territorial)</p> <p>BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL : ND</p>
<p>MOYENS PROPOSES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Contrat Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none"> • <u>Mesure A32317P – Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons</u> : Cette action vise à conserver la continuité des habitats d'espèces et les possibilités de migration en favorisant la connectivité, longitudinale mais aussi latérale, des habitats. <p>RECOMMANDATIONS TECHNIQUES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réorientations vers les politiques de l'eau : <ul style="list-style-type: none"> • <u>Contrat territorial</u> • <u>SAGE</u> 	
<p>RESULTATS SOUHAITES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser la libre circulation des poissons sur l'ensemble des Couzes du site <p>OPERATIONS ASSOCIEES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer la qualité de l'eau (G13) ➤ Faire signer la Charte Natura 2000 sur les rivières (A6) 	

G13 : Améliorer la qualité de l'eau

<p>PRIORITE : ★</p> <p>OBJECTIF DE L'ACTION : Restaurer la continuité des cours d'eau</p> <p>DESCRIPTIF DE L'ACTION : Suivi de la qualité de l'eau</p>	<p>STRATEGIE : Politique de l'eau</p> <p>INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ RNABE 2015 sur les Couzes ➤ Etat écologique des masses d'eau des Couzes ➤ Etat chimique des masses d'eau des Couzes
<p>HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rivières des étages planitiaire à montagnard <p>ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISEES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Poissons : Lamproie de planer, Saumon atlantique, Chabot commun ➤ Mammifère semi-aquatique : Loutre d'Europe <p>TERRITOIRE CONCERNE : Ensemble des Couzes, Gorges de la Monne et Gorges de l'Artière</p> <p>SURFACE CONCERNEE : 23,57 km de linéaire (au sein du site)</p>	<p>ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE/PARTENAIRES : Structure animatrice, Fédération Départementale de Pêche 63, Collectivités</p> <p>CADRE POLITIQUE : Natura 2000, Politique de l'eau</p> <p>FINANCEMENTS : Agence de l'eau (SAGE, Contrat territorial)</p> <p>BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL : ND</p>
<p>MOYENS PROPOSES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réorientations vers les politiques de l'eau : <ul style="list-style-type: none"> • <u>Contrat territorial</u> • <u>SAGE</u> <p>RECOMMANDATIONS TECHNIQUES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Contrôler et réduire les pollutions : agricole, effluents domestiques, effluents industriels, routière ➤ Développer le réseau de suivi de la qualité des eaux sur l'ensemble du territoire ➤ Sensibiliser les collectivités territoriales afin d'assurer la mise en place et l'efficacité de l'assainissement collectif et industriel du bassin versant du site Natura 2000 ➤ Sensibiliser les acteurs locaux au respect de la réglementation afin de préserver la qualité de l'eau 	
<p>RESULTATS SOUHAITES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintenir une qualité physico-chimique et biologique de la ressource en eau favorable avec les exigences écologiques des espèces d'intérêt communautaire <p>OPERATIONS ASSOCIEES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Supprimer les seuils infranchissables pour les poissons migrateurs (G12) ➤ Faire signer la Charte Natura 2000 sur les rivières (A6) 	

G14 : Favoriser la non-intervention des zones inaccessibles et à enjeux moindres

<p>PRIORITE : ★★★</p> <p>OBJECTIF DE L'ACTION : Favoriser la dynamique évolutive naturelle des milieux sur 50 % du site</p> <p>DESCRIPTIF DE L'ACTION : Non-intervention volontaire</p>	<p>STRATEGIE : Animation</p> <p>INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Occupation du sol ➤ Surfaces en non-intervention volontaire
<p>HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Forêts (9160, 9180, 91E0, 91F0) <p>ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISEES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Chiroptères : Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Murin à oreilles échancrées, Grand Murin ➤ Mammifère semi-aquatique : Loutre d'Europe ➤ Insecte : Lucane cerf-volant <p>TERRITOIRE CONCERNE : 6 entités : Gorges de la Monne, Couze Pavin, Couze d'Ardes, Côtes de Neschers, Puy d'Avoiron, Coteau du Lembronnais et des zones ponctuelles sur d'autres entités</p> <p>SURFACE CONCERNEE : 1200 ha</p>	<p>ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE/PARTENAIRES : Structure animatrice, Propriétaires, Agriculteurs</p> <p>CADRE POLITIQUE : Natura 2000</p> <p>FINANCEMENTS : Etat et FEADER (Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000)</p> <p>BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL : 0 €</p>
<p>MOYENS PROPOSES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Principe de non-intervention volontaire sur les massifs forestiers sur les secteurs au foncier trop morcelé ou inaccessibles (Couzes) ➤ Principe de non-intervention volontaire sur certaines zones embroussaillées de secteurs au foncier trop morcelé (Coteaux) ➤ Accompagnement des exploitants dans la contractualisation aux Contrats Natura 2000 sur les secteurs boisés des coteaux secs: <ul style="list-style-type: none"> • <u>Mesure F22712 – Dispositif favorisant le développement de bois sénescents</u> : L'action concerne un dispositif favorisant le développement de bois sénescents en forêt dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces des directives communautaires, ou la représentativité et la naturalité des habitats de la directive. ➤ Information et accompagnement des propriétaires à l'adhésion à la Charte Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none"> • <u>Engagement « Forêts de ravin »</u> : Non exploitation des essences naturelles à l'exception du dégagement des accès, suppression conseillée mais non obligatoire des épicéas et douglas 	
<p>RESULTATS SOUHAITES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Laisser la dynamique évolutive naturelle de certaines zones embroussaillées (ourlets, landes et fruticées) vers le stade forestier ➤ Maintenir des forêts anciennes avec des essences indigènes ➤ Contribuer à une diversité de milieux et à une mosaïque d'habitats (présentant différentes strates : herbacées, arbustives et arboricoles) afin de préserver des refuges pour la faune (mammifères, oiseaux, insectes dont le Lucane cerf-volant) <p>OPERATIONS ASSOCIEES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuivre une exploitation encadrée des forêts (G15) ➤ Faire signer la Charte Natura 2000 sur les milieux forestiers et les forêts de ravin (A6) 	

G15 : Poursuivre une exploitation encadrée des forêts

<p>PRIORITE : ★★</p> <p>OBJECTIF DE L'ACTION : Préserver les milieux forestiers</p> <p>DESCRIPTIF DE L'ACTION : Exploitation des forêts en respectant les plans de gestion officiels</p>	<p>STRATEGIE : Animation et Contractualisation</p> <p>INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Surface forestière avec un plan de gestion officiel
<p>HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Forêts (9180, 91E0, 91F0) <p>ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISEES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Chiroptères : Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Murin à oreilles échancrées, Grand Murin ➤ Mammifère semi-aquatique : Loutre d'Europe ➤ Insecte : Lucane cerf-volant <p>TERRITOIRE CONCERNE : 4 entités : Gorges de la Monne, Gorges de l'Artière, Puy de Marmant, Puy de Mur</p> <p>SURFACE CONCERNEE : 192 ha</p>	<p>ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE/PARTENAIRES : Structure animatrice, Sylviculteurs, ONF, CRPF</p> <p>CADRE POLITIQUE : Natura 2000</p> <p>FINANCEMENTS : Etat et FEADER (Contrat Natura 2000)</p> <p>BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL : 500 € /an</p>
<p>MOYENS PROPOSES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Concertation avec l'ONF et le CRPF pour la gestion encadrée des massifs forestiers du site Natura 2000 ➤ Information et accompagnement des propriétaires dans la contractualisation au Plan Simple de Gestion ➤ Respect du Schéma de desserte forestière (s'appliquant sur les communes d'Aydat, de Cournols, d'Olloux et du Vernet Sainte Marguerite) ➤ Accompagnement des exploitants dans la contractualisation aux Contrats Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none"> • <u>Mesure F22709 – Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêts</u> : L'action concerne la prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire. <p>RECOMMANDATIONS TECHNIQUES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Limiter les coupes rases ➤ Limiter l'ouverture de pistes d'exploitation ➤ Favoriser la régénération naturelle et le reboisement progressif par des essences indigènes 	
<p>RESULTATS SOUHAITES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintenir des forêts anciennes d'essences autochtones ➤ Préserver l'habitat du Lucane cerf-volant et les territoires de chasse et les gîtes de reproduction des Chiroptères <p>OPERATIONS ASSOCIEES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser la non-intervention des zones inaccessibles et à enjeux moindres (G14) ➤ Faire signer la Charte Natura 2000 sur les milieux forestiers (A6) 	

S1 : Améliorer les connaissances et pérenniser les suivi scientifiques

<p>PRIORITE : ★★★</p> <p>OBJECTIF DE L'ACTION : Surveiller l'état écologique du site et améliorer les connaissances des habitats et des espèces</p> <p>DESCRIPTIF DE L'ACTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Indicateurs de suivi ➤ Inventaires naturalistes ➤ Evaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces 	<p>STRATEGIE : Evaluation</p> <p>INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre d'habitats concernés par des suivis ➤ Nombre d'espèces concernées par des suivis ➤ Nombre d'études réalisées
<p>HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISES : Tous</p> <p>TERRITOIRE CONCERNE : Ensemble du périmètre</p> <p>SURFACE CONCERNEE : 2311 ha</p>	<p>ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE/PARTENAIRES : Structure animatrice, organisme de recherche, associations naturalistes, bureaux d'études</p> <p>CADRE POLITIQUE : Natura 2000</p> <p>FINANCEMENTS : Etat</p> <p>BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL : 5 000 € / an</p>
<p>MOYENS PROPOSES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Définition et renseignement progressif des indicateurs de suivi PER « Pressions, Etats, Réponses » prédéfinis (qualitatifs et quantitatifs) à l'échelle du site Natura 2000 : Année n : renseignement des indicateurs généraux Année n + x : renseignement progressif des indicateurs d'état écologiques ➤ Réalisation d'inventaires naturalistes complémentaires (inventaires et cartographies) : <ul style="list-style-type: none"> • Inventaire entomologique pour affiner la répartition du Lucane cerf-volant (• Inventaire et suivi des orchidées (indicateurs d'évaluation des Contrats Natura 2000) • Recherche des espèces de l'annexe IV ➤ Evaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces <ul style="list-style-type: none"> • Suivi régulier des populations de la Laineuse du Prunellier. • Inventaire botanique et des amphibiens afin d'évaluer les mesures compensatoires sur la Chaux Redonde et de vérifier la présence du Triton crêté • Suivi complet du Puy de Mardoux (site expérimental de gestion pastorale) • Evaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire selon la méthode du MNHN – priorité aux milieux agro-pastoraux. ➤ Evaluation du réseau de corridors écologiques au sein du site Natura 2000 	
<p>RESULTATS SOUHAITES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Evaluer la qualité biologique du site en réponse aux mesures de gestion mises en place et en fonction des aménagements <p>OPERATIONS ASSOCIEES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Suivre la mise en œuvre du document d'objectifs (A1) 	

A1 : Suivre la mise en œuvre du document d'objectifs

<p>PRIORITE : ★★★</p> <p>OBJECTIF DE L'ACTION : Evaluer l'influence des mesures de gestion mises en place</p> <p>DESCRIPTIF DE L'ACTION : Suivi du projet</p>	<p>STRATEGIE : Evaluation et Animation</p> <p>INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Taux de remplissage de SUDOCO
<p>HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISES : Tous</p> <p>TERRITOIRE CONCERNE : Ensemble du périmètre</p> <p>SURFACE CONCERNEE : 2 311 ha</p>	<p>ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE/PARTENAIRES : Structure animatrice, Etat, Structure porteuse</p> <p>CADRE POLITIQUE : Natura 2000</p> <p>FINANCEMENTS : Etat</p> <p>BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL : 1 500 € / an</p>
<p>MOYENS PROPOSES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Saisie des données dans la base informatique nationale SUDOCO ➤ Réalisation de bilans annuels et pluriannuels 	
<p>RESULTATS SOUHAITES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Evaluer l'efficacité et l'adéquation entre les objectifs recherchés et les mesures mises en œuvre <p>OPERATIONS ASSOCIEES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer les connaissances et pérenniser les suivis scientifiques (S1) ➤ Réviser ou actualiser le document d'objectifs (A2) 	

A2 : Réviser ou actualiser le document d'objectifs

<p>PRIORITE : ★★★</p> <p>OBJECTIF DE L'ACTION : Evaluer l'influence des mesures de gestion mises en place</p> <p>DESCRIPTIF DE L'ACTION : Révision du document d'objectifs</p>	<p>STRATEGIE : Evaluation et Animation</p> <p>INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Document d'objectifs distribué
<p>HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISES : Tous</p> <p>TERRITOIRE CONCERNE : Ensemble du périmètre</p> <p>SURFACE CONCERNEE : 2 311 ha</p>	<p>ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE/PARTENAIRES : Structure animatrice, Etat, Structure porteuse</p> <p>CADRE POLITIQUE : Natura 2000</p> <p>FINANCEMENTS : Etat</p> <p>BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL : 20 000 €</p>
<p>MOYENS PROPOSES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réactualisation des diagnostics écologiques, socio-économiques, culturels et administratifs ➤ Hiérarchisation des enjeux ➤ Redéfinition des objectifs et des actions de gestion avec le Comité de pilotage 	
<p>RESULTATS SOUHAITES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Actualiser le document d'objectifs au bout de 6 à 10 ans d'application <p>OPERATIONS ASSOCIEES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer les connaissances et pérenniser les suivis scientifiques (S1) ➤ Suivre la mise en œuvre du document d'objectifs (A1) 	

A3 : Favoriser la maîtrise foncière ou d'usage

<p>PRIORITE : ★★</p> <p>OBJECTIF DE L'ACTION : Favoriser la maîtrise foncière ou d'usage</p> <p>DESCRIPTIF DE L'ACTION : Acquisition ou gestion de parcelles</p>	<p>STRATEGIE : Animation</p> <p>INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Superficie des acquisitions foncières ➤ Superficie de la maîtrise d'ouvrage
<p>HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISES : Tous</p> <p>TERRITOIRE CONCERNE : Ensemble du périmètre</p> <p>SURFACE CONCERNEE : 2 311 ha</p>	<p>ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE/PARTENAIRES : Structure animatrice, Etat, Structure porteuse</p> <p>CADRE POLITIQUE : Natura 2000</p> <p>FINANCEMENTS : Etat</p> <p>BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL : 1 500 € / an</p>
<p>MOYENS PROPOSES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Regroupement de convention de gestion ou bail avec les propriétaires pour faciliter la mise en œuvre de contrat Natura 2000 ➤ Veille foncière sur les parcelles des sites ➤ Acquisition des parcelles présentant des habitats prioritaires par les collectivités et associations ➤ Possibilité éventuelle de donation de parcelles au CEN Auvergne 	
<p>RESULTATS SOUHAITES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Limiter la fragmentation des habitats ➤ Maîtriser la conservation et la gestion des zones à habitats prioritaires <p>OPERATIONS ASSOCIEES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer les connaissances et pérenniser les suivis scientifiques (S1) 	

A4 : Organiser les réunions du Comité de pilotage et coordonner les acteurs

PRIORITE : ★★

OBJECTIF DE L'ACTION : Porter à connaissance des acteurs locaux la présence du site Natura 2000 et les éléments d'actualité

DESCRIPTIF DE L'ACTION :

- Phase formelle : réunions du Comité de pilotage, groupe de travail
- Phase informelle : courriels, entretiens téléphoniques

STRATEGIE : Animation

INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION :

- Nombre de réunions et de participants au Comité de pilotage
- Nombre de réunions organisées par l'animateur et de participants
- Nombre de participations de l'animateur à des réunions sur le territoire Natura 2000
- Nombre d'acteurs informés ou contactés hors réunions : nombre de contact mail, téléphone, courrier...

HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISES : Tous

TERRITOIRE CONCERNE : Tous

SURFACE CONCERNEE : 2311 ha

ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE/PARTENAIRES : Structure animatrice, structure porteuse, Etat

CADRE POLITIQUE : Natura 2000

FINANCEMENTS : Etat

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL : 5 000 € / an

MOYENS PROPOSES :

- **Réalisation de réunions régulières du Comité de pilotage afin de rythmer l'élaboration et la mise en œuvre du DOCOB**
- **Réalisation de réunions de groupes de travail afin de développer une problématique précise**
- **Conseil auprès des usagers locaux (collectivités, propriétaires, maîtres d'œuvre, agriculteurs, forestiers, chasseurs, pêcheurs...)**
- **Pérenniser le dialogue entre les différentes structures gestionnaires du site**
- **Information et contact avec les acteurs locaux : rencontres, courriels, entretiens téléphoniques...**

RESULTATS SOUHAITES :

- **Accroître l'engagement des acteurs locaux dans la prise en compte des enjeux et de la préservation de la biodiversité de leur territoire**

OPERATIONS ASSOCIEES :

- **Gestion administrative et financière, formations, mutualisation... (A5)**

A5 : Gestion administrative et financière, formations, mutualisation...

<p>PRIORITE : ★★★</p> <p>OBJECTIF DE L'ACTION : Porter à connaissance des acteurs locaux la présence du site Natura 2000 et les éléments d'actualité</p> <p>DESCRIPTIF DE L'ACTION : Gestion et suivi du projet</p>	<p>STRATEGIE : Animation</p> <p>INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Budget engagé ➤ Contractualisation MAET, Contrats et Chartes Natura 2000 ➤ Nombre de réunions organisées par l'animateur (Comité de pilotage et autre) ➤ Nombre de participations de l'animateur à des réunions sur le territoire Natura 2000 et à des réunions générales sur Natura 2000 ➤ Nombre de formations suivies ➤ Nombre de réunions/formations où l'animateur est intervenu ➤ Nombre de projets sur lesquels l'animateur a apporté un conseil en amont
<p>HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISES : Tous</p> <p>TERRITOIRE CONCERNE : Ensemble du périmètre</p> <p>SURFACE CONCERNEE : 2 311 ha</p>	<p>ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE/PARTENAIRES : Structure animatrice, Etat, Structure porteuse</p> <p>CADRE POLITIQUE : Natura 2000</p> <p>FINANCEMENTS : Etat</p> <p>BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL : 3 000 € / an</p>
<p>MOYENS PROPOSES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Gestion technique et financière du programme Natura 2000 sur le site pour le compte de l'Etat : Préparation des budgets, suivi des dépenses et des prestataires ➤ Suivi global des procédures administratives et des outils liés à la démarche Natura 2000 (participation au séminaire régional annuel des opérateurs, formations ...) ➤ Mutualisation des expériences (participation à des colloques, prix Natura 2000...) 	
<p>RESULTATS SOUHAITES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Veiller au bon déroulement de la mise en œuvre <p>OPERATIONS ASSOCIEES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Organiser les réunions du Comité de pilotage et coordonner les acteurs (A4) 	

A6 : Animer des Chartes, Contrats, MAET

<p>PRIORITE : ★★★</p> <p>OBJECTIF DE L'ACTION : Accroître l'implication et l'engagement des acteurs locaux dans la démarche Natura 2000</p> <p>DESCRIPTIF DE L'ACTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagnement et adhésion des exploitants aux MAET et aux Contrats Natura 2000 ➤ Accompagnement et adhésion des propriétaires à la Charte Natura 2000 	<p>STRATEGIE : Animation et Contractualisation</p> <p>INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Contractualisation MAET, Contrats et Chartes Natura 2000
<p>HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISES : Tous</p> <p>TERRITOIRE CONCERNE : Ensemble du périmètre</p> <p>SURFACE CONCERNEE : 2311 ha</p>	<p>ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE/PARTENAIRES : Structure animatrice, propriétaires, exploitants</p> <p>CADRE POLITIQUE : Natura 2000</p> <p>FINANCEMENTS : Etat</p> <p>BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL : 4 000 € / an</p>
<p>MOYENS PROPOSES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagnement aux mesures agro-environnementales, au montage des Contrats Natura 2000 (contrats forestiers, contrats non productifs...) et à la signature de la Charte Natura 2000 auprès des propriétaires et des exploitants ➤ Informers les exploitants et les propriétaires de parcelles au sein du site Natura 2000 de l'existence des mesures contractuelles (MAEt, Contrats Natura 2000, Charte Natura 2000) ➤ Envoyer la Charte Natura 2000 aux propriétaires et exploitants de parcelles dans le site Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none"> • Faire signer la Charte Natura 2000 sur les coteaux secs • Faire signer la Charte Natura 2000 sur les rivières • Faire signer la Charte Natura 2000 sur les milieux forestiers • Faire signer la Charte Natura 2000 sur les forêts de ravin • Faire signer la Charte Natura 2000 sur les chênaies-frênaies des bords de ruisseau • Faire signer la Charte Natura 2000 sur les gîtes à chauves-souris ➤ Accompagner les propriétaires et les exploitants pour les formalités administratives lors de l'adhésion et/ou lors du renouvellement des adhésions 	
<p>RESULTATS SOUHAITES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accroître l'engagement des acteurs locaux dans la prise en compte des enjeux et de la préservation de la biodiversité de leur territoire <p>OPERATIONS ASSOCIEES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en œuvre des actions non contractuelles (A7) 	

A7 : Mettre en œuvre des actions non contractuelles

<p>PRIORITE : ★★</p> <p>OBJECTIF DE L'ACTION : Accroître l'implication et l'engagement des acteurs locaux dans la démarche Natura 2000</p> <p>DESCRIPTIF DE L'ACTION : Animation des actions non contractuelles</p>	<p>STRATEGIE : Animation</p> <p>INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre d'études réalisées ➤ Nombre de types d'outils de communication
<p>HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISES : Tous</p> <p>TERRITOIRE CONCERNE : Ensemble du périmètre</p> <p>SURFACE CONCERNEE : 2311 ha</p>	<p>ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE/PARTENAIRES : Structure animatrice, propriétaires, exploitants</p> <p>CADRE POLITIQUE : Natura 2000</p> <p>FINANCEMENTS : Etat</p> <p>BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL : 500 € / an</p>
<p>MOYENS PROPOSES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Recherche de synergie avec d'autres politiques environnementale ➤ Recherche de partenaire privé (Arvie) ➤ Mise en œuvre d'autres actions environnementale (chantier bénévole, étude ...) 	
<p>RESULTATS SOUHAITES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer des outils permettant d'accroître l'engagement des acteurs locaux dans la prise en compte des enjeux et de la préservation de la biodiversité de leur territoire <p>OPERATIONS ASSOCIEES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Animer des chartes, Contrats et MAET (A6) 	

A8 : Intégrer le document d'objectifs dans les politiques publiques territoriales

<p>PRIORITE : ★★★</p> <p>OBJECTIF DE L'ACTION : Favoriser la coordination avec les politiques réglementaires</p> <p>DESCRIPTIF DE L'ACTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Communication et réunions avec les acteurs des politiques publiques territoriales 	<p>STRATEGIE : Animation</p> <p>INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de projets soumis à étude d'incidences ➤ Nombre de réunions organisées par l'animateur ➤ Nombre de participations de l'animateur à des réunions sur le territoire Natura 2000 ➤ Nombre de participations de l'animateur à des réunions générales sur Natura 2000 ➤ Nombre de réunions/formations où l'animateur est intervenu ➤ Etude d'incidence : nombre de projets avec conseil en amont/avec avis pour les services de l'Etat
<p>HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISES : Tous</p> <p>TERRITOIRE CONCERNE : Ensemble du périmètre et zone d'influence</p> <p>SURFACE CONCERNEE : 2 311 ha</p>	<p>ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE/PARTENAIRES : Structure animatrice, Acteurs territoriaux (PNR, RNR...)</p> <p>CADRE POLITIQUE : Natura 2000, Politiques publiques territoriales</p> <p>FINANCEMENTS : Etat</p> <p>BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL : 2 000 € / an</p>
<p>MOYENS PROPOSES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer l'articulation avec les différentes politiques publiques sur le site ➤ Veiller à la prise en compte des préconisations du document d'objectifs dans la réalisation et/ou l'adaptation des plans de gestion et d'aménagement, des documents d'urbanisme et des programmes d'actions ➤ Pérenniser le dialogue entre les différentes structures gestionnaires du site ➤ Participation aux réunions de politiques territoriales et des porteurs de projets de territoire : PNR, Schémas de cohérence territoriale (SCOT), Plan Locaux d'Urbanisme (PLU)... ➤ Mise à disposition, lors de ces réunions, des informations nécessaires à la prise en compte de la zone Natura 2000 et de ses enjeux dans les politiques publiques territoriales ➤ Encourager l'intégration d'entités du site Natura 2000 dans la Trame Verte et Bleue ➤ Accompagner et expertiser les actions mises en place par le Plan Biodiversité et s'appliquant sur le site 	
<p>RESULTATS SOUHAITES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Vérifier la cohérence entre la mise en œuvre de Natura 2000 et les autres politiques du territoire <p>OPERATIONS ASSOCIEES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Assister l'application du régime des incidences Natura 2000 (A9) 	

A9 : Assister l'application du régime des incidences Natura 2000

<p>PRIORITE : ★★★</p> <p>OBJECTIF DE L'ACTION : Favoriser la coordination avec les politiques réglementaires</p> <p>DESCRIPTIF DE L'ACTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Expertise des études d'incidences ➤ Aide aux entreprises dans la recherche de mesures compensatoires 	<p>STRATEGIE : Animation et Evaluation</p> <p>INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de projets soumis à études d'incidences ➤ Etude d'incidences : nombre de projet avec conseil en amont ➤ Etude d'incidences : nombre de projets avec avis pour les services de l'Etat ➤ Nombre de projets sur lesquels l'animateur a apporté un conseil en amont
<p>HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISES : Tous</p> <p>TERRITOIRE CONCERNE : Ensemble du périmètre et zone d'influence</p> <p>SURFACE CONCERNEE : 2 311 ha</p>	<p>ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE/PARTENAIRES : Structure animatrice, porteur de projet soumis aux études d'incidence</p> <p>CADRE POLITIQUE : Natura 2000</p> <p>FINANCEMENTS : Etat</p> <p>BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL : 2 000 €/ an</p>
<p>MOYENS PROPOSES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place une veille environnementale sur les projets d'aménagements au sein du site et à proximité afin de conseiller à l'amont des projets les acteurs locaux et les porteurs de projets ➤ Etre à disposition des services de l'Etat en charge du suivi des études d'incidences ➤ Donner un avis d'expert sur les études d'incidences relatives au site Natura 2000 sur sollicitation des services de l'Etat ➤ Fournir aux maîtres d'ouvrage des aménagements les informations relatives aux habitats et aux espèces désignées par la directive Habitats ➤ Accompagner les entreprises à rechercher des mesures compensatoires en définissant des solutions pour minimiser les impacts sur les habitats et les espèces ➤ Suivre l'application et le suivi scientifique des mesures compensatoires 	
<p>RESULTATS SOUHAITES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Veiller au respect d'application des études d'incidences et des mesures compensatoires ➤ Vérifier la cohérence entre la mise en œuvre de Natura 2000 et les autres politiques du territoire <p>OPERATIONS ASSOCIEES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Intégrer le DOCOB dans les politiques publiques territoriales (A8) 	

V1 : Communiquer et informer

<p>PRIORITE : ★★★</p> <p>OBJECTIF DE L'ACTION : Sensibiliser le public concernant la préservation du site et aménager des structures d'accueil</p> <p>DESCRIPTIF DE L'ACTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibilisation du public ➤ Aménagement et valorisation du site 	<p>STRATEGIE : Communication et Animation</p> <p>INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fréquentation touristique ➤ Nombre total de personnes touchées par les actions de communication ➤ Nombre de réunions et de participants au Comité de pilotage ➤ Nombre de réunions organisées par l'animateur et de participants ➤ Nombre d'acteurs informés ou contactés hors réunions : nombre de contact mail, téléphone, courrier... ➤ Document d'objectifs, lettres adressées et guide thématiques distribués ➤ Nombre de connexion sur le site internet CEN et Natura 2000 ➤ Nombre d'outils de communication, nombre d'articles de presse, ➤ Nombre de panneaux d'information et de sécurité 									
<p>HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE VISES : Tous</p> <p>TERRITOIRE CONCERNE : Ensemble du périmètre</p> <p>SURFACE CONCERNEE : 2 311 ha</p>	<p>ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE/PARTENAIRES : Structure animatrice, Etat, Structure porteuse, animateur Natura 2000, Collectivités</p> <p>CADRE POLITIQUE : Natura 2000</p> <p>FINANCEMENTS : Etat</p> <p>BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL : 10 000 € / an</p>									
<p>MOYENS PROPOSES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Diffuser le document d'objectifs aux acteurs locaux avec la clef USB Natura 2000 ➤ Mettre en place des supports de communication adaptés au site en fonction de la vocation du territoire (touristique, local..) et du type de fréquentation : 										
<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="120 976 678 1018">Type de fréquentation et d'informations</th> <th data-bbox="678 976 1189 1018">Entités concernées</th> <th data-bbox="1189 976 2175 1018">Supports de communication adaptés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="120 1018 678 1206"> <p>Grand public (personnes non concernées directement par le site Natura 2000)</p> <p>→ Informer sur la prise en compte du patrimoine tant naturel que local et sur la démarche Natura 2000</p> </td> <td data-bbox="678 1018 1189 1206"> <ul style="list-style-type: none"> • Gergovie • Puy d'Avoiron et Source de Bard (Vallée des Saints) • Côtes de Perrier • Pré salé de Saint Nectaire <p>*Le Puy de Mur bénéficiant d'une politique ENS de mise en valeur, il pourrait rejoindre les 4 sites précédents quand les équipements seront réalisés.</p> </td> <td data-bbox="1189 1018 2175 1206"> <ul style="list-style-type: none"> • Site internet Natura 2000 • Livret thématique payant (version papier et numérique téléchargeable) présentant notamment les 4 sites, à disposition dans les offices de tourisme et les mairies • Support numérique : borne multimédia interactive, flashcode • Evènements ponctuels (land art, visites guidées, balades contées et/ou théâtrales, conférences, expositions....) • Balisage et aménagement (notamment de sécurité) important </td> </tr> <tr> <td data-bbox="120 1206 678 1412"> <p>Jeune public (scolaires, étudiants)</p> <p>→ Informer sur le thème de la nature et sur la démarche Natura 2000</p> </td> <td data-bbox="678 1206 1189 1412"> <ul style="list-style-type: none"> • Entités d'appui avec thème pastoralisme : Puy d'Isson, Coteau du Lembronnais, Gergovie, Montrognon, Coteau de Vichel –Saint Gervazy • Entités d'appui avec thème rivière et sources : Côte de Neschers (Couze Chambon), Couze d'Ardes (Site naturel d'Arvie) • Entités d'appui avec thème géologie : Puy d'Avoiron et Source de Bard (Vallée des Saints) </td> <td data-bbox="1189 1206 2175 1412"> <ul style="list-style-type: none"> • Scolaires : Formations de personnes relais (conseillers pédagogiques) pour informer les enseignants des sites adaptés aux sorties scolaires, mise en place de cahiers pédagogiques (sur le thème des coteaux) • Etudiants : Conférences techniques sur l'outil « Natura 2000 », visites guidées de sites thématiques, rencontre des acteurs locaux (gestionnaires...) </td> </tr> </tbody> </table>		Type de fréquentation et d'informations	Entités concernées	Supports de communication adaptés	<p>Grand public (personnes non concernées directement par le site Natura 2000)</p> <p>→ Informer sur la prise en compte du patrimoine tant naturel que local et sur la démarche Natura 2000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gergovie • Puy d'Avoiron et Source de Bard (Vallée des Saints) • Côtes de Perrier • Pré salé de Saint Nectaire <p>*Le Puy de Mur bénéficiant d'une politique ENS de mise en valeur, il pourrait rejoindre les 4 sites précédents quand les équipements seront réalisés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet Natura 2000 • Livret thématique payant (version papier et numérique téléchargeable) présentant notamment les 4 sites, à disposition dans les offices de tourisme et les mairies • Support numérique : borne multimédia interactive, flashcode • Evènements ponctuels (land art, visites guidées, balades contées et/ou théâtrales, conférences, expositions....) • Balisage et aménagement (notamment de sécurité) important 	<p>Jeune public (scolaires, étudiants)</p> <p>→ Informer sur le thème de la nature et sur la démarche Natura 2000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Entités d'appui avec thème pastoralisme : Puy d'Isson, Coteau du Lembronnais, Gergovie, Montrognon, Coteau de Vichel –Saint Gervazy • Entités d'appui avec thème rivière et sources : Côte de Neschers (Couze Chambon), Couze d'Ardes (Site naturel d'Arvie) • Entités d'appui avec thème géologie : Puy d'Avoiron et Source de Bard (Vallée des Saints) 	<ul style="list-style-type: none"> • Scolaires : Formations de personnes relais (conseillers pédagogiques) pour informer les enseignants des sites adaptés aux sorties scolaires, mise en place de cahiers pédagogiques (sur le thème des coteaux) • Etudiants : Conférences techniques sur l'outil « Natura 2000 », visites guidées de sites thématiques, rencontre des acteurs locaux (gestionnaires...)
Type de fréquentation et d'informations	Entités concernées	Supports de communication adaptés								
<p>Grand public (personnes non concernées directement par le site Natura 2000)</p> <p>→ Informer sur la prise en compte du patrimoine tant naturel que local et sur la démarche Natura 2000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gergovie • Puy d'Avoiron et Source de Bard (Vallée des Saints) • Côtes de Perrier • Pré salé de Saint Nectaire <p>*Le Puy de Mur bénéficiant d'une politique ENS de mise en valeur, il pourrait rejoindre les 4 sites précédents quand les équipements seront réalisés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet Natura 2000 • Livret thématique payant (version papier et numérique téléchargeable) présentant notamment les 4 sites, à disposition dans les offices de tourisme et les mairies • Support numérique : borne multimédia interactive, flashcode • Evènements ponctuels (land art, visites guidées, balades contées et/ou théâtrales, conférences, expositions....) • Balisage et aménagement (notamment de sécurité) important 								
<p>Jeune public (scolaires, étudiants)</p> <p>→ Informer sur le thème de la nature et sur la démarche Natura 2000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Entités d'appui avec thème pastoralisme : Puy d'Isson, Coteau du Lembronnais, Gergovie, Montrognon, Coteau de Vichel –Saint Gervazy • Entités d'appui avec thème rivière et sources : Côte de Neschers (Couze Chambon), Couze d'Ardes (Site naturel d'Arvie) • Entités d'appui avec thème géologie : Puy d'Avoiron et Source de Bard (Vallée des Saints) 	<ul style="list-style-type: none"> • Scolaires : Formations de personnes relais (conseillers pédagogiques) pour informer les enseignants des sites adaptés aux sorties scolaires, mise en place de cahiers pédagogiques (sur le thème des coteaux) • Etudiants : Conférences techniques sur l'outil « Natura 2000 », visites guidées de sites thématiques, rencontre des acteurs locaux (gestionnaires...) 								

<p>Public local (propriétaires, gestionnaires, habitants) → Informer sur l'existence d'un site Natura 2000 et sur la démarche Natura 2000</p>	<p>Ensemble des entités du site</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Gestionnaire du site : Réunions locales et entretiens directs, diffusion d'éléments d'actualité par un encart dans le bulletin municipal, site internet Natura 2000 avec possibilité de téléchargement de pièces relatives aux mesures contractuelles, site internet de la DREAL auvergne (avec document d'objectifs téléchargeable) ● Propriétaires : Lettre adressée d'information (parcelles au sein du site Natura 2000, procédure de contractualisation aux Chartes...), site internet Natura 2000 avec possibilité de téléchargement de pièces relatives aux mesures contractuelles ● Habitants : Panneaux d'information et de police, plaquettes d'information disponibles en mairie, sentiers de découverte balisés
<p>Acteurs du réseau (Comité de pilotage, services administratifs, structure animatrice) → Informer sur les éléments financiers, techniques et politiques de la démarche Natura 2000</p>	<p>Ensemble des entités du site</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Acteurs du site : Réunions du Comité de pilotage, accès internet privatif à la base de données et de suivi des documents d'objectifs SUDOCO, site internet de la DREAL auvergne (avec document d'objectifs téléchargeable) ● Etat et structures animatrices : Séminaires régional et national Natura 2000, site internet de la DREAL Auvergne (avec document d'objectifs téléchargeable) ● Communes et Communautés de Communes : Mise à disposition d'une clef USB « Natura 2000 » incluant le document d'objectifs et les pièces relatives aux mesures contractuelles, site internet de la DREAL Auvergne (avec document d'objectifs téléchargeable)
<p>Acteurs des autres réseaux (acteurs de la gestion des milieux naturels, acteurs de l'éducation de l'environnement) → Informer sur le retour d'expérience de la gestion et la préservation des milieux naturels</p>	<p>Ensemble des entités du site</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Mutualisation des expériences (cf A5)
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Entretien des aménagements : <ul style="list-style-type: none"> ● Déléguer progressivement l'entretien du parc actuel aux collectivités locales ● Remplacer les panneaux de valorisation et de police dégradés ● Entretien des sentiers de découverte : marches, chicanes, passages canadiens... ➤ Evaluer la pertinence des sentiers de découverte mis en place : <ul style="list-style-type: none"> ● Installation d'un éco compteur sur une zone différente du site chaque année ● Enquête et sondage d'opinion 		
<p>RESULTATS SOUHAITES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibiliser le public à la préservation de la biodiversité et aux enjeux de conservation sur le territoire du site Natura 2000 ➤ Canaliser et limiter la fréquentation des zones les plus sensibles voire non propices à une fréquentation régulière ➤ Limiter le dérangement des espèces près des zones de refuge, de reproduction ou d'hivernage <p>OPERATIONS ASSOCIEES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Canaliser la fréquentation (G9) 		

Annexe 5 : Abréviations et acronymes

- ❖ AAPPMA : Association agréée pour la pêche et de protection du milieu aquatique
- ❖ ACCA : Association communale de chasse agréée
- ❖ APPB : Arrêté préfectoral de protection de biotope
- ❖ CBN : Conservatoire botanique national
- ❖ CC : Communauté de communes
- ❖ COPIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)
- ❖ CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
- ❖ CRPF : Centre régional de la propriété forestière
- ❖ CSP : Conseil supérieur de la pêche (devenu ONEMA)
- ❖ CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
- ❖ DIREN : Direction régionale de l'environnement (ex-DRAE)
- ❖ DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)
- ❖ ENS : Espace naturel sensible
- ❖ EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
- ❖ FDC : Fédération départementale des chasseurs
- ❖ FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
- ❖ FEDER : Fonds européen de développement régional
- ❖ FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)
- ❖ LIFE : L'instrument financier pour l'environnement
- ❖ LPO : Ligue pour la protection des oiseaux
- ❖ MAE : Mesures agro-environnementales
- ❖ MAET : Mesures agro-environnementales territorialisées
- ❖ MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
- ❖ ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
- ❖ ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
- ❖ ONF : Office national des forêts
- ❖ PLU : Plan local d'urbanisme (ex POS)
- ❖ PNR : Parc naturel régional
- ❖ POS : Plan d'occupation des sols (devenu PLU avec la loi SRU)
- ❖ PSG : Plan simple de gestion
- ❖ RNR : Réserve naturelle régionale
- ❖ SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
- ❖ SCOT : Schéma de cohérence territoriale (ex SDAU avant la loi SRU, Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme)
- ❖ SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
- ❖ SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)
- ❖ ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux
- ❖ ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique
- ❖ ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)
- ❖ ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

Annexe 6 : Glossaire

- ❖ **Animateur – structure animatrice** : Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le Docob une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.
- ❖ **Biodiversité** : Expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.
- ❖ **Charte Natura 2000** : Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le Docob. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).
- ❖ **Comité de pilotage Natura 2000 (COFIL)** : Organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en œuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).
- ❖ **Contrats Natura 2000** : Outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'État un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du Docob sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du Docob.
- ❖ **Directive « Habitats naturels, faune, flore sauvages »** : Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones spéciales de conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en œuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.
- ❖ **Directive "Oiseaux sauvages"** : Appellation courante de la Directive 79/409/CE du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS).
- ❖ **Document d'objectifs (Docob)** : Document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en œuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).
- ❖ **Espèce indicatrice** : Espèce dont la présence à l'état spontané renseigne qualitativement ou quantitativement sur certains caractères écologiques de l'environnement.
- ❖ **Espèce d'intérêt communautaire** : Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée :
 - soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation,
 - soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.
- ❖ **Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire** : Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les annexes I et II).
- ❖ **État de conservation d'un habitat naturel ou d'une espèce** : La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats et des espèces déterminés à partir de critères d'appréciation. Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du Docob afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.
- ❖ **Études et notices d'impact** : Évaluation environnementale définie par les articles L.122-1 à L.122-3 et R.122-1 à R.122-11 du code de l'environnement.
- ❖ **Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000** : Régime d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

- ❖ Formulaire standard de données (FSD) : Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.
- ❖ Groupe de travail (ou commissions de travail) : Réunions thématiques de concertation liées à l'élaboration du Document d'Objectifs. Elles réunissent tous les acteurs locaux (élus, institutionnels, associations etc.) et permettent de définir les enjeux, objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site.
- ❖ Habitat naturel d'intérêt communautaire : Habitat particulier généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitat particulièrement caractéristique de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone spéciale de conservation.
- ❖ Incidence/Impact : Effet sur l'environnement causé par un projet d'aménagement.
- ❖ Mesures agro-environnementales : Mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'Etat, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.
- ❖ Structure porteuse : Structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000 chargée de l'élaboration du Docob avec l'appui du comité de pilotage et des groupes de travail locaux. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance. Pour la phase de suivi, d'animation du Docob, une nouvelle structure porteuse est désignée mais rien n'empêche qu'elle soit la même que celle de la phase précédente.
- ❖ Réseau Natura 2000 : Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de protection Spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).
- ❖ Station : Étendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée).
- ❖ Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) : Inventaire scientifique national dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux. C'est notamment sur la base de cet inventaire que sont délimitées les ZPS.
- ❖ Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF) : Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.
- ❖ Zones de protection spéciale (ZPS) : Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La désignation des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.
- ❖ Zones spéciales de conservation (ZSC) : Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.

Annexe 7: Code FSD

A-Agriculture

- A01-Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)
- A02-Modification des pratiques culturales (y compris la culture pérenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes...)
 - A02.01-Intensification agricole
 - A02.02-Changement de type de culture
 - A02.03-Retournement de prairies
- A03-Fauche de prairies
 - A03.01-Fauche intensive ou intensification
 - A03.02-Fauche non intensive
 - A03.03-Abandon / Absence de fauche
- A04-Pâturage
 - A04.01-Pâturage intensif
 - A04.02-Pâturage extensif
 - A04.03-Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage
- A05-Élevage (industriel) et reproduction animale
 - A05.01-Élevage
 - A05.02-Dépôt d'aliments pour le bétail
 - A05.03-Reproduction animale insuffisante
- A06-Cultures annuelles ou pérennes
 - A06.01-Cultures annuelles pour la production alimentaire
 - A06.02-Cultures pérennes de produits forestiers non ligneux (y compris oliviers, vergers, vignes...)
 - A06.03-Production de biocarburants
 - A06.04-Arrêt de la mise en culture d'une parcelle
- A07-Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques
- A08-Fertilisation
- A09-Irrigation
- A10-Remembrement agricole
 - A10.01-Élimination des haies et bosquets ou des broussailles
 - A10.02-Élimination de murs de pierre ou de remblais
- A11-Autres activités agricoles

B-Sylviculture et opérations forestières

- B01-Plantation forestière en milieu ouvert
 - B01.01-Plantation forestière en milieu ouvert (espèces autochtones)
 - B01.02-Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)
- B02-Gestion des forêts et des plantations & exploitation
 - B02.01-Replantation d'arbres dans une plantation forestière (après éclaircie...)
 - B02.02-Coupe forestière (éclaircie, coupe rase...)
 - B02.03-Élimination du sous-bois
 - B02.04-Élimination des arbres morts ou dépérissant
 - B02.05-Production forestière non intensive (en laissant les arbres morts ou dépérissant sur pied)
 - B02.06-Éclaircie
- B03-Exploitation forestière sans reboisement ou régénération naturelle
- B04-Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques (sylviculture)
- B05-Utilisation de fertilisants (sylviculture)
- B06-Sylvopastoralisme
- B07-Autres activités sylvicoles (ex : érosion due à une éclaircie, fragmentation...)

C-Exploitation minière, extraction de matériaux et production énergétique

- C01-Exploitation minière et en carrière
 - C01.01-Extraction de sable et graviers
 - C01.02-Carières d'argile et de limon
 - C01.03-Extraction de tourbe
 - C01.04-Mines
 - C01.05-Salines
 - C01.06-Etude géotechnique
 - C01.07-Autres exploitations minières ou activités d'extraction
- C02-Exploration et extraction de pétrole ou de gaz
 - C02.01-Forage d'exploration
 - C02.02-Forage d'exploitation
 - C02.03-Plate-forme pétrolière fixe
 - C02.04-Plate-forme pétrolière flottante
 - C02.05-Navire de forage
- C03-Utilisation d'énergie renouvelable abiotique
 - C03.01-Production d'énergie géothermique
 - C03.02-Production d'énergie solaire
 - C03.03-Production d'énergie éolienne
 - C03.04-Production d'énergie marémotrice

D-Voies de transport et de service

- D01-Routes, sentiers et voies ferrées
 - D01.01-Sentiers, chemins, pistes cyclables (y compris route forestière)
 - D01.02-Routes, autoroutes
 - D01.03-Parking et aires de stationnements
 - D01.04-Voie ferrée, TGV
 - D01.05-Pont, viaduc
 - D01.06-Tunnel
- D02-Réseaux de communication et de transport de fluides et d'énergie
 - D02.01-Lignes électriques et téléphoniques
 - D02.02-Canalisations (gaz, pétrole...)
 - D02.03-Tours et antennes de communication
 - D02.09-Autres formes de transport d'énergie
- D03-Voies de navigation, ports et constructions maritimes
 - D03.01-Zones portuaires
 - D03.02-Voies de navigation
 - D03.03-Constructions maritimes
- D04-Aéroports, couloirs aériens
 - D04.01-Aéroports
 - D04.02-Aérodromes, héliports
 - D04.03-Couloirs aériens
- D05-Amélioration de l'accessibilité au site
- D06-Autres formes de transport et de communication

E-Urbanisation, développement résidentiel et commercial

- E01-Zones urbanisées, habitations
 - E01.01-Urbanisation continue
 - E01.02-Urbanisation discontinue
 - E01.03-Habitations dispersées
 - E01.04-Autres formes d'habitations
- E02-Zones industrielles ou commerciales
 - E02.01-Usine
 - E02.02-Stockage industriel
 - E02.03-Autres zones industrielles / commerciales
- E03-Décharges
 - E03.01-Dépôts de déchets ménagers / liés aux installations récréatives
 - E03.02-Dépôts de déchets industriels
 - E03.03-Dépôts de matériaux inertes
 - E03.04-Autres décharges
- E04-Bâtiments, constructions dans le paysage
 - E04.01-Bâtiments agricoles, constructions dans le paysage
 - E04.02-Bâtiments militaires, constructions dans le paysage (en dehors de zones de transport de type aéroport : cf. D)
- E05-Stockage de matériaux
- E06-Autres activités d'urbanisation, industrielles ou similaires
 - E06.01-Démolition de bâtiments et de constructions humaines (y compris ponts, murs.)
 - E06.02-Reconstruction, rénovation de bâtiments

F-Utilisation des ressources biologiques (hors agriculture et sylviculture)

- F01-Aquaculture (eau douce et marine)
 - F01.01-Aquaculture intensive, intensification
 - F01.02-Culture sur filière / élevage en cage
 - F01.03-Culture sur le fond, à plat, sur bouchots et sur table
- F02-Pêche et récolte de ressources aquatiques
 - F02.01-Pêche professionnelle passive (arts dormants)
 - F02.02-Pêche professionnelle active (arts traînants)
 - F02.03-Pêche de loisirs
- F03-Chasse et collecte d'animaux sauvages (terrestres)
 - F03.01-Chasse
 - F03.02-Prélèvements sur la faune terrestre
- F04-Prélèvements sur la flore
 - F04.01-Pillage de stations floristiques
 - F04.02-Collecte (champignons, lichens, baies, ...)
- F05-Prélèvements illégaux de la faune marine
- F06-Autres activités de chasse, de pêche ou de collecte
 - F06.01-Site de reproduction d'oiseaux ou de gibier

G-Intrusions et perturbations humaines

- G01-Sports de plein air et activités de loisirs et récréatives
 - G01.01-Sports nautiques
 - G01.02-Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés
 - G01.03-Véhicules motorisés
 - G01.04-Alpinisme, escalade, spéléologie
 - G01.05-Vol-à-voile, delta-plane, parapente, ballon
 - G01.06-Ski, ski hors-piste
 - G01.07-Plongée avec bouteilles, plongée en apnée (ex : perturbation des phoques et des zones côtières de reproduction des oiseaux)
 - G01.08-Autres activités de plein air et de loisirs
- G02-Structures de sports et de loisirs
 - G02.01-Terrain de golf
 - G02.02-Station de ski
 - G02.03-Stade
 - G02.04-Circuit, piste
 - G02.05-Hippodrome
 - G02.06-Parc d'attraction
 - G02.07-Terrain de sport
 - G02.08-Camping, caravanes
 - G02.09-Observation d'animaux sauvages
 - G02.10-Autres sports et complexes de loisirs
- G03-Centres d'interprétation
- G04-Usage militaire et trouble civil
 - G04.01-Manœuvres militaires

- G04.02-Abandon des usages militaires
- G05-Autres intrusions et perturbations humaines
 - G05.01-Piétinement, surfréquentation
 - G05.02-Abrasion / dégradation physique des fonds marins
 - G05.03-Remaniements / perturbation du sous-sol marin
 - G05.04-Vandalisme
 - G05.05-Entretien intensif des jardins publics / nettoyage des plages
 - G05.06-Élagage, abattage pour la sécurité publique, suppression des arbres en bord de route
 - G05.07-Mesures de conservation manquantes ou improprement conduites
 - G05.08-Fermeture de grottes ou de galeries
 - G05.09-Clôture, barrière
 - G05.10-Survol d'aéronefs (activités agricoles)
 - G05.11-Mort ou blessure d'animaux par collision

H-Pollution

- H01-Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)
 - H01.01-Pollution des eaux de surface par des installations industrielles
 - H01.02-Pollution des eaux de surface par les déversoirs d'orage
 - H01.03-Autres sources ponctuelles de pollution des eaux de surface
 - H01.04-Pollution diffuse des eaux de surface par les déversoirs d'orage ou le ruissellement urbain
 - H01.05-Pollution diffuse des eaux de surface due aux activités agricoles ou forestières
 - H01.06-Pollution diffuse des eaux de surface due au transport et infrastructures sans connexion aux canalisations/balayage
 - H01.07-Pollution diffuse des eaux de surface due à l'abandon de sites industriels
 - H01.08-Pollution diffuse des eaux de surface due aux eaux ménagères et eaux usées
 - H01.09-Pollution des eaux de surface par d'autres sources non listées
- H02-Pollution des eaux souterraines (sources ponctuelles ou diffuses)
 - H02.01-Pollution des eaux souterraines par les fuites d'un site contaminé
 - H02.02-Pollution des eaux souterraines par les fuites d'un site de stockage de déchets
 - H02.03-Pollution des eaux souterraines liée à une infrastructure d'industrie pétrolière
 - H02.04-Pollution des eaux souterraines par le déversement de l'eau de mines
 - H02.05-Pollution des eaux souterraines par infiltration (par exemple l'évacuation d'eaux contaminées par un puisard)
 - H02.06-Pollution diffuse des eaux souterraines due aux activités agricoles ou forestières
 - H02.07-Pollution diffuse des eaux souterraines due au non raccordement au tout-à-l'égout
 - H02.08-Pollution diffuse des eaux souterraines due à l'utilisation des terres en milieu urbain
- H03-Pollution des eaux marines
 - H03.01-Déversements pétroliers dans la mer
 - H03.02-Dégagement de produits chimiques toxiques à partir de matières déversées dans la mer
 - H03.03-Macro-pollution marine (par exemple sacs plastiques, polystyrène)
- H04-Pollution de l'air et polluants atmosphériques
 - H04.01-Pluie acide
 - H04.02-Dépôt d'azote atmosphérique
 - H04.03-Autres pollutions de l'air

- H05-Pollution des sols et déchets solides (hors décharges)
 - H05.01-Ordures ménagères et déchets solides
- H06-Pollutions liées à l'énergie
 - H06.01-Nuisance et pollution sonores
 - H06.02-Pollution lumineuse
 - H06.03-Réchauffement des masses d'eau (pollution thermique)
 - H06.04-Modification de l'environnement électromagnétique (pollution électromagnétique)
 - H06.05-Exploration sismique, explosions
- H07-Autres formes de pollution

I-Espèces invasives, autres espèces problématiques et introductions de gènes

- I01-Espèces exotiques envahissantes
- I02-Espèces autochtones problématiques
- I03-Matériau génétique introduit, OGM
 - I03.01-Pollution génétique (animaux)
 - I03.02-Pollution génétique (plantes)

J-Modifications de processus naturels

- J01-Incendies et lutte contre les incendies
 - J01.01-Incendies
 - J01.02-Lutte contre les incendies naturels
 - J01.03-Absence d'incendies
- J02- Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme
 - J02.01-Comblement et assèchement
 - J02.02-Extraction de sédiments (vase, ...)
 - J02.03-Canalisation et dérivation des eaux
 - J02.04-Modifications du régime de mise en eau
 - J02.05-Modifications du fonctionnement hydrographique
 - J02.06-Captages des eaux de surface
 - J02.07-Captage des eaux souterraines
 - J02.08-Élévation de la nappe phréatique / recharge artificielle
 - J02.09-Intrusions d'eau de mer dans les eaux souterraines
 - J02.10-Gestion de la végétation aquatique et rivulaire pour des raisons de drainage
 - J02.11-Modifications du taux d'envasement, déversement, dépôts de matériaux de dragage
 - J02.12-Endigages, remblais, plages artificielles
 - J02.13-Abandon de la gestion des plans d'eau
 - J02.14-Altération de la qualité de l'eau due à des changements anthropiques de salinité
 - J02.15-Autres changements des conditions hydrauliques induits par l'homme
- J03-Autres modifications des écosystèmes
 - J03.01-Réduction ou perte de caractéristiques d'un habitat
 - J03.02-Réduction de la connectivité de l'habitat par une action anthropique (fragmentation)
 - J03.03-Absence d'érosion
 - J03.04-Destruction liée à la recherche (industrielle) appliquée

K-Processus naturels biotiques et abiotiques (hors catastrophes)

- K01-Processus naturel abiotiques (lents)
 - K01.01-Érosion
 - K01.02-Envasement
 - K01.03-Assèchement
 - K01.04-Submersion
 - K01.05-Salinisation des sols
- K02-Evolution biocénotique, succession végétale
 - K02.01-Modification de la composition spécifique (succession)
 - K02.02-Accumulation de matière organique
 - K02.03-Eutrophisation (naturelle)
 - K02.04-Acidification (naturelle)
- K03-Relations inter-spécifiques (faune)
 - K03.01-Compétition (faune)
 - K03.02-Parasitisme (faune)
 - K03.03-Introduction de maladies (pathogènes microbiens)
 - K03.04-Prédation
 - K03.05-Antagonisme avec des espèces introduites
 - K03.06-Antagonisme avec des animaux domestiques
 - K03.07-Autres formes de compétition inter-spécifique (faune)
- K04-Relations inter-spécifiques (flore)
 - K04.01-Compétition (flore)
 - K04.02-Parasitisme (flore)
 - K04.03-Introduction de maladies (pathogènes microbiens)
 - K04.04-Manque de pollinisateurs
 - K04.05-Dégâts provoqués par les herbivores (gibier inclus)
- K05-Diminution de la fécondité / dépression génétique
 - K05.01-Diminution de la fécondité / dépression génétique chez les animaux (consanguinité)
 - K05.02-Diminution de la fécondité / dépression génétique chez les plantes (endogamie)
- K06-Autres formes ou formes associées de compétition inter-spécifique (flore)

L-Evénements géologiques, catastrophes naturelles

- L01-Volcanisme
- L02-Raz de marée, tsunamis
- L03-Tremblement de terre
- L04-Avalanche
- L05-Éboulements, glissements de terrain
- L06-Effondrements souterrains
- L07-Tempête, cyclone
- L08-Inondation (processus naturels)
- L09-Incendie (naturel)
- L10-Autres catastrophes naturelles

M-Changeement climatique

- M01-Modifications des conditions abiotiques
 - M01.01-Changeements de température
 - M01.02-Sécheresses et diminution des précipitations
 - M01.03-Inondations et augmentations des précipitations
 - M01.04-Changeements de pH
 - M01.05-Modifications des mouvements de l'eau (mouvements limniques, marées et courants marins)
 - M01.06-Modifications de l'exposition aux vagues
 - M01.07-Modifications du niveau de la mer
- M02-Changeements des conditions biotiques
 - M02.01-Perte et altération d'habitat
 - M02.02-Désynchronisation des processus
 - M02.03-Déclin ou extinction des espèces
 - M02.04-Colonisation naturelle d'espèce

U-Pressions ou menaces inconnues

X-Pas de menace ou pression